



COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE COMIFAC

PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIÉE DES FORÊTS PHASE II (PPECF II)

BMZ 2015 68 203 & BMZ 201867845



15 octobre 2021

8^{ème} rapport semestriel

Avril 21- Septembre 21

Un projet cofinancé par
la République Fédérale
d'Allemagne au travers
de la KfW
Entwicklungsbank



Ce rapport a été préparé par :

- Romain LORENT, chef d'équipe
- Nicolas PERTHUISOT, expert en certification forestière
- Eric DASSIE, expert en suivi & évaluation et communication

- Michel MIDRÉ (Backstopping ECO Consult)
- Jean-Paul GRANDJEAN (Backstopping Oréade-Brèche)

Pour
Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Yaoundé, Cameroun
et
La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Francfort, Allemagne et
Yaoundé, Cameroun

Contact :

Romain LORENT

Coordinateur du Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

Téléphone : + 237 6 70 66 85 16

Email : romain.lorent@eco-consult.com

Skype : romain_lorent

Site web: www.ppecf-comifac.com

Les services de consultant sont apportés par :

Chef de file :

ECO Consult Sepp &
Busacker
Partnerschaft
Hersfelder Straße 17
36280 Oberaula, Allemagne
Tél. : +49 (0) 66 28 83 73
Fax : +49 (0) 66 28 80 16



en association avec :

Oréade Brèche
70, Rue de l'Église
67130 Schirmeck, France
Tél. : +33 (0) 3 88 49 64 35
Fax : +33 (0) 3 88 49 66 24



TABLE DES MATIÈRES

1	BREVE DESCRIPTION / RESUME DU PROGRAMME	2
2	POSITION DU PPECF DANS L'APPUI A LA GESTION DURABLE DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE	6
	2.1 INTÉGRATION ACTUALISÉE DU MODULE DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE RÉFÉRENCE STRATÉGIQUE	6
	2.2 PROJETS/ ACTIVITÉS D'AUTRES BAILLEURS DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE DU MODULE	8
3	LES DEVELOPPEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'INTERVENTION (POLITIQUES, ECONOMIQUES, SOCIAUX, ETC.)	14
4	LES OBJECTIFS DU PPECF	17
	4.1 LES OBJECTIFS ET LES GROUPES-CIBLES	17
	4.2 MESURES/ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE PENDANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	18
	4.2.1 <i>AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place</i>	19
	4.2.2 <i>AXE II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée</i>	35
	4.2.3 <i>AXE III « La communication »</i>	84
	4.3 INTERVENTIONS À L'ÉTUDE	93
5	COMMUNICATION ET SUIVI EVALUATION DE LA CgP	95
	5.1 COMMUNICATION	95
	5.2 SUIVI - ÉVALUATION	97
	5.2.1 <i>8^{ème} comité de décision et d'orientation du PPECF</i>	97
	5.2.2 <i>Suivi-évaluation des interventions du programme</i>	100
	5.2.3 <i>Suivi évaluation des indicateurs du programme</i>	101
	5.2.4 <i>Résilience du Programme vis-à-vis de la pandémie au virus Covid-19</i>	104
6	TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2021 (PPECF II ET PPECF III)	106
7	RECOMMANDATIONS	117
8	RECAPITULATIF DES PRINCIPALES ACTIVITES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	119

Sigles et abréviations

ACV	Analyse du cycle de vie
AFD	Agence Française de Développement
APV	Accords de Partenariat Volontaires
ANO	Avis de non-objection
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BAD	Banque Africaine de Développement
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CAFI	Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CgP	Cellule de gestion du PPECF
CIFOR	Centre International de Recherches sur les Forêts
COC	Chain of Custody
CLIP	Consentement Libre Préalablement Informé
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
Cnn	Contrat n° nn
CW	Control Wood
CTWPDA	China Timber & Wood Products Distribution Association
DNO	Demande de non objection (KfW ou COMIFAC) portant sur un ANO
DREIC	Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération
EFI	European forest institute ¹
EFI(R)	Exploitation forestière à impact réduit
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC®	Forest Stewardship Council
FSC® -CW	FSC® ®-Controlled Wood
FSC® -FM	FSC® ®-Forest management
GFBC	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
GGSC	Global Green Supply Chain
GIE	Groupement d'intérêt économique
HVC	Haute Valeur de Conservation

¹ <https://efi.int/barcelona>

IFL	Intact Forest Lanscapes (Paysages forestiers intacts)
ISEAL	International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance (UK)
ITTO/ OIBT	International Tropical Timber Organization
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LKTS	Lesser Know Timber Species
LS	LegalSource (Preferredbynature)
MGR	Malaysian Grading Rules
MIT	https://www.mit.edu/
OC	Organisme de certification (Bureau Veritas, Control Union, Preferrebynature)
ODD	Objectif de développement durable des Nations Unies
OLB	Origine de Légalité des Bois
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFC	Pan African Forest Certification
PCI	Principes, Critères et Indicateurs des standards de gestion forestière
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PIPC	Permanent Indigenous Peoples' Committee (FSC® ®)
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
RCA	République Centre Africaine
RBUE	Règlement Bois de l'Union Européenne
RDC	République Démocratique du Congo
RIL-C	Reduced impact logging for climate change mitigatio
SE COMIFAC	Secrétaire exécutif de la COMIFAC
SDR	Système de diligence raisonnée
TDR	Termes De Références
TLV	Timber Legality Verification (Control Union)
TUNAC	Tunisian Accreditation Council / Conseil Tunisien d'accréditation
UE	Union européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFIAG	Union forestière des industries asiatiques du Gabon
UFIGA	Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes.
VLC	Verification of Legal Compliance
WCS	Wildlife Conservation Society

Préambule

« Les pays du Nord ne doivent pas se contenter de payer ceux du Sud pour protéger les forêts tropicales... »

Dans les pays du Sud, la croissance démographique conjuguée à la faible croissance des rendements agricoles crée des pressions sur les écosystèmes. L'augmentation de la demande internationale de produits agricoles et celle, émergente, de biocarburants, se rajoutent aux dynamiques internes pour engendrer une déforestation massive. Avec en moyenne 10 millions d'hectares perdus chaque année, soit quelque 14 % des émissions de CO2 liées aux activités humaines, la déforestation est principalement concentrée dans les pays en développement. Si elle tend à se ralentir en Asie, elle s'accroît en Afrique ... »

S'interroger sur la façon dont les résultats sont produits veut dire aussi ne pas se contenter de laisser les pays « faire le job » pour pouvoir les payer ensuite, mais investir massivement à leurs côtés afin de pouvoir maîtriser les causes directes et indirectes de la déforestation... »

La priorité est de construire un agenda commun entre lutte contre la déforestation et sécurité alimentaire. Sans cela, non seulement les gouvernements du Sud n'entreront pas dans des logiques de coconstruction, mais les politiques environnementales et agricoles continueront d'être antagonistes... »

Ce préambule est un extrait d'une tribune de l'économiste Alain Karsenty² parue dans le « Monde » du 5 octobre 2021. Elle pourrait attirer l'attention des bailleurs de fonds, sur l'urgence à initier de nouvelles stratégies de gouvernance forestière, en favorisant la transition du modèle <concession forestière certifiée>, vers un territoire multifonctionnel, inclusif d'une nouvelle responsabilité, au regard de la sécurité alimentaire des pays forestiers d'Afrique centrale.

Nous y reviendrons au paragraphe recommandations.

² https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/10/05/les-pays-du-nord-ne-doivent-pas-se-contenter-de-payer-ceux-du-sud-pour-protéger-les-forets-tropicales_6097243_3212.html

1 Brève description / résumé du Programme

Le Programme de promotion de l'exploitation certifiée dans le bassin du Congo (PPECF) de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), financé par la KfW³, s'appuie historiquement sur une dynamique de la certification forestière, initiée, au début des années 2000, par un groupe d'entreprises confrontées à la menace d'un boycott généralisé des bois tropicaux sur le marché européen.

Cette motivation a longtemps expliqué une perception de la certification assez réductrice : les concessionnaires la considérant jusqu'il y a peu, plus comme un instrument de protection à l'égard des médias que comme un outil de management pour l'entreprise.

Mais aujourd'hui, sous l'effet conjugué de plusieurs événements (mise en place du RBUE en mars 2013, nouveau code forestier au Congo et la nouvelle loi de finance au Gabon) et du retour d'expérience plus largement partagé de l'impact positif de la certification sur le management des entreprises, les compagnies forestières sont de plus en plus nombreuses à vouloir obtenir au moins un certificat qualifié de légalité (OLB, LS, TLV). Ainsi, l'objectif premier de la phase II et III du Programme, d'atteindre ou de dépasser les 10 millions d'hectares certifiés « légaux » à fin 2022, sans régression significative des superficies certifiées FSC® @-FM sera largement dépassé.

Cependant, le tableau ci-dessous présente les résultats tels qu'attendus dans la nouvelle convention de financement (n° 2018 67 845) de 10 millions d'euros, signée le 20 octobre 2020, entre la COMIFAC et la KfW, afin de prolonger l'Action du Programme au moins jusqu'à fin 2023.

Nouveau cadre logique du PPECF jusqu'à fin 2023

Promotion de l'exploitation certifiée des forêts PPECF II et III

N°: 2015 68 203 et 2018 67 845

	Indicateurs
Objectif <i>La gestion industrielle des forêts dans le Bassin du Congo s'exerce selon les principes de la certification de légalité ou de bonne gestion forestière</i>	Les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables Valeur de base : 5,5 Mio. ha Valeur actuelle : 5,3 Mio. ha Valeur cible : 5,5 Mio. ha
	Les superficies certifiées selon FSC-CW, OLB, VLC ou comparable augmentent jusqu'à mi-2023 par 3 Mio. ha. Valeur de base : 3,1 Mio. ha Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 5,8 Mio. ha Valeur actuelle : 5,6 Mio. ha Valeur cible : 6,1 Mio. ha
	50 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'action sociale jusqu'à mi 2023, accepté par la population riveraine. Valeur de base : 33 % Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 31% Valeur actuelle : 31 %

³ Conventions BMZ 2008 66 707, BMZ 2015 68 203, 2018 67 845

	<p>Valeur cible : 50%</p> <p>75 % des entreprises certifiées FSC ou PEFC réalisent jusqu'à mi 2023 un plan de gestion de faune.</p> <p>Valeur de base : 33%</p> <p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 50%</p> <p>Valeur actuelle : 50 %</p> <p>Valeur cible : 75%</p> <p>50 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'action de faune jusqu'à mi 2023.</p> <p>Valeur de base : 33%</p> <p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 38%</p> <p>Valeur actuelle : 38%</p> <p>Valeur cible : 50%</p> <p>Réduction d'émission additionnelle annuelle de 90.000 to/CO₂ à partir de mi-2023</p> <p>Valeur de base : 0</p> <p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 0</p> <p>Valeur actuelle : 0</p> <p>Valeur cible : 90.000 to/CO₂</p>
<p>Outputs</p> <p>1. Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification</p>	<p>4 nouveaux standards pour FSC et PAFC seront élaborés, testés et validés jusqu'à fin 2023.</p> <p>Valeur de base : 1</p> <p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 3</p> <p>Valeur actuelle : 3</p> <p>Valeur cible : 4</p> <p>Au moins 75 personnes ressources seront formées jusqu'à mi-2023 dans les principes de certification (OLB, VLC, PAFC, FSC)</p> <p>Valeur de base : 0</p> <p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 101</p> <p>Valeur actuelle : 116</p> <p>Valeur cible : 75</p>
<p>2. Amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle</p>	<p>Les Demandes d'Actions Correctives émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement et qui concernent des manquements aux procédures EFIR représentent moins de 15% du nombre total de DACs jusqu'à mi-2023.</p> <p>Valeur de base : 13% (seulement PAFC/FSC)</p> <p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 14%</p> <p>Valeur actuelle : 17 % (FSC/PAFC ; OLB/LS)</p> <p>Valeur cible : < 15 %</p> <p>Le modèle de mise en œuvre du programme de lutte et de prévention VIH-SIDA par le GFBC est reproduit chez un autre syndicat/représentation professionnelle dans le BC d'ici mi-2023.</p> <p>Valeur de base : seulement au Cameroun.</p> <p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : seulement Cameroun</p>

	<p>Valeur actuelle : seulement au Cameroun Valeur cible : un autre pays</p> <p>D'ici à fin 2023, au moins 50% des concessions forestières certifiées (tous certificats confondus) mettent en œuvre un plan d'appui spécifique (et de qualité) en faveur des peuples autochtones</p> <p>Valeur de base : 44% Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 44% Valeur actuelle : 44 % Valeur cible : 50 %</p>
<p>3. Améliorer les connaissances et la perception de l'exploitation commerciale dans le Bassin du Congo</p>	<p>Une boîte à outil pour les mesures EFI est développée d'ici fin 2021 et tenue à jour régulièrement.</p> <p>Valeur de base=0 Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 0 Valeur actuelle : 0 Valeur cible : 1</p> <p>L'ATIBT est appuyée dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains certifiés FSC ou PEFC dans 2 pays Européen d'ici fin 2023</p> <p>Valeur de base : 1 (France) Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6 (France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Espagne) Valeur actuelle : 6 Valeur cible : 2</p> <p>Des tests d'emploi seront réalisés pour au moins 5 essences moins connues et les résultats seront publiés jusqu'à 2023.</p> <p>Valeur de base : 6 Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6 Valeur actuelle : 6 Valeur cible : 11</p>

Quelques commentaires sur ces indicateurs :

- Ainsi, globalement, à l'échelle du bassin du Congo, les superficies certifiées « Gestion responsable » (FSC® ou PEFC) sont restées stable au cours du semestre.

S'agissant des concessions certifiées suivant la légalité, l'entreprise THANRY (Congo) a vu son certificat OLB suspendu (461.296 ha), tandis que CFC/SEBC (au Cameroun) réduisaient son périmètre de certification OLB, occasionnant ainsi, une perte de l'ordre de 591 406 ha, pour les superficies certifiées OLB.

Perte compensée par l'entreprise BSO (au Gabon) nouvellement certifiée au mois de mars 2021 (294 829 ha), et la SFIL (au Cameroun) qui a retrouvé son périmètre initial de certification.

Les superficies certifiées LS (NEPCON) et TLV (Control Union) sont restée stables. Au total, le recul des superficies certifiées « légalité » est d'environ 150.000 ha, sur les 6 derniers mois. Mais cette perte n'a rien, d'inquiétant au vu de la superficie actuellement en coaching estimée à 3.750.000 ha, dont une grande part sera certifiées dans le courant de l'année 2022 (cf. § 2.5.2).

- Sur le volet formation en audit de certification, l'organisme de certification NEPCON /Preferredbynature a organisé avec l'appui du PPECF entre mai et juin 2021, par visio-conférence, deux sessions de formation en « certification suivant le référentiel FSC© », au bénéfice de 15 apprenants, ce qui porte le nombre total de personnes formées dans le bassin du Congo, avec l'appui du PPECF à 116 personnes, soit 55% de plus que l'objectif visé ;
- S'agissant des aspects qualitatifs de l'exploitation forestière, la revue des rapports d'audits semble confirmer un recul dans les pratiques d'exploitation EFIR. En effet, depuis mai 2020, la proportion de Demandes d'actions correctives (DAC) EFIR émises lors des audits de surveillance augmente de façon très significative (effet du COVID 19 ?). Le taux de DAC EFIR dépasse actuellement le seuil maximal de l'indicateur, fixé à 15%.

Exemples de NC récentes adressées à une entreprise :

Text of the NC	Objective Opening evidence and justification of their classification of major or minor	Closure deadline required			
Les limites de l'Unité de Gestion Forestière et de l'Assiette Annuelle de Coupe doivent être matérialisées et maintenues conformément à la réglementation nationale	La procédure de délimitation de la CFAD, des UFA, des UFG et AAC (Juin 2014) précise que l'entretien doit être fait tous les 5 ans pour la CFAD (4-3, entretien). Pour les autres divisions, aucun entretien n'est prévu. L'entreprise n'a pas pu apporter la preuve qu'un secteur de la limite de la CFAD avait bien été entretenu pour le maintenir ouvert depuis 2005. Ce	Suite à la covid-19, extension du délai au 31/12/2020	OLB_02	OUVERTE	Les prescriptions d'abattage contrôlé ne sont pas suffisamment respectées conformément aux normes réglementaires et la procédure d'exploitation
			DAC 24	OUVERTE	Les coupes autorisées mettent en péril le potentiel productif de la forêt.
			05/19	OUVERTE	... dans toute l'AAC 1-5 de la concession forestière 018/11 visitée par les auditeurs, un seul pont a été construit. Toutefois sur ce pont, des eaux boueuses se déversant directement dans une rivière ont été observées et le lit de la rivière concernée, bien que dégagé de tout débris, a été modifié par les apports de terre.

Notons déjà ici que la CgP a proposé, courant le semestre, d'apporter une solution à cette tendance, par des « assistants numériques » de contrôles qui faciliteront le respect du référentiel RIL-C, en Afrique centrale (cf. Ligne 2.8.2.a : développement d'outils de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs, niveau entreprise-Action 2).

2 Position du PPECF dans l'appui à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale

2.1 Intégration actualisée du module dans le programme de développement durable/cadre de référence stratégique

Le PPECF contribue activement à la composante « Gestion durable des forêts du bassin du Congo » du BMZ et initie des actions communes avec le programme Régional GIZ. Par ailleurs, le PPECF contribue à la mise en œuvre du plan de Convergence de la COMIFAC, notamment dans l'Axe prioritaire d'intervention n°2 (Gestion et valorisation durable des ressources) et plus précisément l'Objectif opérationnel 2.2.3 (Renforcer la légalité et promouvoir la certification forestière).

A noter qu'au mois de Mars 2021, la COMIFAC s'est doté d'un nouvel outil stratégique, « le Plan d'Opérationnalisation du Plan de Convergence (POPC) », et le processus pour la validation de ce nouvel outil en est rendu à la dernière étape à savoir, la soumission de l'outil au prochain conseil des ministres pour adoption. « *De façon spécifique, le Plan d'opération du Plan de convergence (POPC) formule les principales actions à mener devant concourir à l'atteinte des objectifs et résultats attendus du Plan de convergence de la COMIFAC. Cet outil précise par types d'activités, les responsabilités, les échéances, les budgets, les sources potentielles de financement par axes et les conditions de succès* ».

S'agissant de l'objectif opérationnel 2.2.3 (cadre de référence du module PPECF) mentionné plus haut, les principales actions validées lors de la réunion des « Expert régionaux » COMIFAC/CEEAC sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Extrait du nouveau POPC de la COMIFAC (version validée par le comité Régional d'Experts du 1^{er} au 4 Mars 2021, à Douala)

2.2.3 Objectif opérationnel 2.2.3. Renforcer la légalité et promouvoir la certification forestière														
Code	Activités prioritaires	Indicateurs de résultats /Cibles	Livrables/ Indicateurs d'activités	Echéance 5ans					Responsables	Autres acteurs	Mode	Budget USD	Source	
				1	2	3	4	5						
2.2.3.1 Résultat 2.2.3.1. Les systèmes de légalité et traçabilité des produits forestiers sont mis en place et opérationnels														
2.2.3.1.1	Faire un état des lieux et de fonctionnement des systèmes de vérification de la légalité et de traçabilité au niveau des pays	Cible : Au moins 7 pays d'Afrique Centrale dispose d'un système de vérification de la légalité des produits forestiers d'ici 2025 ⁴	Rapport d'études	x	x					SEC	Etats /CNC / Secteur privé TRAFFIC	Consultants , réunions, ateliers et petites subventions	100'000	Budgets publics (50%) et PTF (50%)
2.2.3.1.2	Renforcer la mise en œuvre de système de légalité et de traçabilité dans les pays bois		Nombre de pays disposant d'un système de traçabilité		x	x	x				Etats / CNC	OSC, Secteur privé, TRAFFIC	Consultants , réunions, ateliers et petites subventions	500'000
2.2.3.2 Résultat 2.2.3.2. Les mécanismes d'incitation à la certification forestière sont développés et mise en œuvre														
2.2.3.2.1	Faire un état des lieux sur l'Etat de la Certification au niveau des pays en ressortant les bonnes pratiques	D'ici 2025, au moins cinq pays ont pris des dispositions internes pour faciliter le développement de la certification forestière	Rapport	x						SEC	Etats / CNC Secteur privé	Consultants , réunions, ateliers et petites subventions	100'000	Budgets publics (50%) et PTF (50%)
2.2.3.2.1	Développer un ensemble de mesures et mécanismes au niveau des pays incitant/facilitant à la certification		Note de politique, document de vulgarisation / marketing		x	x					Etats /CNC	OSC Secteur privé	fora, foire	400'000

⁴ Echéance revue à 2025 et non 2020 comme initialement prévue dans le PC faute de disponibilité de données d'évaluation

2.2 Projets/ activités d'autres bailleurs dans le domaine d'intervention spécifique du module

Les principaux programmes et projets (financements ≥ 2 Mio d'Euros) en cours dans la sous-région, en lien avec la gestion durable des forêts et la certification sont repris dans le tableau ci-dessous.

Bailleurs	Nom du projet	Lien url	Objectifs /Résultats	Zone d'intervention	Date de début	Date de fin	Financement	Agence d'exécution
AFD (Agence Française de Développement)	Projet Contrôle de l'Aménagement Forestier	CAF	Renforcer les capacités du Ministère des Eaux et Forêts (services déconcentrés et DGF/DDF) en matière de suivi et de contrôle de l'exploitation forestière au Gabon	Gabon	Août 2020	Août 2022	12 000 000 €	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement / CAF
	Projet d'Appui à la Filière Forêt-Bois	PAFFB/PA2FB	Accompagner la mutation de la filière forêt/bois afin d'assurer sa pérennité, sa contribution à la richesse du pays, un impact véritable en matière sociale, et la gestion durable des ressources naturelles	Gabon	Juin 2020	Juin 2022	7 691 667 €	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement/ PAFFB
	Appui au Développement de la Formation Continue dans la filière forêt-bois en Afrique Centrale (ADEFAC),	ADEFAC	Contribuer à la gestion durable des forêts du bassin du Congo, via le développement d'une offre de formation continue pour la filière forêt-bois (en amont et en aval)	Cameroun, République du Congo, le Gabon et la RDC	Fév. 2020	Fév. 2024	5 000 000 €	ATIBT/ RIFFEAC
BMZ (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung)	Sustainable Resource Management in South West Cameroon	PSMNR (Programme for the Sustainable Management of Natural Resources)	Conciliation of conservation of high value ecosystems and endangered species and socio-economic development of adjacent communities in and around Mt. Cameroon and the improvement of the livelihood situation of local communities.	Cameroon (Fako Koupe and Manengouba Manyu)	Jan 1, 2012	Déc 31, 2022	35 000 000 €	KFW
	Biodiversity and sustainable forest management	BGDF (Biodiversité et gestion)	The protection of biodiversity, sustainable management of the rain forest, and the economic situation of	RDC	Juin 1, 2020	Mai 31, 2023	18 000 000 €	GIZ

		<u>durable des forêts)</u>	the low-income local population in specific areas has improved.					
	Sustainable Resource Management in South West Cameroon, Phase IV	<u>PSMNR Phase IV (Programme for the Sustainable Management of Natural Resources)</u>	The sustainable forest and wildlife management in the south-western region of Cameroon by those affected, particularly the poorer sections of the local population	Cameroun	Jan 1, 2018	Déc 31, 2021	15 000 000 €	KFW
Union Européenne (UE)	Ecosystèmes forestiers de l'Afrique centrale VI : Programme d'Appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles	<u>ECOFAAC 6</u>	Préservation plus efficace de la diversité et des écosystèmes fragiles en lien avec les services écosystèmes associés	Afrique centrale	Avr 7, 2017	Oct 7, 2024	61 500 000 €	GIZ
	Gestion durable de la faune sauvage pour l'amélioration des conditions des vies des populations locales (Sustainable wildlife Management)	<u>SWM</u>	Assurer une exploitation durable et légale des populations animales sauvages par les acteurs ruraux des paysages prioritaires de conservation (PPC) et un ajustement de l'offre en protéines alternatives d'origine domestique au bénéfice des populations rurales et urbaines	Afrique ; Caraïbes et Pacifique	Jun 9, 2017	Jun 9, 2024	46 239 461 €	FAO
	Formation, Recherche, Environnement dans la Tshopo	<u>FORETS</u>	Contribuer à la protection et à la valorisation du capital environnemental unique de la RDC en préservant l'intégrité de la Réserve de Biosphère de Yangambi et en augmentant les retombées économiques positives pour les populations locales.	RDC	Oct 5, 2016	Sep 30, 2021	24 400 000 €	CIFOR

	Support for the implementation of the FLEGT VPAs	<u>VPA</u>	Improve forest governance and law enforcement in VPA implementing countries in order to limit any illegal logging of forest resources and promote sustainable forest management.	Afrique centrale	Janv-2021	Déc-2025	24 000 000 €	AFD/ Etats bénéficiaires / partenaires
	Governing Multifunctional landscapes in Sub-Saharan Africa: Managing Trade-Offs between Social and Ecological Impacts	<u>GML</u>	Work on the impacts of commodity-based agribusiness and smallholder production on forests and people's livelihoods	Afrique Amérique latine Asie Caribbean	Déc 12, 2017	Déc 11, 2021	9 856 305 €	CIFOR
	Renforcement de l'Application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique centrale	<u>RALFF</u>	Améliorer le niveau d'application de la loi sur la faune et la flore en Afrique centrale	Gabon, Cameroun, R. du Congo, RCA	Sep 2, 2018	Sep 30, 2022	4 336 000 €	CONSERVATION JUSTICE
	Renforcement et Institutionnalisation de l'OFAC	<u>ECOFAC 6 - RIOFAC</u>	Des informations actualisées et adaptées sur les forêts d'Afrique Centrale donnent aux acteurs de la société et aux gouvernements les moyens de prendre des décisions éclairées pour une économie verte, un développement économique endogène, durable et inclusif.	Afrique centrale	Jul 7, 2017	Apr 6, 2022	4 000 000 €	CIFOR
	Appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles	<u>ECOFAC 6- RIFFEAC</u>	Les structures de gestion des aires protégées ainsi que les capacités de leur staff sont renforcées.	Afrique centrale	Apr 7, 2017	Oct 7, 2024	4 000 000 €	GIZ

Développement de curriculum et autres dispositifs de formation pour la formation des écogardes	<u>ECOFAC 6 - CEDAMM</u>	Concevoir, valider et déployer le curriculum de formation régional au métier d'écogarde dans les pays cibles de la région	Afrique centrale (Cameroun; Gabon République du Congo RDC, Tchad)	Oct 25, 2018	Oct 25, 2022	3 333 400 €	WCS
Programme d'appui à la gouvernance forestière (11e FED)	<u>NA</u>	1) Les plus petites concessions forestières sont gérées durablement, 2) Les capacités de la CLFT et de la DCV sont renforcées afin que le SVL puisse être opérationnel.	République du Congo	<i>Juin 2021</i>	<i>Juin 2024</i>	3 100 000 €	<i>à déterminer</i>
Renforcement des capacités de lutte contre la criminalité faunique dans le paysage transfrontalier Mbomou-Uélé	<u>Mbomou-Uélé</u>	Analyse améliorée du trafic d'espèces sauvages dans le GCBPAL pour comprendre et informer les mesures d'adaptation.	RDC	Déc 31, 2018	Jan 31, 2021	2 500 000 €	APN
Programme d'appui à la gouvernance forestière (11e FED)	<u>NA</u>	Renforcer la contribution des organisations de la société civile (OSC), des peuples autochtones (PA) et des communautés locales - à l'amélioration de la gouvernance forestière, la gestion durable, inclusive des forêts en République du Congo	République du Congo	Janv-2021	Janv-2024	2 000 000 €	CIDT + 10 codemandeurs (FERN, CJJ, CIRECK, FODER, FGDH, ODDHC, OCDH, ACNL, CABS, EJID)

	Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles (ECOFAC 6): Assurer un avenir durable pour le paysage Dja, ses populations et de la biodiversité	<u>ECOFAC 6 - Dja/AWF</u>	Accroître la gestion active de la conservation dans une zone centrale dans le Nord et l'Ouest de la RFD en renforçant la lutte anti-braconnage et surveillance écologique à travers le mentorat de SdC via un conseiller technique basé à Somalomo et en soutenant la gestion, équipement et formation.	Cameroun	Jul 28, 2017	Jan 28, 2022	2 000 000 €	AWF (African Wildlife Foundation)
Consortiums de bailleurs								
BM ; UE & AFD	Programme National de Développement Participatif	<u>PNDP III</u>	Les infrastructures de base du monde rural sont modernisées durablement et les capacités de maîtrise d'ouvrage des communes renforcées	Cameroun	Apr 4, 2016		157 000 000 €	MINEPAT
CAFI <i>Allemagne, Corée du Sud, France, Norvège, Pays-Bas, Royaume Uni, l'Union européenne, et Brésil</i>	Central Africa Forest Initiatives	<u>CAFI</u>	Préserver la valeur de la forêt dans la région dans l'optique d'atténuer les changements climatiques, de réduire la pauvreté et de contribuer au développement durable.	Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine (RCA), République du Congo, RDC	NA	NA	275 000 000 \$	Etats bénéficiaires / partenaires
	Projet Intégré REDD+ du Mai-Ndombe	<u>PIREDD MAI- NDOMBE</u>	Tester de nouvelles approches pour améliorer les conditions de vie des communautés ainsi que la gestion des paysages forestiers, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par la déforestation et la dégradation des forêts	RDC	Jan 1, 2017	Dec 31, 2021	42 898 000 €	FRMi
	Programme de Gestion Durable des forêts	<u>PGDF</u>	Les investissements et politiques publics et privés liés à l'exploitation des forêts sont rendus plus durables grâce à une meilleure gestion des ressources	RDC	Sept. 2020	Sept. 2024	16 000 000 \$	AFD/ Etats bénéficiaires / partenaires

	Projet Intégré REDD+ de la Mongala	<u>PIREDD</u> <u>Mongala</u>	Promouvoir des activités de production agricole et de gestion du couvert végétal permettant à la fois de réduire la pauvreté des ménages paysans et d'atténuer les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.	RDC	Sep 1, 2018	Sep 1, 2023	6 230 000 €	FONAREDD
FFEM; KFW; Wild Meat; AFD; CIRAD; GxABT	Partenariat Public Privé pour gérer durablement les Forêts d'Afrique Centrale	<u>P3FAC</u>	Fournir des résultats consolidés d'analyses scientifiques pour améliorer la durabilité des aménagements forestiers en Afrique centrale, tout en préservant la biodiversité	Cameroun Gabon R. du Congo RCA RDC	Sep 1, 2016	Sep 30, 2021	8 402 000 €	ATIBT
UE & UNODC	Law enforcement and combating wildlife and forest crime	<u>ICCWC</u> <u>Anti-Traffic</u>	Réduire la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts dans et entre une série de pays stratégiques en renforçant leurs capacités et en établissant des partenariats efficaces	Afrique	Dec 1, 2017	Dec 1, 2021	15 500 000 €	/ ICCWC

Pour atteindre ses objectifs, le PPECF collabore avec différents bailleurs, organisations de la sous-région, notamment :

- l'Union Européenne, dans le cadre de l'appui au projet ALEFI (Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale - Gabon), qui bénéficie de 151 000 € du PPECF ;
- la FAO et l'UE, dans le cadre du projet « Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD », pour lequel le PPECF a mobilisé près de 772 000 € ;
- l'AFD dans le cadre de la stratégie ATIBT pour le marketing des bois tropicaux certifiés, et dans le cadre de la valorisation des Services Ecosystémiques et le développement des populations riveraines chez quelques concessionnaires certifiées (SECODEV - C193) ;
- des collaborations sont également établies avec des institutions, universités, ONGs de la sous-région, dans le cadre des études cofinancées par le PPECF (voir § <4.2.1 Suivi-évaluation des interventions du programme>).

3 Les développements dans le domaine de l'intervention (politiques, économiques, sociaux, etc.)

La dernière session du conseil des Ministres de la CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA, Guinée équatoriale, République Démocratique du Congo), tenue le 28 juillet 2021 par visioconférence, a adopté un report de date pour l'entrée en vigueur de la décision d'interdire les exportations du bois en grume dans l'espace CEMAC, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

- Concernant l'**entrée en vigueur de l'interdiction de l'exportation du bois en grume**, les Ministres, tout en maintenant la date du 1^{er} janvier 2022, ont convenu de la nécessité de s'accorder une période transitoire allant jusqu'au 31 décembre 2022 dans le but de procéder aux études préalables de maturation des projets retenus pour la première phase.

suivie d'une autre réunion CEEAC/COMIFAC organisée du 3 au 5 août 2021 à Brazzaville, sous le thème [*réflexion sur la définition des termes « Forêt », « Déforestation » et « Dégradation des Forêts » adaptée au contexte des forêts du Bassin du Congo...*], qui a recommandé dans ses conclusions, la certification forestière comme instrument d'amélioration de la gouvernance forestière des états d'Afrique centrale.

A l'endroit de la CEEAC, de la COMIFAC et aux Etats,

- Promouvoir la certification forestière comme :
 - ✓ instrument de renforcement de la gouvernance, de la transparence et de la gestion responsable des forêts d'Afrique Centrale ;
 - ✓ mécanisme de Partenariat Public-Privé dans la gestion forestière durable ;
 - ✓ mécanisme de facilitation de l'accès des produits forestiers d'Afrique Centrale aux marchés niches et d'augmentation de la valeur écologique et sociale de nos forêts ;

Assurer le marketing international du Bassin du Congo et des acquis réalisés en faveur de la gestion durable des forêts. Par exemple en faisant savoir au monde que le Bassin du Congo renferme à lui seul 5 millions d'hectares de forêts naturelles certifiées, représentant ainsi la plus grande surface de forêt naturelle certifiée au monde,

- Harmoniser la réglementation sur les aspects de fiscalité et normes d'exploitation forestière ;
- Mettre en place un mécanisme de financement durable prenant en compte toutes les institutions sous-régionales rationalisées en s'inspirant du mécanisme de Contribution Communautaire d'Intégration de la CEEAC et de la CEMAC ;

Signalons que, quelques jours plus tard, la réunion du groupe de travail COMIFAC « Gouvernance forestière », tenue du 9 au 13 Août 2021 à Brazzaville, a permis aux partenaires, de convenir une feuille de route pour l'accompagnement des pays, dans la gestion de la période transitoire fixée par les ministres de la CEMAC. A l'occasion de cette réunion, et pour répondre au boycott des bois tropicaux d'Afrique centrale dans le cadre du chantier olympique de Paris, mis en œuvre par

« société de livraison des ouvrages olympiques » SOLIDEO, « une stratégie commune de riposte des pays de l'espace COMIFAC » a été élaborée par les états représentés.

En outre, ces derniers se sont également prononcés sur l'initiative Tropical Timber Trade (TTT), en étude avec l'appui technique de la GIZ-Chine dans le cadre du Dialogue Chine Afrique. Le projet pourrait bénéficier, sous conditions (notamment le positionnement formel des états africains en faveur du projet), de l'appui de la coopération Allemande (BMZ) et du gouvernement Chinois.

Par ailleurs, en vue d'assurer la mise en œuvre de la décision des Ministres des forêts de la zone CEMAC d'interdire l'exportation des grumes et d'harmoniser la fiscalité forestière en conséquence, un premier « atelier national sur la fiscalité forestière incitative » a été tenu à Yaoundé le 1^{er} juin 2021, à la Direction générale des Impôts (MINFI). A l'issue des échanges, deux principales pistes sont proposées pour compenser la perte de recettes :

- **Piste 1** : accroître la base fiscale en formalisant le secteur informel, qui à ce jour n'est pas inséré dans le circuit de taxation.
- **Piste 2** : accroître le taux de recouvrement grâce à une fiscalité incitative (bonus-malus)
 - Introduire le système de bonus en faveur des entreprises certifiées
 - Introduire un système de malus pour les entreprises non certifiées, afin de garantir a minima la neutralité budgétaire, mais plus certainement de générer des excédents budgétaires
 - Baser ce système de bonus-malus sur les taxes spécifiques ayant le potentiel fiscal le plus important, c.-à-d. les droits et taxes de sortie (35% de la valeur FOB).

D'autres pistes portent sur industrialisation de la filière, la création des zones économiques spéciales, l'investissement dans la formation aux métiers du bois⁵.

Il faut aussi relever qu'à l'occasion du [Symposium sur « la protection de la forêt tropicale africaine » tenu le 8 septembre 2021 à Berlin](#), le Ministre fédéral Allemand S.E Gerd MUELLER et le président en exercice COMIFAC, S.E Jules Doret NDONGO signaient une Déclaration « *d'engagement des Etats membres de la COMIFAC pour les forêts d'Afrique centrale et appel pour un financement équitable* ». Cette déclaration concrétise ainsi, l'aide-mémoire rendu public lors de « la journée des forêts du Bassin du Congo » le 7 septembre 2021, et marque le lancement d'une campagne pour un "Fair Deal" entre le Bassin du Congo et la communauté internationale.

Au Gabon, [un nouvel arrêté signé conjointement par le Ministre en charge des forêts et le Ministre en charge de l'Economie](#) le 15 Avril 2021, fixe les valeurs mercuriales des produits de bois transformés soumis aux droits de sortie en république gabonaise. Par ailleurs, le gouvernement gabonais annonce qu'il va recevoir des premiers paiements internationaux pour la protection de ses forêts, conformément à l'accord signé en septembre 2019 avec la Norvège. Ainsi, après dix-

⁵ Dans le cadre de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), le Gabon annonce également la tenue d'une formation des opérateurs économiques (public et privés) avec l'appui du Centre du commerce international – CCI (agence conjointe de l'Organisation mondiale du commerce et des Nations unies), partenaire de la Direction générale du commerce gabonais. La formation permettra notamment, d'informer les opérateurs économiques sur les procédures d'exportation dans le cadre de la ZLECAF.

huit mois de discussions et d'audit pour vérifier la solidité des engagements de l'état Gabonais, ce sont 17 millions de dollars (14,3 millions d'euros) qui vont être versés en contrepartie des tonnes de carbone séquestrées grâce aux mesures mises en œuvre pour lutter contre la déforestation. Celles-ci ont été estimées à 3,4 millions de tonnes au cours des deux années 2016 et 2017, et rémunérées à 5 dollars la tonne.

En république du Congo, les premières conclusions de l'étude portant sur « *la définition claire et les modalités d'implémentation du partage de production* » inscrit dans la nouvelle Loi N° 33-2020 forestière du Congo, adoptée le 8 juillet 2020, ont été présentées le 28 mai à Brazzaville au Ministère en charge des forêts, par le bureau FRMi, mandaté par l'Administration pour cette mission.

Toujours au Congo, le 6 août 2021, dans la salle de conférences du Ministère de l'Economie Forestière, ont été communiqués les résultats de « l'Etat des lieux et tests de terrain pour le déploiement du Système Informatique de Vérification de la Légalité (SIVL)⁶, auprès des parties prenantes impliquées ». L'intervention avait pour but d'évaluer les capacités humaines, techniques et matérielles des utilisateurs du SIVL, en vue d'identifier les atouts et les contraintes à lever pour un déploiement optimal de son module traçabilité.

En République Démocratique du Congo, les débats portent sur la levée du moratoire relatif à l'octroi de nouveaux titres d'exploitation forestière, malgré [la mise en garde des ONG internationales de conservation \(Greenpeace et Rainforest\)](#). Ainsi, le gouvernement de la RDC à travers son conseil interministériel du 9 Juillet 2021, a adopté 10 mesures urgentes pour la gestion durable des ressources naturelles, parmi lesquelles, la levée du moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions forestières en RDC.

Notons qu'un atelier de concertation inclusive sur « *les perspectives de la levée du moratoire des nouvelles allocations forestières industrielles en RDC* », organisé à Kinshasa le 27 Août 2021, sous la Facilitation du Forum National CEFDHAC – RDC et du Groupe de Travail national Forêts (GTF), recommande une levée progressive du moratoire en sept principales étapes qui intègrent :

- des états généraux du secteur forêt en RDC ;
- l'élaboration et la validation d'une politique nationale forestière ;
- l'identification des améliorations juridiques à apporter dans le processus de révision du Code forestier ;
- l'annulation de toutes les concessions forestières attribuées en violation des textes légaux et réglementaires ;
- la révision du moratoire pris par Décret du premier ministre (qui date de 18 ans déjà).

⁶ Réalisés par la Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité (CLFT) du Ministère de l'Economie Forestière (MEF) et la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public (MFBPP).

4 Les objectifs du PPECF

4.1 Les objectifs et les groupes-cibles

Pour rappel, depuis septembre 2017, après une première phase de 60 mois, le PPECF, a priorisé les objectifs suivants :

- mettre en place des actions et des outils opérationnels au sein des entreprises à travers une démarche d'accompagnement technique sur le long terme (le coaching d'entreprises vers un certificat de leur choix) ;
- élargir l'offre de certification en proposant des appuis de formation (coaching) à la fois pour les certificats de gestion durable (FSC® et PAFC) mais également, pour les certificats de légalité (OLB, LS) ;
- s'adresser à des entreprises qui ont peu ou moins bénéficié des résultats du PPECF I, en particulier les entreprises nationales (secteur Sud Congo, par exemple) et les entreprises à capitaux asiatiques ;
- accentuer les actions en lien direct avec les aspects sociaux internes (conditions de vie, droits, santé, sécurité des travailleurs) et externes (développement local, prise en compte des peuples autochtones) qui sont généralement les points « à problèmes » dans les audits de surveillance de conformité à un schéma de certification (légalité ou gestion durable) ;
- améliorer le monitoring écologique des concessions certifiées, notamment par la mise en place de plans de gestion et de protection de la faune ;
- promouvoir des modèles d'exploitation compatibles avec la gestion durable et les faire connaître dans l'aval de la filière jusqu'aux consommateurs finaux ;
- proposer des interventions innovantes, centrées sur la mise à disposition d'outils numériques (tutoriels, logiciels, guides) rendant la certification plus accessible et facilitant la gestion qualitative d'une gestion durable, au quotidien.

A noter que pour éviter un risque de distorsion, d'oubli ou de prédominance de l'un ou l'autre objectif, la CGP s'efforce d'adopter un appui équilibré (grille d'évaluation des requêtes) à toutes les parties prenantes : les entreprises, les populations riveraines, les peuples autochtones, la recherche forestière, les Administrations, sans oublier les « *Sans voix* » représentés par les nombreuses espèces animales et végétales qu'il est absolument urgent et nécessaire de protéger.

4.2 Mesures/activités mises en œuvre pendant la période de référence






Remarques liminaires :

- 1) Le lecteur des rapports semestriels du PPECF est invité à se rendre régulièrement sur le site web du Programme à l'url suivante :

http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html

où, il trouvera les derniers termes de références et les nouveaux rapports intermédiaires ou finaux des interventions classées suivant les principes du standard de certification FSC® ®-FM.

- 2) Le code couleur des interventions en cours ou en préparation est inchangé :

	Intervention en phase avec le chronogramme et ne rencontrant pas de difficultés majeures ou avancée significative d'une activité ou d'une thématique
	Intervention prenant un léger retard ou rencontrant une difficulté sans risques majeurs
	Intervention en retard ou rencontrant une difficulté importante
	Intervention en risque de non-exécution
	Intervention clôturée

- 3) Certaines interventions présentées au 7^{ème} rapport semestriel ne sont pas reprises dans ce rapport, en raison de leur trop faible avancement pour cette période (cf. codes couleurs jaune, orange, rouge) ou de leur arrêt noté dans les derniers rapports mensuels.

4.2.1 AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place

4.2.1.1 Cadre

Indicateurs globaux PPECF:

I.1. les superficies certifiées selon FSC® ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

I.2. les superficies certifiées Légalité (FSC® -CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha.

▪ **sur l'harmonisation du système de concession forestière dans le bassin du Congo**

Le 7^{ème} rapport semestriel indiquait que le Gouvernement congolais, souhaite mettre en place un nouveau régime d'exploitation qualifié de « Partage de production » aux règles contractuelles très différentes des concessions forestières.

Ainsi, la CgP a-t-elle attiré l'attention du syndicat UNICONGO sur un point juridique important qui distingue les contrats de concessions, des contrats en Partage de production :

- les **conventions de concession**, qui confèrent à la société pétrolière concessionnaire (pour une substance donnée) un droit exclusif d'exploitation de nature immobilière², quoique distinct de la propriété du sol.
Le concessionnaire, qui exploite pour son compte et dispose en principe de l'ensemble de la production extraite, est redevable vis-à-vis de l'Etat des impôts de droit commun (notamment l'impôt sur les sociétés)³ ainsi que d'une ou plusieurs redevances spécifiques (redevance minière proportionnelle, redevance superficière, etc.)⁴.
- les **contrats de partage de production (CPP)**, ayant la nature juridique de contrats d'entreprise définissant le cadre d'une prestation de services et ne conférant pas à leur titulaire de droit de nature immobilière⁵.
Dans ce contrat, la société pétrolière cocontractante recherche et exploite pour le compte de l'Etat une substance sur un périmètre défini en contrepartie d'une rémunération « en nature »⁶.
En cas de découverte d'un gisement, la société pétrolière aura ainsi droit à une quote-part en nature de la production représentative (i) du remboursement de ses coûts engagés et (ii) de sa rémunération.

Il est facile de comprendre que ce nouveau régime d'exploitation⁷ a pour but d'intensifier le prélèvement à l'hectare. Peut-être, en permettant à plusieurs opérateurs d'exploiter des essences différentes, sur un même territoire ? On pourrait donc voir surgir un nouveau modèle de gestion forestière avec des « autorisations » d'exploitations, qui pour des essences dédiées à l'exportation,

⁷ Selon, les dernières informations communiquées à la CgP, les concessions certifiées ne seraient pas concernées par cette réforme.

qui pour des essences dédiées au marché national ou régional, qui pour un marché de niche (ébène, etc.).

Ce modèle poserait immanquablement de grosses difficultés à la certification, à commencer par la définition du périmètre de responsabilité de l'entité à certifier, puisqu'elle ne se superposerait plus nécessairement à un espace géographique, mais concernerait davantage, les pratiques d'un opérateur, autorisée à exploiter une ressource précise.

Selon les dernières informations reçues (septembre 2021), le Gouvernement congolais aurait finalisé un document sur la mise en œuvre de ce nouveau régime en partage de production. Les premiers ateliers d'informations avec la profession, la société civile et les autres parties prenantes devraient débiter avant la fin de l'année 2021.

A toute fin utile, le PPECF a donc préparé avec le syndicat UNICONGO, un dossier de consultation restreinte à quatre cabinet d'avocats conseils, spécialisés dans les contrats en Partage de production, pour appuyer, le moment venu, le dialogue avec l'Administration, sur les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime d'exploitation.

- **sur la délégation des Etats au secteur privé pour assurer une gestion forestière selon leurs règlementations**

[La situation des APV Flegt \[PDF\]](#), a conduit l'Union européenne à faire le constat suivant⁸ :

No evidence that VPAs have contributed to reducing illegal logging in the partner countries and the consumption of illegally-harvested wood in the EU. Slow and very costly processes. After 20 years of negotiations, only one country (out of 15) has an operating licensing system in place. Among the top 10 EU trading partners, there is only one VPA country.

Par ailleurs, la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne (DG Environnement) va proposer incessamment, un agenda « zéro déforestation » s'appuyant sur [une approche⁹ fondée sur des partenariats avec les pays producteurs](#), de manière à :

- faire en sorte que la déforestation soit incluse dans les dialogues politiques au niveau national, et aider les pays partenaires à élaborer et à mettre en œuvre des cadres nationaux sur les forêts et la gestion durable des forêts ¹⁰ ;
- élargir la collaboration à des aspects plus vastes de l'état de droit et de la lutte contre les activités criminelles financées par le commerce illégal de ressources naturelles ;
- promouvoir les technologies numériques pouvant aider à connecter des communautés souvent reculées et généralement peu connectées aux administrations. La numérisation des procédures administratives liées, par exemple, aux impôts, à l'octroi de licences ou au

⁸ Extrait de la [Third meeting of Expert Group/MultiStakeholder Platform with focus on implementation of EUTR and FLEGT Regulation- février 201-DG Environnement](#). [PDF]

⁹ Note d'orientation sur le pacte vert – Partenariats de l'UE pour les forêts

¹⁰ Les conclusions du Conseil européen sur la communication (adoptée en décembre 2019) encouragent également l'UE à établir une feuille de route détaillant les résultats concrets à obtenir dans son action avec les pays partenaires dans le domaine de la déforestation.

commerce peut contribuer à une réduction des coûts et offrir l'occasion de recouper des données entre les différents ministères (p. ex : foresterie, agriculture, finances, environnement, commerce).

Sur le troisième item (technologies numériques), la CgP estime que la note d'orientation de la DG Environnement, n'identifie pas, [l'importance](#) que les outils numériques de gestion forestière pourraient avoir dans la réduction des coûts dans l'exploitation durable des forêts et le monitoring des bonnes pratiques de gestion forestière, notamment sur la gestion des stocks de carbone, à travers les [préconisations du RIL-C](#)¹¹.

<https://FSC®.org/en/document-centre/documents/resource/336>

RIL-C METHODOLOGY

Impacts

ES2.1: Conservation of forest carbon stocks

Example outcome indicators

- Gross carbon stock loss resulting from recent logging

Description

The RIL-C methodology was developed by The Nature Conservancy (TNC) and can be used at project or jurisdictional level. The RIL-C method is applicable to projects which implement reduced-impact logging (RIL) practices to reduce carbon (C) emissions. The effectiveness of RIL-C practices, and accounting of emission reductions attributable to those practices, is assessed on the basis of their impacts postharvest by measuring a set of so-called impact parameters. Four impact parameters are identified in version 1.0 (approved 28 April 2016):

- average percentage of felled trees abandoned in the forest
- average percentage of felled log length left (excluding abandoned logs) in the forest
- average number of trees > 20 cm diameter at breast height (DBH) killed by skidding per ha (= [average m length skid trail per ha] × [average no. trees DBH > 20 cm killed per m skid trail])
- area of haul road and log-landing corridors (m² per ha).

A regional 'business-as-usual' baseline (crediting baseline) is determined for each of these parameters as well as an additionality benchmark (a minimum improvement from the 'business-as-usual' baseline) that acts as a threshold above which carbon reductions can be accounted for. Accounting of emission reductions needs to be done within five years post-harvest.

Il est à craindre que cet agenda <zéro déforestation> ne soit donc centré que sur un seul objectif macro (monitoré par imagerie satellite ?), dans lequel, l'impact social et environnemental de l'exploitation certifiée des forêts naturelles, ne serait pas considérée, à sa juste valeur.

¹¹ The Nature Conservancy developed RIL-C as a practical methodology to measure and verify reductions in greenhouse gas (GHG) emissions achieved through reduced-impact logging practices. This methodology strengthens the link between good forest management and forest protection by clarifying the best practices for maximizing living carbon in forests and allowing forest managers to access incentives for climate mitigation.

Enfin, sur [le constat de la BAD](#)¹² selon lequel, les Etats délégueraient au secteur privé le soin de faire respecter les législations forestières, il faut noter que le Gabon en a bien pris la direction, à travers sa nouvelle loi de finance, qui institue une fiscalité dégressive suivant le niveau de gestion forestière, attesté par une certification vérifiée tierce partie (cf. encadré ci-contre) :

Cette mesure a été accueillie très positivement par de nombreux partenaires institutionnels (OIBT, UE, CAFI, CEEAC, KfW, AFD, BAD,...) qui souhaiteraient voir une fiscalité « verte » s'étendre à la sous-région.

Ainsi, le PPECF s'est joint à Yaoundé, le 1^{er} juin 2021, à un atelier national, sur la fiscalité forestière incitative. Nous en donnons ici, les principales réflexions qui en sont sorties :

- interdire l'exportation des grumes au Cameroun au 1er janvier 2022 pourrait avoir des conséquences désastreuses sur les recettes fiscales. En effet, plus de 80% des recettes domestiques forestières proviennent actuellement de l'exportation des grumes ;
- si le manque à gagner fiscal était reporté sur une taxation accrue des produits transformés, ces derniers perdraient alors toute compétitivité régionale¹³. En effet, la taxe d'exportation de ces produits au Cameroun est déjà la plus élevée de la sous-région (10%, contre 4% au Congo et en RCA) ;
- quelles pistes pour compenser cette perte programmée de recettes dès 2022 ?
 - ✓ accroître la base fiscale en formalisant le secteur informel, qui à ce jour n'est pas contributif à la taxation ;
 - ✓ accroître le taux de recouvrement grâce à une fiscalité incitative (bonus-malus).
- introduire le système de bonus en faveur des entreprises certifiées ;
- introduire un système de malus pour les entreprises non certifiées, afin de garantir a minima la neutralité budgétaire, mais plus certainement de générer des excédents budgétaires ;
- baser ce système de bonus-malus sur les taxes spécifiques ayant le potentiel fiscal le plus important, c.-à-d. les droits et taxes de sortie (35% de la valeur FOB) ;
- autres interventions : industrialiser la filière, créer des Zones Économiques Spéciales, investir dans la formation aux métiers du bois et les plantations.

III. TAXES SPECIFIQUES

Chapitre 1 : Fiscalité forestière

Section 2 : Taxe de superficie

2) Tarifs de la taxe

« Article 318 nouveau : Le tarif de la taxe de superficie est fixé à :

-300 FCFA pour les concessions certifiées FSC ou PAFC/PEFC ;

-600 FCFA pour les concessions certifiées légalité ;

-800 FCFA pour les concessions non-certifiées. ».

(Le reste sans changement)

¹² [Vision stratégique et industrielle de la filière bois en Afrique centrale <Horizon 2030>](#).

¹³ Pour compenser la perte fiscale, il faudrait en effet augmenter le taux de cette taxe de 10 à 26%.

▪ **sur la progression des superficies certifiées**

Institutionnellement, les actions du PPECF ci-après consistent à soutenir la certification vérifiée tierce partie comme outil de gestion gouvernemental et à diversifier et à renforcer l'offre de standards de certification reconnus par les marchés.

4.2.1.2 Activités

Ligne 1.1 : soutien à la certification de légalité vérifiée tierce partie

1) Suivi de l'évolution des politiques gouvernementales, encadrant la filière :

Au Congo, la Loi N° 33-2020 portant Code Forestier, promulguée le 8 juillet 2020, fait obligation aux entreprises forestières de certifier la gestion de leurs concessions aménagées ainsi que la légalité des produits qui y sont exploités et transformés » (article 72). Cette obligation devra être précisée dans ses modalités, par un décret d'application, en liaison avec la mise d'un système national de certification forestière (article 70) et d'une autorisation de coupe annuelle, elle-même subordonnée à l'obtention préalable du certificat de légalité (article 130).

Au Gabon, la nouvelle loi de finances¹⁴ modifiant la taxe de superficie évoquée plus haut, continue de provoquer un afflux d'entreprises¹⁵ qui se sont inscrites au cours du semestre (GWI, WOODBOIS, KHLL, CDG, GSF), pour obtenir le plus rapidement possible, à minimum, une certification de légalité et bénéficier, du premier pallier d'abattement sur la taxe de superficie.

A noter cependant, qu'au Cameroun, la proposition de l'UE d'une mise en conformité des entreprises exportatrices par un certificat de légalité APV-Flegt, à travers la reconnaissance d'un

Par ailleurs, promouvoir la Certification forestière « privée » n'est pas en soi un problème, mais le faire au détriment de celle à caractère « publique » qui garantit la légalité sur la base des référentiels de l'APV/FLEGT auxquels sont pourtant soumis les certificats privés, peut être compris comme une discrimination « négative » vis-à-vis des Exploitants forestiers nationaux, maillon économique faible mais important, dont on est sûr qu'il encourt, sur la base de ce schéma, un risque certain de disparition à plus ou moins brève échéance.

Dans le même ordre d'idées, aucune disposition réglementaire n'oblige les exploitants forestiers à détenir une quelconque certification forestière privée, mais plutôt de justifier de la légalité de leurs activités par le truchement des certificats de légalité délivrés par l'Administration en charge des forêts, dans le cadre du Système de Vérification de la Légalité sous-tendu par l'APV/FLEGT qui est un texte supranational.

Loi n°019/2020 du 17 juillet 2020 portant modification de certaines dispositions de la loi n°014/2019 du 22 janvier 2020 déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2020.....I

¹⁴

¹⁵ L'annonce par le Gabon selon laquelle tous les producteurs de bois opérant dans le pays devront être certifiés FSC à partir de 2022 est remarquable à plusieurs égards :

- elle représente un niveau d'ambition sans précédent, en particulier pour un pays en développement ;
- elle fait référence à une norme privée comme moyen d'atteindre des objectifs publics tels que la gestion durable des forêts ;
- il s'agit d'un élément d'une série plus large de mesures que le pays a prises depuis plusieurs années pour améliorer sa réputation et rationaliser l'utilisation de ses ressources forestières.

certificat de légalité privé vérifié tierce partie (OLB, LS, FSC®), a été rejetée, le Ministère des Eaux et Forêts, estimant que :

Néanmoins, globalement, on observe que dans le bassin du Congo la promotion de la certification tierce partie, comme outil de gestion forestière, s'accroît notamment par des prises de position au niveau régional, telles qu'exprimées sous forme de recommandations issues de l'atelier régional, organisé du 3 au 5 août 21 par la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale(CEEAC)¹⁶ qui écrit, dans son compte rendu :

« A l'endroit de la CEEAC, de la COMIFAC et aux Etats,

- Promouvoir la certification forestière comme :
 - ✓ instrument de renforcement de la gouvernance, de la transparence et de la gestion responsable des forêts d'Afrique Centrale ;
 - ✓ mécanisme de Partenariat Public-Privé dans la gestion forestière durable ;
 - ✓ mécanisme de facilitation de l'accès des produits forestiers d'Afrique Centrale aux marchés niches et d'augmentation de la valeur écologique et sociale de nos forêts ; »

Position que la CEMAC confirme ensuite, par un courrier daté du 30 août 2021, adressé à l'ATIBT pour tenter d'étendre la certification PAFC à plusieurs pays de la sous-région :

C'est dans cette perspective que la Commission de la CEMAC souhaiterait capitaliser les acquis de votre projet de « Mise en œuvre d'une approche régionale pour le développement des systèmes de certification PAFC dans le Bassin du Congo ». Dans sa forme définitive, nous suggérons, comme vous le prévoyez, que ce projet soit élargi à la République Centrafricaine, la Guinée Equatoriale, la République Démocratique du Congo et au Tchad, puisque le Cameroun, le Congo et le Gabon en sont déjà membres.

Enfin, signalons que la CEMAC organisera du 25 au 29 octobre 21, une réunion de concertation ainsi dénommée « Réunion de concertation entre la Commission de la CEMAC et l'Association technique internationale des bois tropicaux pour le raccordement des activités relatives à la certification du bois à la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois, dans le bassin du Congo ».

Rappelons aussi que, dans ce contexte plutôt favorable à la certification, le PPECF a voulu se réassurer sur les standards de certification actuellement présents dans le bassin du Congo, à travers une étude comparative, les certificats OLB (Bureau Veritas) et Legal source (Preferred by Nature). L'étude a conclu sur leur équivalence en termes de qualité, tout en mentionnant leur limite : « les deux systèmes ne permettent pas une garantie absolue d'une légalité totale et

¹⁶ Atelier régional de réflexion sur la définition des termes « Forêt », « Déforestation » et « Dégradation des Forêts » adaptée au contexte des forêts du Bassin du Congo et leur périphérie en lien avec le développement durable de l'Afrique Centrale du 3 au 5 août 2021

définitive des entreprises, ils permettent de limiter le risque d'illégalité stricte... et représente une étape valorisable vers une certification de gestion durable ».

Ainsi, dans son dernier rapport semestriel, le PPECF écrivait-il : « *Du point de vue du PPECF, trois actions sont à mener* »:

- communiquer officiellement l'étude aux OC et engager avec eux un processus de communication et de prise en compte des recommandations de l'étude comparative ;
- considérer que notre meilleur résultat n'est pas forcément l'obtention de tel ou tel certificat mais bien le suivi par les référents de la mise en œuvre effective des plans d'actions issus des diagnostics (qui vont très souvent au-delà de la certification légale, pour inciter les entreprises à poursuivre leur objectif de certification vers le niveau FSC® -FM ou PAFC) ;
- s'adapter à la crise sanitaire, en formalisant des outils d'interactions avec les entreprises sous coaching, pour assurer un suivi de qualité, des plans d'actions et des probables demandes d'actions correctives qui suivront les audits initiaux.

Sur ce dernier point, le PPECF développe en ce moment, sur les ressources du contrat d'assistance technique de la CgP¹⁷ une application web, qui pourra aisément évoluer vers une sorte d'« armoire numérique¹⁸ » qui permettrait aux entreprises, de mettre à disposition leurs preuves documentaires, aux OC, quelques jours avant les audits de terrain.

Cette « armoire numérique » aurait pour effet, d'améliorer le niveau qualitatif des audits et par là, d'éteindre quelques critiques d'ONGs qui les [les audits] jugent encore insuffisants. Par ailleurs, elle faciliterait aussi l'exercice de diligence raisonnée des <Premiers metteurs en marché>, au

Fonctionnalité	Action	Rapporteur (BE)	Observateur (Entreprise)	Accompagnateur (Réfèrent pays)	Administrateur (CgP)	Super administrateur
		<i>Uniquement profil des entreprises coachées</i>	<i>Uniquement son propre profil</i>	<i>Uniquement profil des entreprise du pays suivi</i>	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>
Reporting	Générer / télécharger un rapport	X	X	X	X	X
Contrat de coaching	Consulter un contrat	X	X	X	X	X
	Créer et supprimer un contrat	-	-	-	X	X
	Editer les données financières	X	-	-	X	X
	Editer les autres données	-	-	-	X	X
	Clôturer un contrat	-	-	-	X	X
Plan d'actions	Visualiser un plan d'action	X	X	X	X	X
	Créer, éditer un plan d'action (ajouter, supprimer des actions, sous actions, activités et preuves documentaires)	X ¹	-	-	X	X
	Modifier les taux d'avancement (activités)	X	-	X	X	X
	Uploader une preuve documentaire	X	-	-	X	X
	Valider une preuve documentaire	-	-	X	X	X
	Télécharger une preuve documentaire	X	X	X	X	X
	Activer les icônes d'urgence	X	-	X	X	X
	Ecrire un commentaire (bulle de droite)	X	-	-	-	X
	Ecrire un commentaire (bulle de gauche)	-	-	X	X	X

bénéfice de l'efficacité globale du RBUE.

¹⁷ Groupement ECO Consult GmbH & Co. KG./Oréade Brèche

¹⁸ Cette « armoire numérique » serait une adaptation d'une application informatique, en cours de développement, pour faciliter CgP, le suivi des coachings (ANO n° 269).

Création d'un Plan d'Action entreprise

Informations Durée du contrat Données financières Plan d'Action

COMPOSANTES

- 1 Système
- 2 Social interne
- 3 Social externe
- 4 **Aménagement exploitation**
- 5 Environnement
- 6 Monitoring tracabilité

4. Aménagement exploitation > 4.2. Activités illégales

Sélectionner/ajouter les sous-actions nécessaires pour cette action. Ensuite cliquez sur chacune des sous-actions pour sélectionner/ajouter leurs activités et définir leurs preuves documentaires attendues et leur niveau de priorité.

- 4.2.1. Création de limites PRIORITY >
- 4.2.2. Suivi des limites PRIORITY
- 4.2.2.1. Procédure d'entretien 2
- PREUVES DOCUMENTAIRES ATTENDUES ET PONDERATION ⓘ
 - Procédure 50%
 - Rapport 30%
 - Fiche de contrôle 20%
 - [Ajouter une preuve documentaire](#)
- 4.2.2.2. Procédure de suivi x >
- 4.2.2.3. Procédure de clôture x >
- [Ajouter une activité](#)
- 4.2.3. Validation des limites PRIORITY >

arder

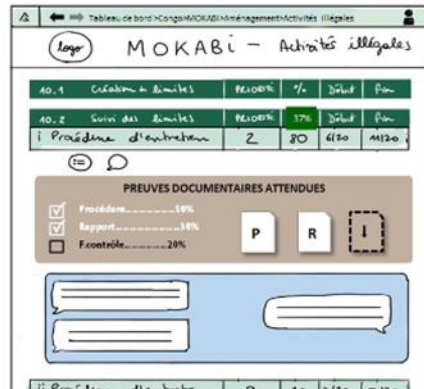
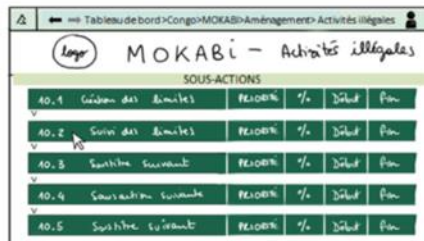
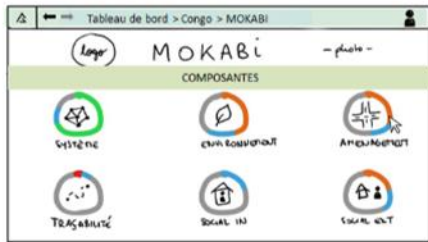
Valider

% DÉBUT FIN >

% DÉBUT FIN >

Produit par  BFCconsult

Chaque niveau permet d'accéder au niveau inférieur via des icônes visuels. Par exemple, depuis le niveau « Composantes », il est possible d'accéder au niveau « Actions », en double-cliquant sur un des icônes de composante.



Ligne 1.2 : soutien au PAFC régional

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C128 & C142	Tous	PEFC Intl.	180	6/06/18	5/01/19	42 mois (+16 mois)	Nov. 2023 (Avenant)
Contribution PPECF € : 378 250 (C128) & 119 200 (C142)			Budget total € : 378 250 (C128) & 119 200 (C142)				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Schéma de certification régional PAFC avec des versions en français et en anglais ; 				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance du schéma régional PAFC avec son standard régional de gestion forestière et ses annexes nationales par le PEFC Council ; 			

Rappelons que, à l'issue de l'atelier final de validation de la norme les 26 et 27 octobre 2020, la norme a été transmise au conseil d'administration de l'ATIBT pour validation et ensuite, au PEFC international.

Au terme d'un processus de validation interne, [Form International](#)¹⁹ a été désigné, fin mai 2021, par le Conseil PEFC pour effectuer l'évaluation de la conformité du PAFC Bassin du Congo dans le cadre du processus d'approbation du Conseil PEFC et pour vérifier que le processus de normalisation s'est déroulé de manière appropriée²⁰.

Dans le cadre de cette évaluation externe, Form International a sollicité les points de vue et les informations des parties prenantes impliquées ou non dans le processus de développement du système, afin de parvenir à une évaluation de conformité à la fois équilibrée et complète.

Ce calendrier confirme bien que l'on pourrait aboutir à une reconnaissance du PAFC BC avant la fin de l'année 2021.

Notons toujours que :

- le PEFC Council va demander une extension du domaine géographique du système PAFC Gabon à la République du Congo et son intégration dans le schéma PAFC bassin du Congo ;
- en République Démocratique du Congo (RDC), de récentes discussions entre les entreprises IFCO et CFT avec l'ATIBT obligent à convenir que le développement de la certification FSC® -FM y sera très difficile à l'aune de la motion n° 65 portant sur les IFL. Pour ces entreprises, déjà certifiées légales, l'alternative serait de poursuivre leurs efforts de gestion durable, en s'alignant sur la norme PAFC Bassin du Congo. A cet effet, la CEFDHAC-RDC s'est rapprochée du PEFC Council et de l'ATIBT pour faciliter l'émergence d'une initiative nationale, socle indispensable au processus d'inclusion de la RDC au futur standard PAFC bassin du Congo ;

¹⁹ <https://forminternational.nl/>

²⁰ Selon les informations communiquées à la CgP, Form International n'aurait émis que quelques observations mineures.

- la CEMAC a pris attache, le 30 août 2021, avec l'ATIBT, maître d'œuvre du développement du PAFC régional²¹, pour inclure de nouveaux pays (République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Tchad), dans ce schéma sous régional de certification.

Par ailleurs, il faut pour opérationnaliser le certificat PAFC bassin du Congo que des OC soient, tout comme pour le certificat FSC® -FM, accrédités par un organisme habilité. A cet effet, le TUNAC a participé à deux formations du PEFC, en ligne.

Outre l'accréditation, il reste la formation des auditeurs. Cette formation attendue par les OC (Bureau Veritas, Preferredbynature, Control Union) est programmée dans le dernier trimestre de 2021.

Enfin, notons, qu'au cours du semestre, la CgP a transmis une demande de non-objection [**DNO n°287**] à la KfW, afin d'élaborer des guides d'interprétation nationaux, ainsi qu'un guide <carbone et gaz à effet de serre> pour répondre à l'indicateur spécifique du standard PAFC :

« 7.3. L'organisation minimise les impacts négatifs sur les stocks de carbone forestiers et les émissions de GES afin de préserver la capacité des forêts à stocker et séquestrer le carbone sur le moyen et long terme.

(Exigence) 7.3.1 L'organisation doit réaliser un bilan des émissions des GES sur l'ensemble de ses activités incluses dans le domaine d'application du SGFD, identifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées de ses émissions de GES, selon les directives y relatives en annexe 2.

(Exigence) 7.3.2 L'organisation doit produire une cartographie des stocks de carbone estimés de l'UGF, qui inclut a minima les stocks de carbone aériens et identifie les stocks de carbone particulièrement importants. Les directives pour cette cartographie sont indiquées en annexe 2. »

Ce qui va nécessiter, pour les concessionnaires, d'être à même :

- d'élaborer une cartographie des stocks de carbone aériens estimés de l'Unité Forestière de Gestion (non exhaustif mais adapté au contexte et objectifs opérationnels de l'outil) ;
- d'identifier les stocks de carbone particulièrement importants ;
- d'établir une quantification des émissions de GES de leurs activités d'exploitations forestières et d'en faire le monitoring en vue d'identifier et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées.

²¹ <https://www.atibt.org/fr/p/92/pafc-du-bassin-du-congo>

Signalons également, que l'ONG PROBOS a proposé au PPECF, courant mars, de réaliser une étude bibliographique sur la séquestration du carbone des forêts du bassin du Congo. Ce travail serait certainement très utile pour établir un domaine de références (valeurs) par tous les partenaires de la gestion des forêts du bassin du Congo, impliqués dans la quantification des services écosystémiques des sociétés certifiées (cf. § Ligne 1.3) et plus consensuellement, de l'exploitation sous le [référentiel RIL-C²²](#).



RIL-C provides the forest managers with a menu of responsible practices along with a credible way to quantify the carbon savings from improved harvesting practices. This means that, along with the timber, another important commodity can be extracted from selectively-harvested forests – namely, credible evidence of carbon savings. RIL-C techniques include reducing wood waste, more care in the direction of felling, the building of fewer and narrower access roads, the mapping-out of skid routes, and the use of specialist forestry equipment such as winches instead of bulldozers. The dividends can be surprising. Typically, the carbon savings can achieve 50%, without immediate reductions in timber extraction, and actually increasing long-term timber yields by 10-to-20%.

available, delivering improved air and water quality, more resilient soils and biodiversity, and increased carbon storage. They both generate all these benefits in one simple way: keeping more trees alive. In the tropics, the immediate opportunity for improved forest management is through implementation of improved logging practices through TNC's RIL-C methodology. There is an urgent need to build alliances between the conservation and forestry communities: about a quarter of the planet's remaining tropical forests are managed for timber. Improved forest management of natural forest can not only reduce the direct impacts of logging but can also increase the likelihood that forests remain forests. Where natural forest logging concessions are no longer active, forests are at risk of illegal logging and deforestation.

²² https://www.nature.org/content/dam/tnc/nature/en/documents/TNC_RILC_GreenBiz_OnePager_03.pdf

Pour l'heure, le PPECF propose d'agir au niveau du terrain, à travers la **DNO n° 275²³** et la **DNO n° 287²⁴**, par le développement d'une application sur smartphone, dédiée aux contrôles des entreprises, du respect des normes d'exploitation à faible impact imposées par les standards de certification durable²⁵.

L'objectif des contrôles EFIR est de passer derrière toutes les activités d'exploitation (construction routes et ouvrages d'art, pistage-triage, abattage et tronçonnage, débusquage-débardage, préparation parc et traçabilité) pour vérifier, sur le terrain, le respect des normes d'exploitation à faible impact.

« ...Les contrôles EFIR sont assurés par le responsable EFIR et les contrôleurs recrutés. Le cas échéant. Le responsable EFIR peut en effet avoir sous sa responsabilité deux, voire trois contrôleurs qui sont chargés de la réalisation quotidienne du contrôle des opérations. Le responsable EFIR doit dans ce cas vérifier le travail de ses contrôleurs chaque semaine, afin de vérifier si les résultats des contrôles effectués sont cohérents avec la réalité de terrain.

De manière générale, ils sont chargés de contrôler les cinq entités suivantes :

- Construction route et ouvrages d'art (vérification des tronçons de route construits durant la semaine précédente) :
 - ✓ la qualité du tracé route ;
 - ✓ la largeur totale de l'emprise de la route respecte les normes en fonction du type de route ;
 - ✓ le profil, la mise en forme de la route, l'ouverture des exutoires ;
 - ✓ le choix et la position de l'ouvrage par rapport au lit de la rivière ;
 - ✓ la position de l'ouvrage par rapport au lit de la rivière et à la route est correct.
 - ✓ la technique de construction faible impact de l'ouvrage ;
 - ✓ l'impact sur les berges et le cours d'eau ;
 - ✓ Etc.
- Pistage-triage :
 - ✓ la qualité du tracé des pistes ouvertes ;
 - ✓ l'ouverture et la matérialisation des pistes ;
 - ✓ le respect des consignes de triage ;
 - ✓ etc.
- Abattage et tronçonnage :
 - ✓ le respect de la procédure d'abattage contrôlé ;
 - ✓ la présence des marquages nécessaires à la traçabilité ;
 - ✓ le respect des consignes de tronçonnage ;
 - ✓ etc.
- Débusquage-Débardage :
 - ✓ le respect du tracé des pistes matérialisées sur le terrain ;
 - ✓ le respect des consignes de débardage à faible impact ;
 - ✓ la préservation des tiges d'avenir et des arbres protégés signalés ;
 - ✓ la préservation du sol et des zones sensibles ;
 - ✓ Etc.
- Préparation sur parc -traçabilité :
 - ✓ la préparation des billes sur parc ;

²³ « Suite d'assistants numériques mobiles pour le monitoring EFIR/HSE des pratiques d'exploitations forestière et leurs réduction des émissions carbone associées. ».

²⁴ « Développement d'outils pour la prise en compte des problématiques carbone et GES en exploitation forestière certifiée PAFC BC ».

²⁵ En effet, ces <assistants numériques mobiles> pour la réalisation des contrôles EFIR, permettront de vérifier l'impact avéré des opérations d'exploitation forestière sur le sol, le couvert forestier et le peuplement résiduel, etc. selon le référentiel EFIR (cf. § Ligne 2.8.2.a : développement d'outils de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs, niveau entreprise-Action 2).

- ✓ le contrôle et la vérification des documents de traçabilité (rapports journaliers, carnet de chantier, base de données traçabilité) ;
- ✓ les tests de la traçabilité depuis le parc jusqu'à la souche au moyen des documents de traçabilité, de la carte d'exploitation et de la carte de pistage-triage.
- ✓ La vérification du respect des consignes de marquage des bois abandonnés ;
- ✓ etc. «

Ligne 1.3 : soutien au bureau FSC® Régional & motion n° 65 & n° 34

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C136	Tous	FSC Intl.	188	9/08/18	11/12/18	22 mois (+13 mois)	Oct 2021 (Avenant)
Contribution PPECF € : 349 958			Budget total € : 539 726				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalisation des Normes Nationales FSC ® ; ▪ Mise en œuvre de la Motion 34 / 2017 ; ▪ Mise en œuvre de la Procédure FSC ® pour les Services Écosystémiques ; ▪ Etude en vue de rétributions aux forestiers responsables de finance carbone et PSE ; ▪ Campagnes de promotion auprès des décideurs européens ; ▪ Appui aux communautés locales et aux populations autochtones ▪ formation d'auditeurs régionaux. 							

Pour rappel, en phase I, le PPECF a permis au FSC® de décliner la norme régionale du standard FSC-FM, au niveau national.

Aujourd'hui, une seconde subvention au FSC® [C136] a intégré le nouvel objectif de délivrer une attestation pour services écosystémiques rendus, qui pourrait être jointe à l'audit initial ou de surveillance FSC® -FM. Le FSC® cherche ainsi, à augmenter la valeur des forêts du bassin du Congo, autour d'une reconnaissance pour services écosystémiques rendus par les concessionnaires certifiés.

Ainsi, le PPECF a transmis à la KfW une demande de non-objection [DNO n° 265], une requête en miroir, de la DNO n° 287, ainsi résumée :

« ...L'ensemble de la société manifeste un intérêt croissant pour les bénéfices qu'offrent les forêts et souhaite en être mieux informée. La gestion responsable des forêts permet à la société de bénéficier de diverses externalités positives. Le FSC® reconnaît cinq catégories de services écosystémiques fournis par les forêts certifiées : la conservation de la biodiversité (ES1), la séquestration et le stockage du carbone (ES2), les services liés aux ressources en eau (ES3), la conservation des sols (ES4) et les services récréatifs (ES5). Les normes de gestion forestière du FSC® exigent des gestionnaires des forêts qu'ils prennent des mesures pour protéger ces services. Ainsi, ces gestionnaires certifiés jouent déjà un rôle important dans la protection et la gestion des services écosystémiques au sein de leurs forêts.

Afin de permettre la reconnaissance de cela, en mai 2018, le FSC® a introduit un module optionnel pour les détenteurs de certificats FM, appelé la [Procédure pour les services écosystémiques](#)

[\(FSC® PRO-30-00626\)](#). Cet outil devrait offrir de multiples avantages, en complément des normes nationales de gestion forestière du FSC® :

- un cadre pour démontrer explicitement les avantages des activités de gestion sur les services écosystémiques ;
- une approche comparable aux niveaux national et international ;
- une visibilité des actions du gestionnaire (compréhension, démonstration) ;
- des indicateurs de suivi quantifiés, précis et adaptés à chaque service ;
- un outil opérationnel pour mettre en relation les forestiers et les investisseurs.

Ainsi, l'attestation renforcerait-elle, la capacité des détenteurs de certificats à communiquer et à revendiquer des avantages compétitifs pour la société à un moment où de nombreuses parties prenantes accordent une attention croissante aux services éco-systémiques de grands espaces forestiers d'Afrique centrale.

Assez logiquement, les concessionnaires certifiés FSC® (Precious Wood, Rougier, IFO²⁷) opérant dans le Bassin du Congo ont vu là, une possible opportunité d'améliorer leur valeur²⁸ et leur rentabilité, face aux nouvelles taxes et exigences d'exploitation qui leur sont imposées. Ils ont donc manifesté leur soutien à la procédure [FSC® PRO-30-006](#) dont le succès sera étroitement lié à la fiabilité des données utilisées et communiquées.

La **DNO n° 265** vise donc à pouvoir, sur une période de 24 mois :

- tester la procédure des services écosystémiques du FSC® dans au moins deux concessions dans au moins deux pays du bassin du Congo, couvrant au moins deux services écosystémiques différents (carbone, biodiversité, protection des bassins versants), sélectionnés en fonction des priorités des détenteurs de certificat ;
- évaluer les opportunités et contraintes (conceptuelles, techniques, légales, institutionnelles, administratives, et en ressources et capacités) liées la mise en œuvre de la FSC® PRO-30-006, ainsi qu'en lien avec l'accès des communautés aux bénéfices supplémentaires générés par le concessionnaires par l'entremise mécanismes établis dans les cahiers de charges des compagnies forestières en matière de contribution au développement socioéconomique local ;

²⁶ <https://FSC®.org/en/newsfeed/revised-ecosystem-services-procedure-FSC®-pro-30-006-v1-1-available>

²⁷ Actuellement, six concessionnaires certifiés FSC® opèrent dans trois pays du bassin du Congo. Ensemble, ils gèrent ~5,4 millions d'hectares de forêt tropicale naturelle, soit <10% de la forêt affectée à la production de bois dans ces trois pays. Le gouvernement gabonais devrait bientôt exiger la mise en œuvre d'une version de la méthode RIL-C pour minimiser les émissions de carbone des opérations d'exploitation forestière dans les concessions. Les concessionnaires certifiés FSC® auront la possibilité de quantifier leurs contributions individuelles à la stratégie de réduction des émissions de carbone du gouvernement gabonais en utilisant la procédure des services écosystémiques du FSC®. Par ailleurs, tous les concessionnaires certifiés FSC® ont mis en œuvre des projets de surveillance de la biodiversité avec des ONG environnementales comme le WWF et le WCS, qui pourraient, à leur tour, être reconnus par la procédure des services écosystémiques. La Procédure FSC®-PRO-30-006 pourrait également valider les services de protection des bassins versants et le lien avec le cycle hydrologique à l'échelle continentale.

²⁸ Aujourd'hui, on estime que la valeur d'une société est pour environ 30 % dans son image.

- développer des manuels et outils adaptés au contexte du Bassin du Congo pour une mise en œuvre pratique de la procédure de façon à la reproduire dans d'autres concessions.

Enfin, signalons que courant septembre 21, le PPECF a été sollicité par l'ATIBT pour appuyer son adhésion au nouveau groupe **Focus Forests**²⁹, récemment créée par le board FSC® à Bonn.

La mission de ce nouveau groupe est d'utiliser l'expérience du FSC®, notamment, la protection des HVC à l'intérieur des UFA certifiées, comme base de discussions pour atteindre un consensus³⁰ sur le concept <Intact forest landscape> qui fait toujours débat.

Ainsi, le FSC® espère-t-il arriver à un accord sur la façon dont devrait s'appliquer la motion n° 65, qui reste un repoussoir pour certaines sociétés forestières (en RDC surtout) qui ne peuvent s'engager économiquement à la mettre en application et sont donc, en quelque sorte, bloqués sur une certification de niveau moindre (OLB, LS).

S'agissant de l'agenda de l'ATIBT, elle espère avec le concours du PPECF, arriver à :

- obtenir soit le retrait, soit un aménagement significatif de la Motion 65 compatible avec le développement des entreprises certifiées du bassin du Congo, par une appropriation par le groupe Focus Forests d'un maximum de recommandations des membres certifiés de sa Commission de certification ;
- un consensus parmi les membres de l'AG pour modérer la motion 65, selon des critères et indicateurs adaptés aux grands biomes forestiers de l'Afrique centrale ;
- ce que ces adaptations, prises en AG FSC® prochaine à Bali, ne soient plus, un obstacle au développement de la certification FSC® -FM dans le Bassin du Congo, par son acceptation par le secteur privé.

Fin septembre, la requête est toujours en préparation avec l'appui de la CgP qui souhaite la renforcer par une stratégie plus offensive pouvant s'appuyer sur : i) un antagonisme possible entre la « mise sous cloche » de vastes territoires³¹ et l'urgence à atténuer, par la séquestration du carbone, les effets du changement climatique³² et ii) vérifier par quelques audits comptables, les données de l'étude FORM I, chez les entreprises les plus exposées à la motion n° 65, afin de déterminer leur seuil d'acceptabilité de la motion 65.

Un chiffre sur la séquestration du carbone par les forêts du bassin du Congo : on estime que les

²⁹ <https://www.atibt.org/fr/news/12941/FSC-met-a-jour-le-projet-forets-de-grande-valeur-desormais-renomme-focus-forests>

³⁰ Les six dernières années de discussion sur les IFL au sein du FSC® ont montré à quel point il est difficile de parvenir à un accord entre les membres du FSC® sur ce que devraient être les règles de protection. Cela rend nécessaire un dialogue constructif, fondé sur des définitions, des valeurs et des visions claires.

³¹ <https://ur-forets-societes.cirad.fr/actualites/puits-de-carbone-le-bassin-du-congo-et-l-amazonie-presentent-des-tendances-tres-contrastees>

³² https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/biodiversite/suede-abattre-des-arbres-pour-lutter-contre-le-rechauffement-climatique_4803823.html

forêts structurellement intactes ont séquestré environ la moitié de l'absorption mondiale de carbone terrestre, jusqu'au début des années 2000, éliminant environ 15 % des émissions anthropiques de dioxyde de carbone.

En effet, les deux massifs (Amazonie et Bassin du Congo) ont affiché récemment, une augmentation de croissance des arbres (ce qui correspond à l'effet net attendu de l'augmentation du dioxyde de carbone atmosphérique et de la température de l'air). Cependant, les parcelles de forêts du bassin du Congo, les plus intensément surveillées suggèrent, une augmentation des pertes de carbone depuis 2010³³, certes, en retard par rapport à l'Amazonie, mais cette observation indiquerait alors, une saturation progressive et asynchrone des puits de carbone sur les deux continents³⁴.

4.2.2 AXE II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée

Rappel des Indicateurs globaux du PPECF II et PPECF III :

- I.1. les superficies certifiées selon FSC® ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha).
- I.2. les superficies certifiées Légalité (FSC® -CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha.
- I.6. Les Demandes d'Actions Correctives de procédures EFIR, émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement représentent moins de 15% du nombre total de DACs.
- I.8. au moins 50% des concessions forestières certifiées (tous certificats confondus) mettent en œuvre un plan d'appui spécifique (et de qualité) en faveur des Peuples autochtones.
- I.9. au moins 50 % des entreprises certifiées suivant des standards de « Légalité » mettent en œuvre des actions sociales conformément aux exigences de la certification.
- I.10. au moins 75 % des entreprises certifiées FSC® ou PEFC/PAFC réalisent et mettent en œuvre de gestion de faune.
- I.11. au moins 50 % des entreprises certifiées suivant des standards de « Légalité » mettent en œuvre un plan d'action de faune.

³³ L'augmentation de la concentration en CO2 dans l'atmosphère a dopé la croissance des arbres, mais chaque année, ce phénomène est de plus en plus contrebalancé par les effets néfastes de l'augmentation des températures et des sécheresses, qui ralentissent la croissance des arbres et peuvent même les tuer."

³⁴ Pour vérifier cette hypothèse, une première tour à flux au cœur du bassin du Congo pour l'étude des échanges de gaz à effet de serre entre la forêt et l'atmosphère a été construite en 2020, dans la forêt de Yangambi (RDC) en partenariat avec l'UE, l'ERAIFT et le CIFOR.

▪ **Sur l'appui à la bonne gouvernance forestière**

Ligne 2.1 : respect des lois

Action 2 : respect des lois

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C123	Tous	Conservation Justice	167	9/10/17	5/12/17	40 mois (+12mois)	Mars 2022 (Avenant)
Contribution PPECF € : 150. 000			Budget total € : 450. 000				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ collecte des informations dans la perspective de produire des preuves à l'encontre des exploitants forestiers illégaux, ▪ assiste technique aux autorités dans l'interpellation des exploitants illégaux et instruction en justice, ▪ aide au suivi des opérations, ▪ communication des informations sur ses opérations aux organes de presse, ▪ formations destinées autant aux forces de l'ordre, aux douanes, aux magistrats et aux Eaux et Forêts. 							

Rappelons que l'intervention C123 (ALEFI) est uniquement active sur le volet exploitation forestière illégale. Par contre, l'appui à la CEB (action 3) intègre lui, la lutte contre le braconnage.

Le mode opératoire reste toujours le même : développer un réseau d'informateurs dans les communautés villageoises sur deux zones du Gabon :

- au nord, l'Action est conduite par un juriste communautaire, et généralement appuyée par Gabon Vert et par l'ONG Brainforest (depuis septembre 20) ;
- au sud, l'Action est menée en collaboration avec l'ONG Muyissi Environnement qui est pleinement engagée dans la défense des droits des populations.

Ainsi, Sur la période reportée, 13 missions ont été commanditées dans 4 provinces et sur 87 villages. Aujourd'hui, le nombre de personnes-contacts d'ALEFI dans les villages et centres urbains s'élève à plus de 300. Les profils des informateurs varient et comprennent des chefs de regroupement, des chefs de canton, des maires, des retraités, des commerçants, des forestiers, des villageois, etc.

Ainsi, le 5 avril 2021, une équipe conjointe de la Direction Provinciale des Eaux et Forêt, de l'ONG Conservation Justice et de l'ONG Muyissi Environnement s'est rendue à Ndendé faire un constat d'exploitation forestière illégale menée par la Société Professionnelle d'Industrialisation du Bois (SPIB) dans les environs des villages Ichinga et Dilolo, dans le département de la Dola, province de la Ngounie.

Outre le suivi de la chaîne pénale consécutive aux arrestations, les équipes sociales d'ALEFI, tentent de vérifier par des informations, la situation des cahiers des charges contractuelles (CCC) dans les quatre provinces suivies (cf. tableau ci-après)

Province	En attente des projets des communautés	En attente du versement du FDL	Mise en œuvre projets	En attente de la livraison officielle	Clôturé	Inconnu	Total général
NGOUNIE	3	7	19	2	32	8	71
NYANGA		4	3	1	1		9
OGOUE IVINDO		32	6		5	2	45
WOLEU NTEM	6	20	3		6	1	36
Total général	9	63	31	3	44	11	161

Sur le terrain, on constate que, malgré un nombre croissant de cahiers des charges contractuelles signés, leur mise en œuvre pose de nombreuses difficultés : fonds non alloués, projets non ou mal mis en œuvre, projets choisis non durables, lenteur dans la mise en œuvre du cahiers des charges contractuelles (CCC), manque de transparence dans l'utilisation des fonds.

Action 3 : appui au dispositif de lutte anti-braconnage de la société Precious Wood et CIB-OLAM

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C143	CEB Precious Wood	Conservation Justice	197	24/10/18	13/11/18	36 mois (+4 mois)	25/02/22 (Covid19)
Contribution PPECF € : 192 600			Budget total € : 335 850				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ R1 ENQUETES : Les enquêteurs et les informateurs collectent les informations dans la perspective de produire des preuves à l'encontre les grands braconniers et trafiquants de faune dans et en périphérie de la concession forestière PW-CEB mais aussi dans les centres de trafic de faune éloignés en fonction des informations récoltées. ▪ R2 OPERATIONS : Le projet assiste les Eaux et Forêts, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et les forces de l'ordre dans l'interpellation des grands braconniers et trafiquants de faune et l'acheminement des plaintes devant les juridictions. ▪ R3 ASSISTANCE JURIDIQUE : Le Projet dispose d'une cellule juridique qui aide au suivi des opérations et des cas en justice. ▪ R4 INFORMATION : Le projet transmet des informations sur ses opérations aux organes de presse, ce qui constitue une mission d'éducation et sert de moyen de dissuasion. 							

Dans le cadre de l'intervention [C143], un gros travail de protection de la faune a été entrepris par l'entreprise CEB qui a recruté un expatrié dédié à cet objectif.

Nous donnons ici, un court extrait du dernier rapport du contrat C143, qui illustre le travail en cours :

A.2.3 – Organiser des missions de Lutte Anti-Braconnage en collaboration avec les Eaux et Forêts, l'ANPN, les forces de l'ordre et l'armée.

Cette activité est développée par le Chef de brigade faune et ses adjoints, appuyé par le responsable faune CEB et le juriste de Conservation Justice. Des gendarmes ont régulièrement été intégrés dans l'équipe pour des raisons de sécurité. En effet, en collaboration avec la brigade faune de Ndangui, des objectifs précis sont fixés par le responsable faune CEB avant la fin de chaque année pour l'année suivante. Ces objectifs sont variés et sont mis en œuvre sur le terrain à travers des contrôles inopinés, de patrouilles à l'intérieur des hautes valeurs de conservations et de contrôles aux différents accès de la concession par la brigade Faune et l'équipe Faune de la CEB. Les activités illégales détectées sont directement transmises à la brigade des Eaux et Forêts afin d'organiser des missions LAB. Des caméras pièges utilisées par l'équipe faune de la CEB et dont certaines sont également mises à disposition de la brigade permettent d'identifier certaines activités illégales de nuit.



Chasse illégale de nuit, CEB



Collaboration entre la Brigade et l'équipe F&C

CEB – Precious Wood a réalisé plusieurs aménagements et constructions en 2020 afin de rendre la brigade faune de Milole plus opérationnelle. Un logement a également été mis à disposition du commandant de brigade dans le camp cadres de la CEB. Au sein de sa base vie de Bambidie, deux logements ont été construits pour les agents de la Brigade ainsi que du juriste et du chargé communautaire de Conservation Justice.



Case du commandant de brigade



Case des agents de la Brigade



Case Conservation Justice

Cette convention a permis la mise en place d'une brigade Faune basée à la sous-préfecture de Ndangui pour lutter contre le braconnage dans la zone de Milolé. Un bâtiment appartenant au Conseil Départemental de Mulundu a été mis à disposition, il a entièrement été réhabilité et munis de mobilier afin de le rendre opérationnel. Il est situé à côté de la Brigade de Gendarmerie de Ndangui pour faciliter la collaboration et permettre des actions conjointes rapides. L'achat d'un groupe électrogène par CJ et son installation par CEB dans les semaines à venir va permettre aux agents de travailler dans des conditions de travaux optimales.

Le camp avancé des éco-gardes du Parc National d'Ivindo avait également été réhabilité en 2019 afin de permettre l'accueil de 6 personnes. Une salle de réunion muni d'un bureau y a été installé.



Camp éco-gardes de l'ANPN à Milolé
Entièrement réhabilité par PW-CEB



Bureaux de Brigade Faune de Ndangui
entièrement rénové par PW-CEB



Groupe électrogène avant son installation

Parmi les résultats de la brigade faune de janvier à juin 2021, on peut citer la saisie de 8 armes de chasse de calibre 12, dont 2 restituées légalement. Quatre contentieux juridiques ont été ouverts, et deux cas ont été jugés.

Devant le succès de ce partenariat concessionnaire-ANP-Brigade des E&F-Armée, la compagnie Rougier Gabon et la société SOMIVAB voudraient répliquer le modèle CEB, avec un appui du PPECF. Une requête va donc lui parvenir dans ce sens, dans le courant du dernier trimestre 2021.

L'intérêt de répliquer une seconde fois le modèle serait de pouvoir dimensionner le dispositif de façon la plus économique possible pour les concessionnaires avec néanmoins un maximum d'efficacité.

Action 4: upgrading de la solution logicielle SMART de lutte anti-braconnage

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C150	Tous	WCS	199	12/12/18	22/03/19	18 mois (+10mois)	Juil. 21 (Avenant)
Contribution PPECF € : 199 150			Budget total € : 289 067				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ réaliser des améliorations significatives du logiciel et à développer une gamme de nouveaux services qui s'appuient sur des algorithmes et des calculs d'intelligence artificielle, devant aboutir à la version 7 de SMART ▪ Présentation du logiciel dans un atelier sous régional et suivi de formations, chez les concessionnaires contributeurs à cette nouvelle version. 							

Pour rappel, l'originalité de l'intervention « upgrading du logiciel SMART » [C150] consiste à rendre ce logiciel de lutte anti-braconnage, bien connu des entreprises opérant dans le bassin du Congo, plus performant en y implantant un module d'intelligence artificielle (AI) capable de traiter des milliers de données, jusqu'ici enregistrées, mais qui ne livraient sans doute pas toutes leurs évidences (corrélations) faute de temps et d'outils statistiques qu'il faudrait leur appliquer.

La nouvelle version de SMART, en cours de finalisation, rendra le logiciel plus efficient et sans doute même prédictif dans l'évaluation de la pression de braconnage et corollairement optimise les ressources LAB (patrouilles, véhicules, appui des brigades spécialisées, etc.).

Avec WCS New-York, le PPECF a convenu qu'une formation à cette nouvelle version sera programmée dans le bassin du Congo, courant le second semestre 2022, en même temps qu'une formation à l'utilisation de la plate-forme <faune> développée par Gembloux Agro-biotech :

<https://www.gembloux.ulg.ac.be/faunefac/>

Ligne 2.2 : Droits des travailleurs et conditions de travail**Ligne 2.2.4 : lutte contre le VIH-SIDA (à l'échelle sous régionale)**

Action : projet d'harmonisation, des interventions de lutte contre le VIH-Sida au sein des concessions forestières, dans le bassin du Congo.

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
	Tous	GFBC	202	12/12/18		18 mois	
Contribution PPECF € : 116 622			Budget total € : 116 622				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ une plateforme sous régionale de concertation autour de la stratégie VIH/santé dans les entreprises forestières du bassin du Congo mise en place ; ▪ un consensus créé pour l'adoption de la stratégie d'intervention VIH/santé dans les concessions forestières du bassin du Congo ; ▪ au moins deux organisations patronales nationales accompagnées dans la mobilisation des ressources pérennes pour l'opérationnalisation de la stratégie VIH/santé au sein des entreprises forestières membres 							

Dans le rapport semestriel précédent, le PPEC mentionnait que le programme avait rappelé aux sociétés certifiées du Gabon sa disponibilité à appuyer une Action de lutte contre le <VIH-Sida> au bénéfice de leurs travailleurs et de leurs populations riveraines.

Au 30 septembre 2021, il n'y a toujours pas eu de requête exprimée directement par les entreprises, ou à travers leurs syndicats (UFIGA, UFIAFG). Il est probable que la gestion de la crise sanitaire de la COVID 19 ait pour l'instant, mobilisé toute l'attention des opérateurs (cf. <Rapport sur l'appui du PPECF à la crise sanitaire de la COVID 19>).

Ligne 2.4 : Relations avec les communautés**Ligne 2.4.3 : test de deux modèles pilotes agroforestiers, centré sur la cacaoyère, en zone de développement communautaire (SECODEV)****Action : projet pilote d'appui au développement local par des éco-filières durables**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C193	Pallisco, CIB-Olam, CFT, et populations riveraines	ETICWOOD SL Gembloux AgroBio.Tech	252	16/10/20	14/12/20	12 mois (+4mois)	8/04/22 (Covid19)
Contribution PPECF € : 199 443			Budget total € : 275 743				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadrage et un dimensionnement des projets pour chacune des zones d'étude ; ▪ Une estimation de la réduction des émissions de CO2 liées au développement des projets agroforestiers axés sur le cacao est établie pour les concessions de Pallisco, CIB-Olam et CFT ; ▪ Un business plan est produit en intégrant un fonds d'investissement potentiellement basé sur la finance climat pour chacun de ces projets ; ▪ Le montage d'un projet de développement agroforestier au moyen de la finance carbone sera amorcé, si les précédents résultats sont validés. ▪ Un guide pour le montage de projets agro-forestiers destiné aux entreprises forestières produit, en incluant la mise à jour de sources de financement potentielles, l'estimation de réduction des émissions par type de projet et l'actualisation des données financières pour le montage de business plan. 							

Rappelons que le modèle <concession certifiée> impose aux compagnies forestières de mettre en œuvre un plan de développement au bénéfice des populations riveraines, par ailleurs un indicateur principal de l'Action du PPECF III.

Cependant, force est de constater que cette préoccupation à l'égard des populations est peu voire mal prise en compte par les sociétés forestières certifiées, non pas par négligence, mais par les difficultés que posent souvent les actions de promotion du développement local (absence d'acteurs techniques [encadrement rural, opérateurs de micro-finance, etc.], difficultés sociologiques, faibles capacités organisationnelles des groupements orientés dans des activités génératrices de revenus, etc.).

Bref, les opportunités de succès sont rares et nécessitent le plus souvent l'intervention d'un investisseur privé. Ainsi, à travers le contrat **[C193]** conclu avec le bureau Eticwood, un projet pilote de revalorisation d'une filière cacao chez les compagnies CIB-Olam (Gabon), CFT (en RDC) et Pallisco (Cameroun) semble rencontrer l'enthousiasme des producteurs. Ce succès (à confirmer) s'explique certainement grâce au partenariat tripartite du projet, entre le secteur privé forestier, producteurs de cacao et des fabricants de chocolat intéressés à s'approvisionner en cacao « zéro déforestation ».

Tableau 22 - Comparaison des 3 projets de structuration de la filière cacao en bordure de concessions forestières

	unité	Pallisco	CIB	CFT
Volume de fèves attendu sur 10 ans	T	6 188	11 115	15 330
Prix d'achat des fèves	€/kg	1,80	1,60	1,80
Prix pour les centres de F&S	€/kg	0,46	0,36	0,40
Prix de soutien aux coopératives	€/kg	0,10	0,10	0,09
Prix de vente des fèves rendues en UE	€	3,50	3,50	3,50
Nombre de plants à produire annuellement par le projet	plants	0	1 435 005	1 098 944
Fonds en provenance d'un bailleur	€	1 379 393	5 535 127	4 689 576
Emissions évitées sur 10 ans	T CO2eq	572 904	3 057 912	1 757 952
Résultat net sur 10 ans	€	2 243 734	8 064 745	7 961 899
Résultat net annuel moyen	€	224 373	806 475	796 190

Ainsi, chez Pallisco³⁵-Cameroun, la cacao-culture est déjà bien installée et continue à se développer (cf. photos ci-dessous).



³⁵ A noter que la société privée PALLISCO, seule entreprise certifiée FSC au Cameroun, a signé le 25 mars 2021 à Yaoundé, un accord de partenariat avec le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) pour l'accompagnement des producteurs de cacao actifs aux abords de ses concessions forestières de Mindourou (région forestière et minière de l'Est- Cameroun). Financé à travers l'Agence française de Développement à hauteur de 200 millions de FCFA, cet accord permettra de produire un cacao durable et rémunéré à un juste prix.



La traçabilité est évidemment, un élément clé de la réussite du projet, qui nécessite une organisation pointue pour garantir au client final la provenance des fèves. Cette traçabilité est également exigée par les certifications Agriculture Biologique et Rainforest Alliance. Dans le système organisationnel proposé ci-dessus (voir encadré), il est prévu que les animateurs et encadreurs gèrent toutes les données des planteurs via un système informatique appelé **<AI Collect>**.

Ce système est basé sur une prise de données via un smartphone qui se synchronise avec un serveur une fois connecté à internet. Il existe de nombreux autres systèmes tels Metajua ou Farm Trace permettant également une traçabilité de produits agricoles issus de plusieurs planteurs. Cependant, celui retenu a plusieurs avantages qui sont décrits ci-dessous :

- possibilité de créer son propre questionnaire : le système prévoit de pouvoir créer des questionnaires pour tous les axes importants d'un projet aussi ambitieux que celui de la structuration de la filière cacao en bordure de concessions forestières :
 - ✓ référencement des planteurs et de leurs parcelles ;
 - ✓ enregistrement des formations des planteurs ;
 - ✓ audits des planteurs ;
- certification des parcelles ;
- achat des fèves ;
- exportation des données³⁶;
 - création de cartes³⁷.

³⁶ Une fois les données envoyées sur le serveur, il est extrêmement facile de les exporter dans un tableur Excel et de les traiter si besoin (réalisation des statistiques de production, classement, etc.)

³⁷ Le programme utilise le GPS du smartphone pour permettre un géoréférencement des parcelles. Une carte peut ensuite être éditée sur base de ces enregistrements.

Il répond à tous les besoins du projet et permet une traçabilité ascendante et descendante des fèves, tout en permettant un appui à l'obtention des certifications recherchées. Il convient donc particulièrement bien à l'approche « bean to bar » sur laquelle s'appuie le projet.

Par ailleurs, l'objectif du projet est aussi d'améliorer les revenus des planteurs avec un impact environnemental fort. Des critères de sélection des planteurs ont donc été mis en place pour garantir ces objectifs :

- accepter de signer le contrat d'engagement de non-déforestation pour implanter de nouvelles cacaoyères ;
- garder une surface terrière d'au moins 8m²/ha pour garantir l'aspect « agroforestier » des parcelles ;
- accepter le passage régulier des animateurs et encadreurs ;
- accepter de suivre au moins 4 formations par an ;
- mettre en pratique les bonnes pratiques culturelles dispensées durant les formations. Les visites terrains des animateurs et encadreurs permettront de s'en assurer ;
- livrer les fèves fraîches au centre de fermentation et séchage le plus proche endéans les 6h après écabossage ;
- Livrer uniquement les fèves des cacaoyères enregistrées dans le logiciel de traçabilité.

Sur la question du carbone

Une fois les surfaces déjà déboisées par l'agriculture (en limite des trois concessions pilotes CFT, CIB et Pallisco) cartographiées, le calcul des émissions évitées [grâce au projet SECODEV] se fera en introduisant ces surfaces dans l'outil EX-ACT³⁸ développé par la FAO qui permet d'estimer l'économie en émissions de GES en amont du montage d'un projet³⁹. <http://www.fao.org/in-action/epic/ex-act-tool/overview/en/>

Sur le plan financier, les prix de la tonne de CO₂eq sur les marchés volontaires fluctuent dans le temps. Actuellement, les prix ont tendance à être comme suit :

- +10 USD/ T CO₂eq pour des réductions d'émission (avoided emissions) ;
- +20 USD T CO₂ eq pour du stockage de carbone (removed emissions).

De plus, il faut tenir compte des modalités juridiques relatives au partage des revenus liés à la vente de crédits carbone. En effet, juridiquement, les crédits carbone appartiennent au propriétaire

³⁸ Il se présente sous la forme d'un fichier Excel dans lequel il faut encoder des superficies et préciser différents paramètres. Par exemple, pour le calcul des émissions évitées par une réduction de la déforestation, les données de base à encoder sont : surfaces déboisées, type de forêt déboisée, mode de conversion (avec ou sans brûlis) et type de végétation après déboisement. L'outil propose par défaut des valeurs issues du GIEC mais laisse la possibilité à l'utilisateur d'encoder des valeurs spécifiques à sa zone d'étude (appelées données de tier 2

³⁹ Pour ce qui concerne la société CFT en RDC, un potentiel important de séquestration de carbone sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares, et potentiellement disponibles pour des plantations, sont en cours de cartographie. Une fois la surface disponible pour effectuer des plantations déterminée, il sera possible de calculer le CO₂ équivalent séquestré dans les plantations. Pour cela, l'outil EX-ACT pourra être utilisé.

du sol⁴⁰. Donc, dans les situations du projet, il s'agit de l'état du Cameroun, du Congo, et de la RDC.

Ligne 2.5 : bénéfices générés par la forêt

Rappelons que pour intensifier la production, trois interventions peuvent être entreprises :

(i) mettre sur le marché des nouvelles essences dont les propriétés technologiques et de durabilité demeurent peu connues, (ii) valoriser de façon éco-efficace et directement sur les sites de transformation les co-produits actuellement non utilisés par l'industrie du bois et (iii) accroître les taux de prélèvement :

- ***i) Mettre sur le marché des nouvelles essences***

Dans le bassin du Congo, où, 5,3 millions d'hectares sont aujourd'hui certifiés par le Forest Stewardship Council (FSC®), le gestionnaire-exploitant doit maintenir les capacités de production des écosystèmes forestiers (indicateur 5.1.2). Pour y parvenir, un taux de prélèvement est calculé pour chaque essence afin d'assurer la reconstitution du stock forestier au cours d'une rotation (entre 25 et 30 ans selon le plan d'aménagement). Bien que ce taux soit censé garantir la pérennité des ressources (critère 5.6), il n'est calculé que sur une seule rotation et une valeur de reconstitution inférieure à 100 % est tolérée par les législations forestières actuelles. Ce qui à terme ne garantit plus le maintien à l'identique de la ressource ligneuse, d'autant que de nombreuses essences phares ont un faible taux de régénération⁴¹.

Cette dynamique est très préoccupante pour deux raisons : la biodiversité forestière s'en trouve menacée car les écosystèmes floristiques et faunistiques associés aux espèces exploitées sont perturbés et elle met en péril la viabilité économique des entreprises⁴² avec pour conséquences possibles :

- une diminution des superficies certifiées ;
- une possible remise en question du modèle de concession certifiée « Gestion durable », pourtant jugé « exemplaire » pendant deux décennies ;
- l'extension de pratiques d'exploitation non durables.

Il est donc très urgent de se préoccuper de la viabilité des concessions forestières sur une durée d'au moins une rotation (30 ans), notamment en facilitant la diversification des essences exploitées (voir Actions du PPECF : cf. infra Ligne 2.5.6 <recherche appliquée et amélioration des normes nationales d'exploitation>- le cas du Gombé⁴³ à la CBG).

⁴⁰ Faute de négociations, les prix valorisés dans les business plans représentent 50% des prix de la tonne CO₂eq, partant de l'hypothèse que l'état prendra 50% des revenus.

⁴¹ Les ressources ligneuses au sein des concessions forestières s'épuisent et ce, d'autant plus que les espèces exploitées sont essentiellement héliophiles et souffrent de ce fait, d'un déficit de régénération (Ayous, Okan, Tali...).

⁴² L'abandon récent des concessions certifiées de grands groupes (Wijima, Rougier) confirme la dégradation du compte d'exploitation des entreprises forestières, du bassin du Congo.

⁴³ <http://www.boistropicaux.org/bois/37/gombe>

- **ii) Sur l'intensification durable des prélèvements**

Il est évident que si le modèle industriel doit évoluer vers plus d'intensification, celui-ci ne pourra être accepté que s'il offre les garanties d'une durabilité suffisante et un impact réduit sur les émissions carbone induites.

Le PPECF concourt, par plusieurs interventions ci-dessous, à ces deux injonctions.

- **iii) sur les taux de prélèvement**

L'émergence au Congo, d'un nouveau régime d'exploitation, dit « *en partage de production* », est évidemment motivé par une intensification des prélèvements (cf. § 4.2.1 <AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place>).

Ligne 2.5.2 : coaching (15 entreprises)

Action : appui aux entreprises dont coaching vers la certification

L'intervention a pour principal objectif d'accompagner les entreprises non certifiées, vers une certification de « Légalité » [OLB de Bureau Veritas, *Legal source de Preferred by Nature (suite de Nepcon depuis octobre 2020) ou TLV de Contrôle Union*] puis éventuellement vers une certification de gestion durable, plus exigeante, mais potentiellement plus facilement valorisable sur le marché européen et asiatique (FSC et PAFC Gabon/PAFC Bassin du Congo dont le standard régional est quasi finalisé et prévu d'être opérationnel courant 2022).

Ce volet du programme s'adresse donc en priorité à des entreprises qui ne se sont pas encore engagées dans le processus de certification, et qui ne sont donc pas encore totalement capables de répondre aux exigences des référentiels en matière : i) de légalité, ii) de respects de l'environnement et iii) des contraintes sociales internes (salarié et ayant droit) ou externes (populations riveraines et peuples autochtones).

Bilan du semestre

Le processus de coaching reste perturbé par la pandémie de COVID 19, notamment pour des entreprises qui ont traversé en début d'année 2021 des difficultés économiques et commerciales importantes ainsi que des problèmes logistiques et d'approvisionnements réels, même si la situation semble s'améliorer progressivement.

Pour la Cellule de Gestion du Projet (CgP), la pandémie a également fortement impacté les capacités de visite sur le terrain. Néanmoins, la dynamique reste importante, en particulier au Gabon. Ainsi, lors du premier semestre, quatre nouvelles entreprises ont pris contact avec le PPECF, et trois nouvelles inscriptions ont été enregistrées. Deux entreprises ont été diagnostiquées pour un total de 480 000 ha supplémentaires.

Ainsi, au cours du semestre écoulé, les processus de « Demande de Non-Objection » suivants ont été développés (inscription, analyse réputationnelle et dossier de DNO), déposées auprès de KFW et sont en cours de validation.

N° DNO	Item	Date de l'ANO de la COMIFAC	Date de l'ANO de la KFW	Date de signature du contrat
280	Coaching de KHLL	22/10/2021	En attente	
282	Coaching de BSO		02/07/21	07/07/21
288	Coaching de GWI		09/09/21	27/09/21
290	Coaching de WOODBOIS	22/09/2021	En attente	

Au final, après huit semestres d'activité, 32 entreprises sont inscrites pour un total de 8 820 000 ha, dont 6 869 000 ha ont été diagnostiqués à ce jour (cf. tableau ci-après). Le processus de certification est réellement engagé au sein de 11 entreprises représentant 3 760 000 ha de concession forestière et les premiers résultats sont là :



- BSO, certifiée OLB en 2020, s'est engagée immédiatement vers une double certification vers PAFC/FSC avec un soutien financier porté à 75% des dépenses éligibles du plan d'actions. Un nouvel audit initial est prévu fin 2021/début 2022 ;
- TTIB prévoit son audit de légalité fin 2021, suite à une visite intermédiaire du référent PPECF et l'audit interne de TEREA au deuxième trimestre 2021 ;
- l'entreprise gabonaise SEEF accompagnée par GFEC envisage un audit initial OLB lors du premier semestre 2022 ;
- l'entreprise Bonus Harvest a conservé une bonne dynamique avec BFC et l'audit initial selon le système Legal Source devrait avoir lieu début 2022 ;
- BSG /GWI s'est fortement mobilisé depuis quelques mois. Un plan d'action réaliste et séquencé a été validé par PPECF en partenariat avec TEREA. Le recrutement d'un VIE est effectif et le processus de coaching a démarré avec l'ambition forte de réaliser un audit initial en 2022 ;
- SEFCA en RCA a repoussé l'audit initialement prévu en décembre 2020 de 12 mois : l'accompagnement par FRMi a été étendu et permettra de tenir ces nouveaux délais ;
- LIKOULA TIMBER a accueilli son VIE en septembre 2020. Le plan d'action est mis en œuvre de façon rigoureuse par FRMi. L'audit OLB reste fixé pour janvier 2022 ;
- ROUGIER MOKABI avance de façon plus efficace depuis leur refinancement.

Quelques difficultés sont néanmoins à signaler :

- le groupe RH a stoppé sa collaboration avec le programme PPECF et se trouve dans un processus de rachat par d'autres investisseurs ;
- ASI a éprouvé des difficultés importantes et des retards certains. L'entreprise a sollicité le changement de son bureau d'étude accompagnateur, ce que la CgP PPECF a accepté après que les engagements administratifs et financiers aient été soldés. Un processus de désignation d'un nouveau bureau d'étude par appel d'offre est en cours ;
- l'entreprise CFT en RDC, qui visait l'obtention d'une certification FSC-FM sur 469.574 ha, y renonce provisoirement en raison de l'impact de la motion FSC n° 65 dans sa concession mais reste très attentive aux éventuelles évolutions qui pourraient naître de l'AG FSC de Bali de 2022. Lors de cette AG, des motions ont été déposées et seront discutées sur la façon dont doivent être considérés les IFL (définition, cartographie et modalité de gestion) sur la base des résultats du processus « focus forest ». Le PPECF accompagne l'ATIBT et les entreprises membres dans ce processus de lobbying et de négociation (cf. <Ligne 1.3 : soutien au bureau FSC® Régional & motion n° 65 & n° 34>).

Fonctionnement du coaching

Le maintien des référents nationaux PPECF au Gabon (à temps plein), en République du Congo et RDC (à temps partiel) a été mis en place en fin d'année 2020, et permet aujourd'hui de maintenir l'activité de coaching.

Cependant, en raison de la pandémie du COVID-19, les experts du PPECF n'ont pas pu se rendre sur le terrain pour y conduire les diagnostics. Une méthode de « diagnostic à distance », construite sur le modèle des « desk audit FSC/ISO », permet aux référents nationaux PPECF de mener les opérations de terrain avec l'appui distancié et ponctuel de l'expert PPECF.

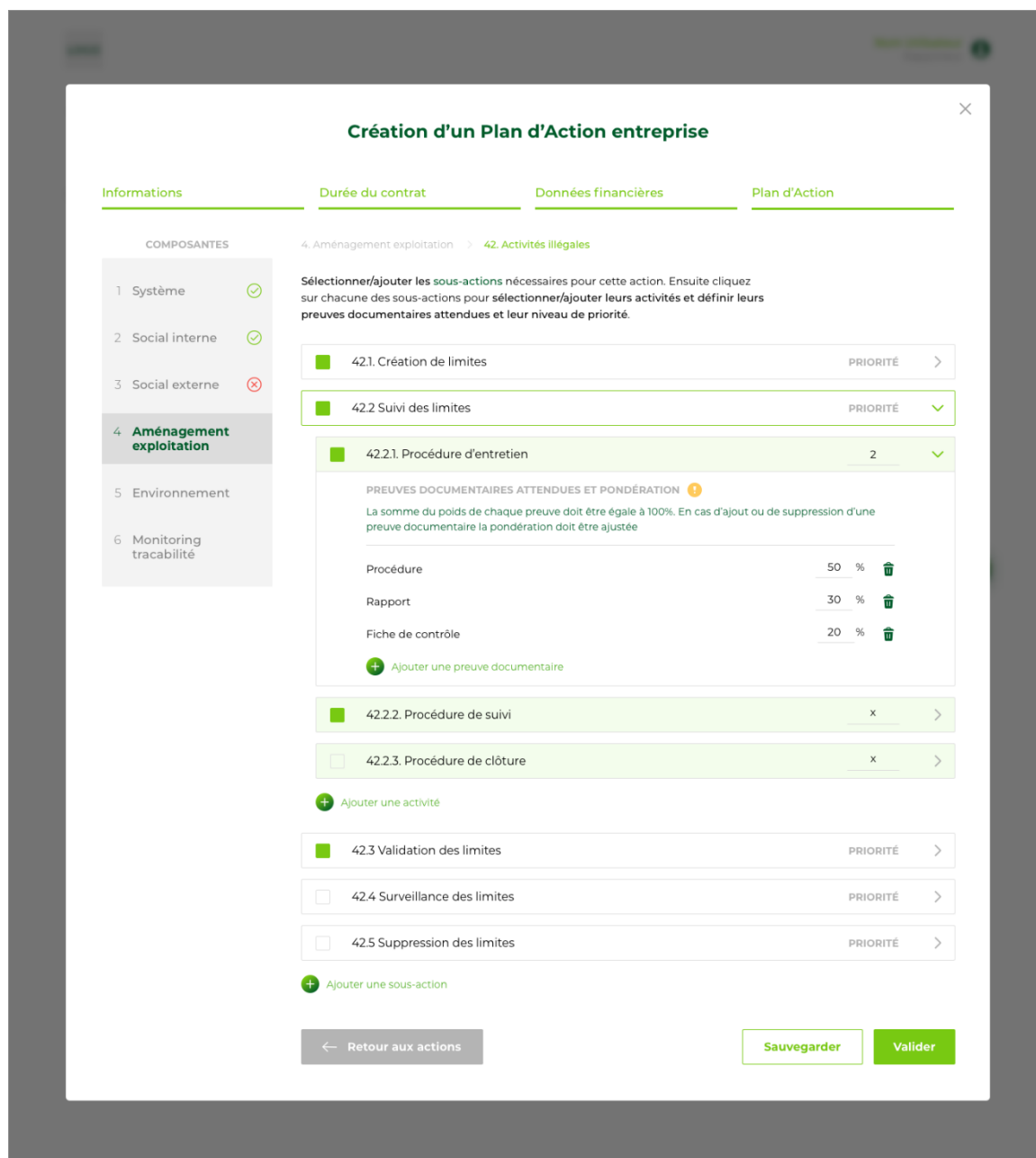
Un mal, pour un bien : les référents se sont parfaitement appropriés les outils et ils ont gagné en compétence et en autonomie, à la fois pour l'évaluation de terrain (diagnostic initial et mission de suivi) mais également en terme de rendu (rapport d'analyse réputationnelle, rapport de diagnostic, plan d'action, rapport de mission de suivi...).

La CgP continue de suivre l'évolution des plans d'actions, à travers ses outils de suivi-évaluation (fiches Navette ; réunions virtuelles et régulières par Skype avec les bureaux d'études, intervention des points focaux PPECF, etc.).

Mais, cette méthode très chronophage risque de devenir inapplicable pour un nombre sans cesse croissant d'entreprises en coaching. Aussi, le PPECF a-t-il sollicité et obtenu, une expertise externe pour formaliser un outil numérique de mise à disposition de l'information par les entreprises et leurs coachs qui permettra de suivre les plans d'actions⁴⁴.

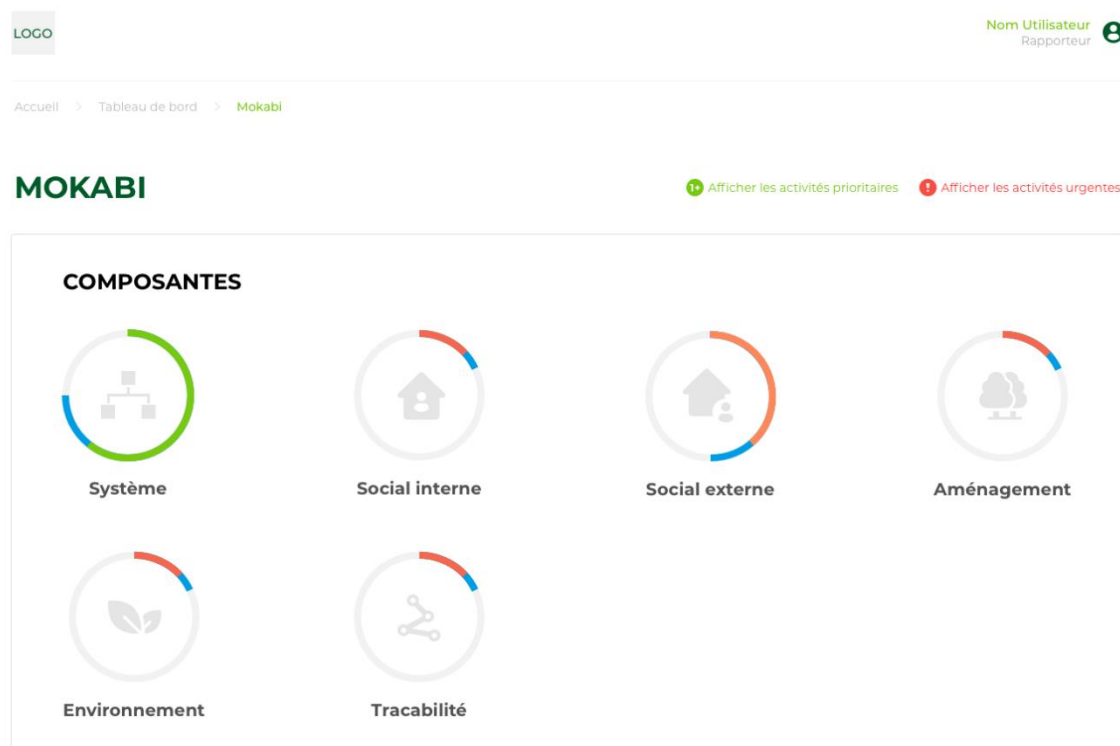
⁴⁴ L'objectif de cette intervention est de fournir à la CGP PPECF un outil de monitoring de la mise en œuvre des différents plans d'actions basé sur : (1) une saisie initiale par le bureau d'étude du plan d'action issu du diagnostic ; puis (2) des informations actualisées et des différents preuves documentaires (documents de légalité, procédures, rapports d'études, rapports de suivi, factures, photos, etc.).

Aujourd’hui, l’architecture globale de l’outil a été finalisée et le contenu des principaux menus déroulants ont été validés par la CgP (liste des actions et sous actions possibles avec les documents attestant de la mise en œuvre).



Exemple de déclaration du plan d’actions avec tâches et indicateurs documentaires de bonne réalisation.

A terme, l’outil construit par le bureau BFC permettra également de disposer d’une vision synthétique et actualisée de l’état d’avancement de chaque entreprise, ou d’un groupe d’entreprise (par pays ou par région).



Produit par BFConsult

Exemple de présentation des données de synthèse d'une entreprise par thématique

Perspectives

Malgré la pandémie, la dynamique au Gabon reste forte, notamment grâce à la fiscalité incitative sur la taxe de superficie. Néanmoins, suite aux incertitudes sur les modalités de la mise en œuvre de l'obligation de se certifier, et le délai de mise en conformité (qui semble glisser de 2022 à 2023), certaines entreprises qui s'étaient inscrites au coaching en 2020 sont encore en position d'attente. Il s'agit surtout de petites entreprises en surface pour lesquels les mécanismes de « certification de groupe » seraient plus efficaces, mais qui supposent au préalable des ententes et des partenariats entre entreprises pour activer des économies d'échelles. L'autre possibilité serait de favoriser le regroupement en s'appuyant sur des outils existants (ex : le guichet unique et l'outil TRACER de la ZES de Nkok), ou en projet (bourse au bois du Gabon).

Par contre au Cameroun, la situation, atone depuis le début du projet PPECFII, semble évoluer, avec une entreprise qui s'est inscrite fin septembre 2021 avec un objectif de certification PAFC. Son diagnostic sera réalisé en décembre 2021. Il faut espérer que cette première démarche puisse servir d'exemple mobilisateur chez les entreprises, pour la plupart, déjà certifiées OLB.

Ci-après un synoptique du coaching :

PPECF II – 8^{ème} rapport semestriel – avril 2021 à septembre 2021

Pays	entreprise	surface	inter et contact	inscription	diagnostique	DNO PPECF	avis NO	AT	situation	visite intermédiaire	certifié légalité	certifié obtenu	objectif certifié FM	audit	
															visite intermédiaire
Gabon	SOMIVAB	147 668	oui	1	janv-18	12/02/2018	18/04/2018	TEREA	audit réalisé en 2020 sur base travail PPECF. En attente décision de l'entreprise d'aller vers FSC/PAFC		TLV	TLV	FSC		
	SBL	326 985	oui	1	avr-18	31/05/2018	8/10/2018	GFEC	Accompagnement en cours. Audit OLB du 2 au 09/12/2021		OLB				
	BSC	183 100	oui	1	mai-18	01/02/2019	13/03/2019	TEREA	Accompagnement VIE - Certificat OLB obtenu. Prolongation de l'accompagnement vers PAFC/FSC validé. Audit prévu fin 2021	X	OLB	OLB	PAFC/FSC		
	TTIB	239 429	oui	1	mars-18	18/05/2018	5/08/2018	TEREA	accompagnement en cours. Avancée lente. Proposer une date d'audit ?	X	OLB				
	ASI	206 615	oui	1	sept-18	16/10/2018	13/12/2018		relance du processus en juillet 2021. Visite terrain pour actualisation du PA. En attente d'une nouvelle contractualisation avec un BE/appeil d'offre ?	X	OLB		FSC		
	SEFF	438 005	oui	1	fév-19	25/04/2019	5/06/2019	GFEC	accompagnement en cours. Audit OLB prévu janvier 2022	X	OLB				
	BORDAMUR Gpe RH	154 450	oui	1	sept-19	22/11/2019	06/08/2020		arrêt du processus. Rachat des concessions en cours /OLAM/		OLB		PAFC		
	TOWJOUR VERT Gpe R	110 737	oui	1	sept-19	22/11/2019	06/08/2020		arrêt du processus. Rachat des concessions en cours /OLAM/		OLB		PAFC		
	SFIK Gpe RH	134 290	oui	1	fév-20	22/11/2019	06/08/2020		arrêt du processus. Rachat des concessions en cours /OLAM/		OLB				
	CIPLAC Groupe RH	202 850	oui						arrêt du processus. Rachat des concessions en cours /OLAM/						
	GW/BSG	278 883	oui	1	déc-19	23/09/2021			TEREA	visite complémentaire TERE. Contractualisation BE ok. Reprise du processus. Recrutement VIE fait		LS		FSC	
	Bonus Harvest	128 000	oui	1	déc-19	01/02/2020	09/04/2020	BFC	accompagnement en cours. Pré audit LS 409/21. Audit prévu début 2022	X	LS				
	EGG	256 683	oui	1	fév-20	30/03/2020	13/05/2020		Le travail réalisé est valorisé directement par EGG qui vise une certification LS. Audit initial LS prévu Fin Octobre 2021		LS		FSC/PAFC		
	SAF Gpe SUNLY/SUNRY	181 902	oui	1					TEREA ?	Pause pour règlement contentieux avec Administration Eaux Forêts					
	SERN Gpe SUNLY/SUNR	142 754	oui	1					TEREA ?	Pause pour règlement contentieux avec Administration Eaux Forêts					
	HONGLING WOOD Gpe	209 153	oui	1					TEREA ?	Pause pour règlement contentieux avec Administration Eaux Forêts					
	CORAWOOD UFA 03	235 592	oui	1	A programmer				TEREA ?	Contact avec TERE. Relance PPECF 19/07/2021 en attente retour entreprise. Contentieux tribunal non finalisé. Relance Septembre 2021 OK. Attente création groupe AEH				PAFC	
	SFBT	91 682	oui	1	A programmer				GFEC	Analyse réputationnelle faite, en attente de contractualisation avec BE (précontact signé). Pb de permis avec limites litigieuses constitutif de la CFAD					
	PROSPER SARL	82 985	oui	1	janv-21				BFC ?	En attente contractualisation. Règlement contrôle CAF février 2021 contentieux Tribunal Oyam Ok a priori (en attente de preuve). Faible volonté, faible moyen financier					
	WOOD BOIS	100 180	oui	1	avr-21				SYLVAFRICA ?	Analyse réputationnelle OK - Diagnostic fait et validé. Contact perso DG et NP le 29/07. En attente de contractualisation avec BE		OLB		FSC	
	KHLL	380 489	oui	1	juin-21				GFEC	Analyse réputationnelle OK - Diagnostic fait, en attente validation NP. En attente de contractualisation avec BE		OLB		FSC/PAFC	
	GSF	102 874	oui	1	A programmer				??	Analyse réputationnelle finalisée		OLB			
	CDG - GZES	362 357	oui	1	A programmer dec 2021				??	Analyse réputationnelle, en cours prévu Septembre 2021		OLB			
	RG SARL-GZES	78 090	oui	1					GFEC ?	Analyse réputationnelle à réaliser					
	FTC-GZES	100 062	oui							Un contact eu avec le PF, pas intéressé à ce jour					
	SUTG	232 603	oui							Echange multiple avec PF					
	GCJC	60 000	oui							premiers contact Aout 2021 très petite surface !					
	RFM		oui							Un contact eu avec le PF, pas intéressé à ce jour					
	TBN1	409 326	oui							Plusieurs contacts avec le PF + NP, pas intéressé à ce jour					
	RCA	TIMBERLAND		oui						démarrage OLB seul		OLB			
	SEFCA	721 419	oui	1	juil-18	24/11/2018	13/12/2018	FRM	Accompagnement en cours via AT permanent FRM - Audit fin 2021 à fixer		OLB				
	SEFYD	547 026	oui	1					relance timide en sept. 2020 par l'entreprise non finalisée						
	SIFCO	621 120	oui	1	janv-19				Abandon du processus par l'entreprise						
R. Congo	ASIA CONGO	803 403	oui	1	mars-19	03/03/2020		TEREA	contractualisation BE en cours après AO. Analyse réputationnelle non finalisée manque d'info de l'entreprise. Pas de contact depuis COVID malgré très nombreuses relances PPECF		OLB				
	ROUGIER MOKABI	586 330	oui	1	fév-20	09/04/2020	13/05/2020	BFC	Accompagnement en cours - Audit LS fin Septembre 2021	X	LS				
	LIQUILA TIMBER	525 500	oui	1	janv-20	08/05/2020	13/05/2020	FRM	Accompagnement en cours via AT permanent FRM. Audit prévu janvier 2022	X	OLB				
RDC	IFCO	205 608	oui	1	juin-19			BFT/TFM ?	Arrêt de la dynamique par l'entreprise. Quelques relances et contacts mais pas de choix de BE. Départ de l'aménagiste en 2020				LS		
	BOOMING		oui						PA non encore validé		OLB				
	CFT	236 822	oui	1	déc-19	28/02/2020			En attente décision de l'entreprise /IFL du FSC				LS	FSC	
Cameroun	SOBOCA	40 368	oui						en attente volonté entreprise						
	DINO et fils	260 794	oui						en attente volonté entreprise						
	SEEF - JAMES		oui												
TOTAL contacté	40	10 126 134													
TOTAL inscrit	32	8 820 131													
Total diagnostiqué	22	6 868 701													
Total en processus	11	3 759 734													
Total certifié légalité	4	773 198													
Total certifié FM	0	0													

SITUATION AU 31/08/2021

Ligne 2.5.4 : formations EFIR**Action : développement et promotion d'outils innovants de formation EFIR**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C156	Tous	BFC/ FF REPAN/ TFM	198	21/01/19	7/02/19	14 mois	Avril 2020
Contribution PPECF € : 75 728			Budget total € : 126 200				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en abattage contrôlé et directionnel ; ▪ Formation à la construction d'ouvrages d'art et de routes. 							

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C192	Tous	BFC/ TFM	260	08/10/20	19/10/20	12 mois	Oct.2021
Contribution PPECF € : 172 664			Budget total € : 172 664				
Principaux résultats attendus							
<p>Les compétences internes en matière d'EFIR des entreprises forestières du bassin du Congo sont renforcées, et contribution à l'amélioration de leurs pratiques, au travers d'une approche en continu de formation du personnel technique, et par le développement de l'outil e-learning :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intégrer les recommandations issues de l'analyse du module e-learning « abattage » ; ▪ développer deux leçons supplémentaires pratiques ; ▪ diffuser/promouvoir le nouveau module e-learning « abattage » et promouvoir la conception d'un nouveau module e-learning « construction d'ouvrages d'art » ; ▪ créer un nouveau module e-learning « construction d'ouvrages d'art » ; ▪ diffuser le nouveau module « construction d'ouvrages d'art ». 							

Pour rappel, le reliquat budgétaire de l'intervention C156, a permis d'établir un avenant pour réviser le module e-learning « sécurité à l'abattage »⁴⁵ et de proposer une refonte complète du module (C192).

Au 30 septembre 2021 :

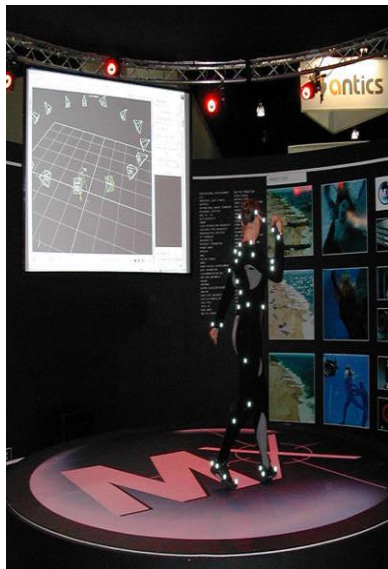
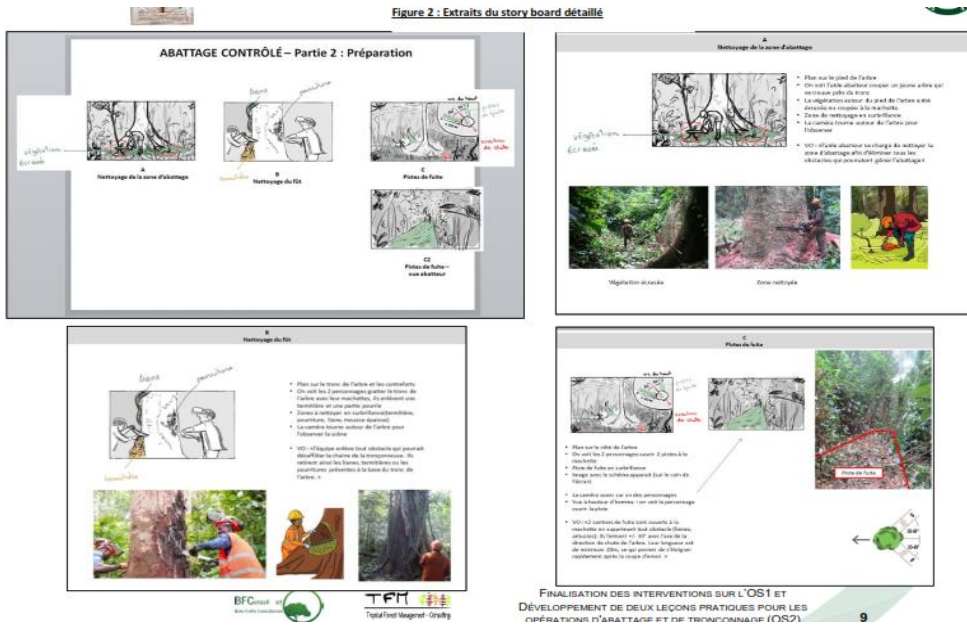
- la révision complète du module e-learning « abattage » est terminée : nouveau séquençage des leçons, nouveaux dessins, nouveaux quiz nouvelles vidéos, etc. ;
- les leçons pratiques supplémentaires pour l'abattage et le tronçonnage composées de :
 - ✓ 45 séquences « charnières » et 15 quiz interactifs pratiques ;
 - ✓ 6 films d'animation 3D de 3 minutes utilisant la technique *Motion capture*⁴⁶ ;

seront achevées d'ici la fin du dernier trimestre 21.

⁴⁵ Indissociable des pratiques EFIR.

⁴⁶ La capture de mouvement (motion capture en anglais, parfois abrégé en mocap) est une technique permettant d'enregistrer les positions et rotations d'objets ou de membres d'êtres vivants, pour en contrôler une contrepartie virtuelle sur ordinateur (caméra, modèle 3D, ou avatar).

Figure 2 : Extraits du story board détaillé



Ligne 2.5.6 : recherche appliquée et amélioration des normes nationales d'exploitation**i) Identification de nouvelles essences**

L'analyse des flux commerciaux européens montre qu'il existe une demande pour le bois tropical qui n'est actuellement pas satisfaite. Il existerait donc des opportunités pour le développement d'essences moins connues : Okan et Fraké/Limba ont déjà fait leurs preuves sur le marché européen des bois tropicaux et sont désormais largement acceptées, tandis que les Movingui, Kosipo, Limbali, Omvong/Eyoum, Gombé, Olon, affichent chacune leur propre potentiel pour percer ce même marché.

Dans ce contexte, le PPECF a fait une offre d'appui aux compagnies forestières, pour faciliter la réalisation de tests d'emplois forts coûteux.

Action 1 : promotion des LKTS⁴⁷

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C222	CBG	Emmanuel GROUTEL/ CBG	268	15/01/2021	2/02/21	12 mois	28/05/22
Contribution PPECF € : 112 790			Budget total € : 143 790				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter la mise sur le marché du Gombé, issu de forêts gérées durablement et dont la ressource est garantie en quantité et renouvelabilité ; ▪ Communiquer aux industriels et consommateurs les véritables propriétés du Gombé ; ▪ Améliorer l'approche marketing de ce matériau. 							

Plusieurs objectifs spécifiques ont été définis pour cadrer cette intervention, de manière stratégique :

- faciliter la mise sur le marché du Gombé⁴⁸, issu de forêts gérées durablement et dont la ressource est garantie en quantité et renouvelabilité ;
- communiquer aux industriels et consommateurs les véritables propriétés du Gombé;
- améliorer l'approche marketing de ce matériau : le commerce de cette essence ne peut donc que s'accroître, s'il est accompagné de données optimisées, sur ses caractéristiques, attestées par des laboratoires reconnus, ou à travers des tests d'emploi à partir desquels les industriels pourront s'appuyer, en toute confiance ;

⁴⁷ Lesser know timber species.

⁴⁸ l'e genre « Gombé » est dans le bassin du Congo, un regroupement scientifique de 3 espèces du genre *Didelotia* qui a été retenu pour simplifier les inventaires forestiers et par manque de données techniques.

En cherchant à garantir la viabilité économique du Gombé, les activités proposées visent à effectuer les tests suivants :

- Le FCBA quant à lui, est le Centre Technique Industriel du Bois en France. Il héberge le BNBA (Bureau de Normalisation du Bois et de l'Ameublement) qui siège dans tous les comités de normalisation européens et internationaux. A cet effet, il s'est équipé d'un matériel de laboratoire adapté permettant d'attribuer des agréments ou certifications spécifiques à certains usages et internationalement reconnus. Ce laboratoire effectuera des tests de collage, suivant la norme XP CENT/TS 13307-2, afin de vérifier l'aptitude du Gombé pour la certification de collage CTB LCA.
- Le laboratoire SHR (Stichting Hout Research) est engagé dans la recherche scientifique appliquée sur l'utilisation du bois et sa transformation en d'autres matériaux et produits. Notamment, il effectue des tests permettant au SHK d'accorder une certification KOMO des éléments collés industriellement en bois sur la base du référentiel BRL - ERM 4000 / URL Historic carpentry 4001.
- Enfin, la société Termolegno assiste les industriels situés dans plus de 60 pays depuis 1994. Elle est spécialisée dans la conception, la production et l'installation de machines pour le séchage, la vaporisation et le traitement thermique. La société Termolegno est reconnue, dans le monde entier, parmi les plus grands fabricants de séchoirs pour l'industrie du bois de première transformation. Cette société procédera donc à des essais de séchage.

afin de pérenniser le système de gestion durable des forêts, mis en place par la société CBG, ainsi qu'à sécuriser les emplois et bénéfices socio-environnementaux associés à l'exploitation.

Sur le terrain, les grumes ont été tracées depuis la forêt, en séparant les différentes variétés identifiées par une étude botanique des différents *Didelotia* (Gombé) présents dans la concession forestière CBG⁴⁹.

Ainsi, les arbres inventoriés comme « Andoung towé » avec les espèces *Didelotia brevipaniculata* et *Didelotia pauli-sitai* sont des Gombé towé qui, dans cette étude, ont été appelés « Gombé towé à grandes feuilles » et « Gombé towé à moyen rachis »⁵⁰.

Pour réaliser les tests d'emplois vingt-quatre arbres ont été identifiés (12 Gombé rouge et 12 Gombé towé), puis débités en colis séparés. Le premier chargement de 23 m³ à destination de Venise pour le laboratoire Termolegno a eu lieu en août 21 pour pratiquer les tests de séchage.

⁴⁹ Cette étude a permis de mettre en évidence que les arbres identifiés comme « Gombé rouge » regroupent les espèces de *Didelotia letouzeyi* (Gombé rouge) et de *Didelotia africana* (Gombé blanc), cette dernière espèce étant largement moins représentée que le Gombé rouge.

⁵⁰ D'après les résultats de l'étude botanique, les arbres prospectés comme Gombé Towé sont représentés par les deux espèces, quasi à proportion égale.



Figure 12 Colis de Gombé destinés aux tests de séchage



Figure 13 Colis de Gombé destinés aux tests de séchage

Notons également que le groupe INTERHOLCO poursuit ses efforts de recherche sur des produits lamellés-collés à partir d'essences moins connues. Il est possible qu'INTERHOLCO sollicite aussi le PPECF pour quelques étapes de ce développement.

Action 2 : actualisation du statut de vulnérabilité des espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C224 & C230	Tous	Nature+ / Gembloux Agro bio tech	263	12/01/21	<i>En attente signature</i>	12	<i>En attente signature du contrat</i>
Contribution PPECF € : 116 130 (C224) & 42 525 (C230)			Budget total € : 189 655				
Principaux résultats attendus							
Analyse de l'état des populations d'arbres commerciaux exploités et à promouvoir, d'Afrique centrale. Il cadre avec les finalités des certifications prônant la "gestion durable", lesquelles exigent des concessionnaires une gestion basée sur l'amélioration continue des connaissances écologiques. Concrètement, l'intervention : <ul style="list-style-type: none"> (i) compilera des données écologiques pour 20 espèces exploitées ou LKTS, (ii) évaluera leur statut de vulnérabilité via un ensemble d'indicateurs exprimant les risques réels ou potentiels à long terme, et (iii) proposera des recommandations adaptées aux différents contextes de légalité forestière dans le bassin du Congo. 							

La vulnérabilité des essences tropicales d'Afrique centrale a toujours suscité d'importants débats : le volume produit provient de forêts naturelles aux fonctions multiples, et une dizaine d'espèces seulement approvisionne plus de 90% de ce volume. De plus, certaines essences dites concurrentielles (recherchées aussi bien pour les PFNL que le bois) cristallisent les critiques d'observateurs de la société civile ou internationaux⁵¹.

Pour assoir leurs critiques, ces derniers, se basent sur les niveaux de vulnérabilité annoncés par des institutions internationales, principalement la Liste rouge de l'UICN et les Annexes de la CITES.

Il est donc nécessaire de vérifier leur réelle vulnérabilité, sur la base de données scientifiques et représentatives de l'état des populations, à des échelles sous-régionales, voire locales.

De plus, cette actualisation, pourrait objectivement accorder un délai supplémentaire aux concessionnaires, en prolongeant, sans doute à l'échelle de biomes très circonscrits géographiquement, l'accès à des ressources phares inscrites sur les listes UICN ou CITES, pour autant que leur abondance, leurs structures locales de population et autres paramètres, le permettent.

Ce délai devrait évidemment mis à profit pour intensifier la promotion de nouvelles essences qui nécessitent, entre autres, la réalisation de tests d'emplois longs et coûteux, qui ne pourront être menés que sur plusieurs années.

⁵¹ Exemple : Zé A.A. (2008). Gestion durable des produits forestiers non ligneux dans la concession forestière de Pallisco. Etude pilote sur les techniques d'exploitation forestière n°24. FAO, Rome, Italie.

Ligne 2.6.1: Etude d'impacts environnemental et social**Action 1 : impact de la certification sur la conservation de la faune**

Développement d'un argumentaire propice à la certification (étude conjointe WWF-Université d'Utrecht)

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C146	Tous	WWF	206	18/11/18	19/12/18	48 mois (+4 mois)	28/03/23 (Covid19)
Contribution PPECF € : 90 000			Budget total € : 429 250				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ une analyse comparative de l'efficacité de la conservation de la faune entre les forêts certifiées FSC® et les forêts non certifiées FSC® ▪ une boîte à outils de méthodes de surveillance de la faune, en présentant leurs avantages et inconvénients respectifs pour les sociétés forestières. 							

Ce travail de doctorat [C146] financé par le PPECF, est mené conjointement par le WWF et l'Université d'Utrecht. Des milliers⁵² de données qui ont été statistiquement analysées, pour une grande partie d'entre elles, par le test Wilcowon signed Rank⁵³.

Les premiers résultats confirment bien que de la concession certifiée FSC® -FM contribue positivement à la conservation de la faune (f< Cf. figures ci-dessous)

⁵² 650 000 images de pièges photographiques ont été annotées ;

⁵³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Test_des_rangs_sign%C3%A9s_de_Wilcoxon

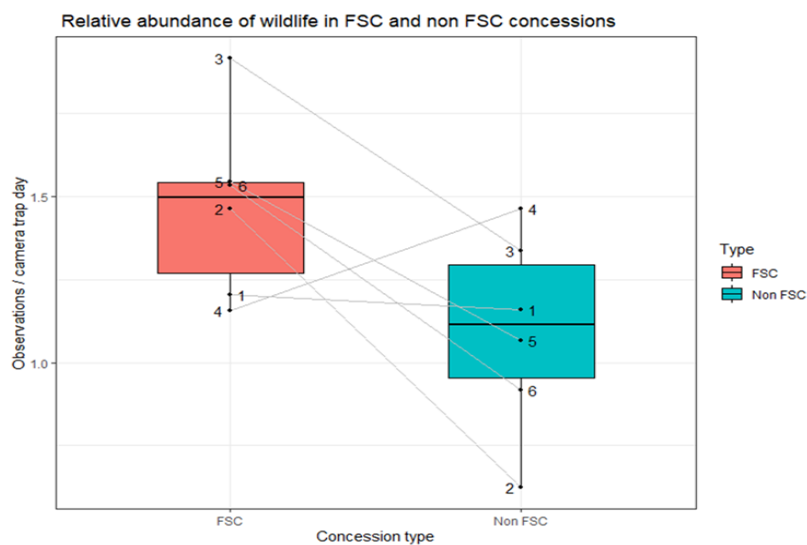
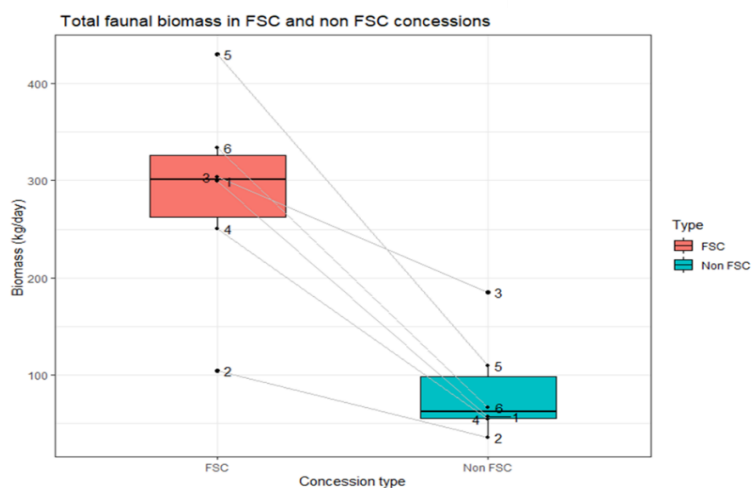


Figure 1 Boxplot of the relative abundance of all species in FSC and non FSC concessions. Numbers in the boxplot indicate the cluster number to which the data point belongs. Data is shown as median with whiskers with a maximum of 1,5*IQR. Statistical analysis was performed using the non-parametric Wilcoxon signed-rank test.



Par ailleurs, un article sur la classification semi-automatique⁵⁴ des pièges photographiques des primates a été publié en tant que document de conférence de la conférence INTERSPEECH 2021⁵⁵ tandis qu'un article sur l'utilisation de l'écologie du paysage sonore à la revue 'Ecological Indicators' et qu'un examen des méthodes de surveillance de la faune a été soumis à la revue « Conservation Science and Practice ».

Tableau 1. Vue d'ensemble des missions de terrain de cameratrap.

Entreprise/np	De campagne	Pièges photographiques installés	# jours où les CT étaient sur le terrain	Total des employés	Nombre total de jours de travail pour des équipes entières
SIM	Cameroun	30	74	15	
Nki (parc national)	Cameroun	29	74	20	
OEUF	Gabon	36	88	15	
SBL	Gabon	36	88	14	
CEB	Gabon	36	85	13	
Rougier Haute Abanga	Gabon	29	76	16	
Rougier Ogooué	Gabon	28	76	14	
BSO Ogooué	Gabon	28	90	13	
BSO Haute Abanga	Gabon	29	74	14	
TLP	Gabon	36	102	17	
Rougier Babylone	Gabon	36	92	15	
CBG	Gabon	36	67	15	
FDG	Gabon	36	62	15	
SIFCO	Congolais	36	229	17	
CIB	Congolais	36	234	17	
IFO	Congolais	36	64	18	
SEFYD	Congolais	36	66	15	
Totaux		569		263	

Tableau 1. Statistiques récapitulatives des matériaux déployés, de l'effort de travail et des données recueillies.

Statistiques récapitulatives

Pièges photographiques

Pièges photographiques installés	569
Nombre total de jours de pièges photographiques	55736
Photos (approximatif)	2560500
CT volés	8
CT détruits (éléphants ou chasseurs)	21
CT perdu en raison de dommages causés par l'humidité ou d'autres dommages	72

Acoustique

Terraocets de données audio collectés	12
---------------------------------------	----

Équipes

Installation sur le terrain (jours)	112
Récupération sur le terrain (jours)	95
Employés lors de l'installation	140
Employés pendant la récupération	123
Total des employés	263
Nombre total de jours de travail	1605

⁵⁴ Sur base de données acoustiques recueillies dans le sanctuaire de Mefou, un algorithme de reconnaissance automatique a été élaboré : le pilote est disponible sur <https://arxiv.org/abs/2101.10390>;

⁵⁵ La pré-impression est disponible à l'url <https://www.biorxiv.org/content/10.1101/2020.09.12.294538v2.full>

Action 2 : de l'Inventaire au plan de gestion de la faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de certification (IPGF)

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C132 & C134	Tous	Gembloux Agro Biotech & Nature +	183	20/07/18	2/10/18	30 mois (+12mois)	15/03/22 (Avenant)
Contribution PPECF € : 57.500 & 95.000			Budget total € : 247.900				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise au point d'une méthode d'inventaire de la faune novatrice, efficiente et répliquable sur base de pièges photographiques. ▪ Elaboration d'un guide technique décrivant les meilleures pratiques pour la gestion de la faune dans les concessions forestières. ▪ Evaluation du potentiel de conservation des concessions certifiées en comparaison avec d'autres affectations des terres (aires protégées, finages villageois). 							

De plus, un doctorant à l'Université de Liège Gembloux-Agrobiotech [**C132 & C134**] lui aussi financé par le PPECF, a procédé à un état des lieux des méthodes d'inventaires et des mesures de gestion de la faune, afin d'identifier les pratiques les plus pertinentes dans le contexte des concessions forestières.

Ce travail a permis :

- d'éditer un guide d'identifications des principaux mammifères d'Afrique par pièges photographiques (Cf. photo couverture ci-dessous) ;
- de mettre en ligne, le site web FauneFAC <https://www.gembloux.ulg.ac.be/faunefac/> qui donne aux gestionnaires forestiers, les clés pour mettre en place un inventaire faune par pièges photographiques. En effet, l'interface contient différents onglets qui visent à :
 - ✓ décrire la technologie des pièges photographiques et à orienter les concessionnaires vers le matériel adéquat ;
 - ✓ décrire le design du dispositif de monitoring avec un tutoriel SIG ;
 - ✓ dimensionner en termes de coûts et d'effectif les missions d'installation et de récupération des pièges;
 - ✓ guider l'installation du pièges sur le terrain pas à pas;
 - ✓ à gérer le retour et l'archivage des données ;
 - ✓ à identifier les espèces via un guide reprenant les espèces les plus difficile à identifier, en proposant une application permettant d'automatiser le traitement de données d'inventaire par pièges photographiques facilitant la conformité aux exigences du standard FSC® -FM.

Guide téléchargeable à l'url <http://hdl.handle.net/2268/263954>

Avec le soutien financier

Régler son matériel

Avant de débuter l'installation sur le terrain, le matériel doit être vérifié et configuré. Plusieurs configurations s'offrent aux utilisateurs, la principale concernant le type de données à collecter : photos, vidéos ou les deux. Les vidéos permettent généralement d'identifier plus facilement les espèces, certaines particularités anatomiques distinctives étant plus visibles dans un clip vidéo continu que sur une photo instantanée. Le mode vidéo permet également d'analyser le comportement des espèces animales (consommation et/ou prédation de fruits/plantes, etc.). La durée des vidéos peut différer selon les objectifs. Elle est généralement comprise entre 5 et 10 secondes dans le cadre d'inventaire multi-espèces, mais peut être plus élevée selon les protocoles. Les vidéos dédiées à l'étude de comportement spécifique sont généralement de plus longue durée (30 s). Malgré ces avantages, la résolution toujours plus détaillée des nouveaux modèles entraîne des volumes de données très élevés ce qui peut expliquer que certains utilisateurs s'orientent vers la prise de photos.

D'autres configurations sont également possibles selon les modèles. L'arbre de décision ci-dessous décrit les principaux réglages à paramétrer et les étapes à suivre lors de la préparation des appareils (téléchargeable ici)

Tracabilité du matériel et des données

- Numérotter les cartes SD, pièges photographiques, clés
- Vérifier la charge des piles
- Référencement dans une base de données de tracabilité

Insérer la carte SD dans le piège photographique en position déverrouillée

Règlages additionnels

- Flap horaire : prédéfini de déclenchement (Time Lapse) à désactiver (OFF)
- Paramétrage du flash infrarouge (PIR flash) :
 - Niveau de déclenchement au niveau moyen
 - Intervalle de déclenchement au minimum
 - Puissance moyenne

Pour d'autres réglages, référez-vous au manuel d'utilisation de votre appareil et en cas d'incertitude, optez pour les paramètres standards proposés.

Le matériel est-il neuf ?

OUI → Règlages

NON → Effectuer un test des appareils

Règlages

- Nommer le piège photographique
- Encoder l'heure et la date (à l'horloge horaire américaine mois/jour/année)
- Choisir la résolution en fonction de l'espace disponible et de la durée de l'inventaire

Quelles données recherchez-vous ?

Photo → Quelles données recherchez-vous ?

Vidéo → Régler l'appareil pour enregistrer des vidéos

Les 2 → Quelles données recherchez-vous ?

Régler l'appareil pour enregistrer des vidéos

- Régler le déclenchement le plus court possible (en fonction du modèle)
- Durée des vidéos variable selon les objectifs

Ne jamais passer du mode ON au mode SETUP directement, toujours féderer l'appareil avant

Quel logiciel de traitement utiliser ?

Tout logiciel de traitement doit permettre de visionner les données brutes et de leur assigner une date, une heure et une espèce. Il est préférable d'y traiter les données brutes afin d'éviter toute erreur de manipulation (par exemple lors de la suppression des faux déclenchements). Il existe de nombreux logiciels, comparés dans la publication de Young et al. (2018), qui se différencient sur base de leur capacité à répertorier un ensemble de variables associées aux photos/vidéos (sexe de l'animal, nombre d'individus, comportement, etc.) et à faciliter l'exportation et l'analyse ultérieure des données.

Cette boîte à outils décrit plus précisément deux logiciels de traitement libre de téléchargement, *Camera Base*[®] et *Timelapse*[®].

Basée sur la suite Office, *Camera Base*[®] est très simple d'utilisation. Le logiciel permet facilement d'exporter les données une fois analysées dans un format Excel ou vers d'autres programmes d'analyse. L'interface permet également de visualiser les données photos/vidéos de deux pièges photographiques de manière simultanée, ce qui est particulièrement intéressant pour les études dédiées aux espèces reconnaissables individuellement comme certains grands félins. Afin de faciliter et d'accélérer la prise en main de l'outil, un guide de démarrage rapide du logiciel est proposé ici. Une explication plus détaillée de différentes fonctionnalités est également disponible lors du téléchargement.

À l'inverse de *Camera Base*[®], *Timelapse*[®] propose une interface d'encodage d'informations modulable à souhait permettant à chaque utilisateur d'adapter les différentes informations qu'il désire associer à une image ou à une vidéo (encodage de plusieurs espèces pour chaque photo/vidéo, description de comportement, etc.). Un guide d'utilisateur complet est mis à disposition des utilisateurs sur le site de téléchargement.

Pour citer ce document : Fonteyn Davy, Doucet Jean-Louis, Fayolle Adeline, Monseur Alain, Quevauxvillers Samuel, Holvoet Justin, Poulain

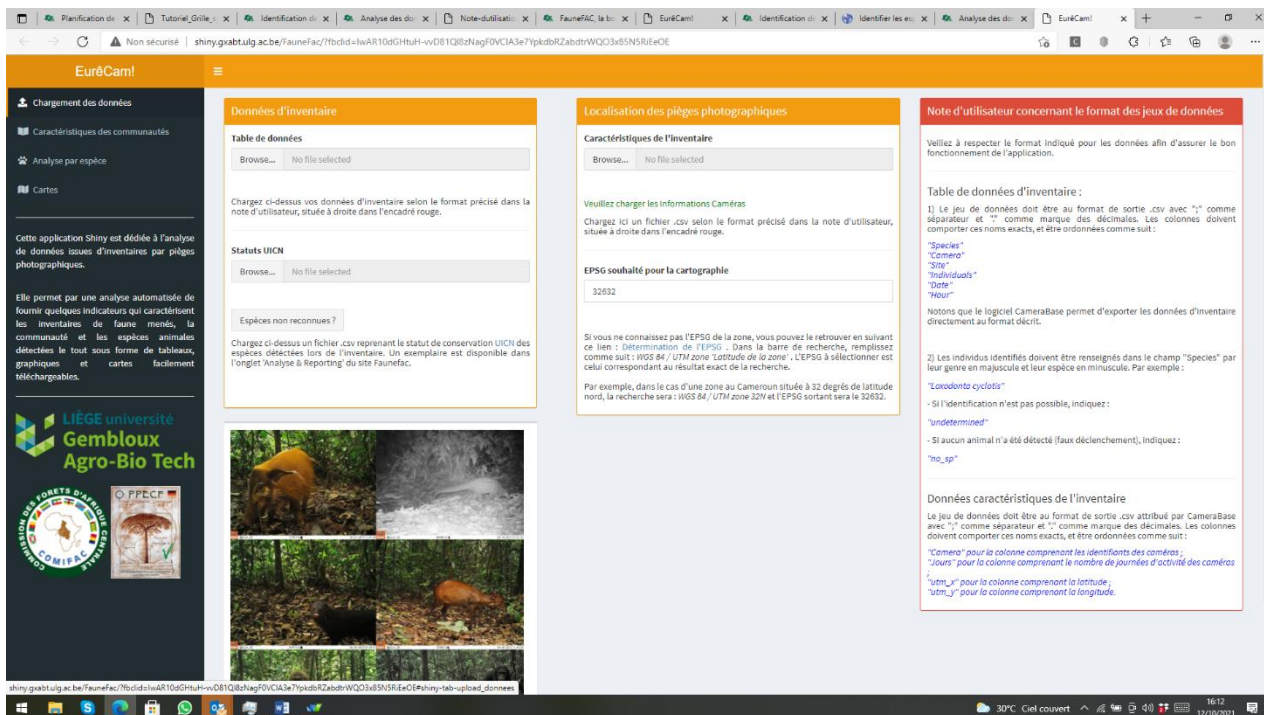
Quelques pages écrans du site web

Quelques ressources logicielles d'encodage et d'analyse de données internes à la plateforme :

<http://shiny.gxabt.ulg.ac.be/FauneFac/?fbclid=IwAR10dGHtuH-vvD81QI8zNagF0VCIA3e7YpkdbRZabdtrWQO3x85N5RiEeOE>

<http://www.atrrium-biodiversity.org/tools/camerabase/>

<http://saul.cpsc.ucalgary.ca/timelapse/>



Ce guide [version papier] est en cours de diffusion en Afrique centrale par le PPECF.

Action 3 : évaluation de l'impact de l'éléphant de forêt sur les massifs forestiers

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C162	Tous	Gembloux Agro Biotech	215	30/04/19	21/06/19	48 mois	Mai 2023
Contribution PPECF € : 100 826			Budget total € : 259 588				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les impacts de l'exploitation forestière sur les densités, les déplacements et les activités des éléphants sont quantifiés ; ▪ l'influence de l'exploitation sur la répartition spatiale des graines dispersées par l'éléphant et le devenir de celles-ci est déterminée ; ▪ les dégâts occasionnés par les éléphants aux essences commerciales (Okan, Moabi, Douka) et aux plantations sont quantifiés et des moyens de les limiter sont testés ; ▪ une étude de la faisabilité d'un tourisme de vision centré sur l'éléphant dans une concession certifiée est disponible. 							

L'intervention ELEFOR (**C162** ^[1]) cherche à clarifier en les interactions éléphants-exploitation forestière certifiée. Elle vise plus spécifiquement à répondre aux questions suivantes : (i) l'exploitation, et plus particulièrement, les pistes de débardage, modifient-elles les densités et les déplacements d'éléphants dans le temps et dans l'espace ? (ii) les graines dispersées par l'éléphant bénéficient-elles de meilleures conditions de développement dans les zones modifiées par l'exploitation ? (iii) quelle est l'ampleur des dégâts occasionnés aux arbres commerciaux et aux plantations ? (iv) est-il possible de mettre en œuvre des méthodes efficaces de lutte contre ces dégâts.

Les activités terrain menées ces deux dernières années, dans un contexte de déplacements difficiles (crise sanitaire) ont permis de récolter de nombreuses données, à travers un inventaire par pièges photographiques, dans trois assiettes annuelles de coupe (AAC) adjacentes de la concession forestière CEB-PW, située au Gabon. Des inventaires acoustiques et par pièges photographiques ont été également mis en place dans la concession forestière SEFAC (Cameroun), dans deux AAC présentant des historiques d'exploitation différents.

Pour déterminer l'importance de l'éléphant par rapport à d'autres espèces dans la dispersion d'essences⁵⁶ d'intérêt, des pièges photographiques ont été disposés au pied de 4 moabi, 7 douka, 2 mambodé et 3 pao rosa en fruits. Par ailleurs, des images obtenues dans le Parc National de la Lopé ont permis d'identifier le potamochoère (*Potamochoerus porcus*) et le mandrill (*Mandrillus sphinx*) comme disperseurs secondaires, en raison de leur prédation de graines dans les fèces d'éléphants.

⁵⁶ Les plantules se développant dans 318 crottes d'éléphant ont été décrites et plus de 500 graines ont été collectées. Une partie d'entre elles ont été semées en pépinière afin d'évaluer des taux de germination.

S'agissant des dégâts aux arbres, 331 écorcements ont été caractérisés le long de 72 km de transects à la CEB-PW et des échantillons d'écorce de 11 essences ont analysés pour identifier d'éventuelles molécules qui expliqueraient l'attraction des essences testées, par les éléphants.

- Toutes essences confondues, 85 composés organiques volatils ont été identifiés dans les échantillons d'écorces prélevés à la Lopé. **Six composés** sont communs aux 8 essences étudiées : le beta-pinène, l'éthanol, l'éthylbenzène, le limonène, le p-xylène et le toluène. Leurs quantités relatives dans chaque essence sont reprises à la Figure 6 (Voir d'Aspremont Lynden, 2020 pour plus de détails).

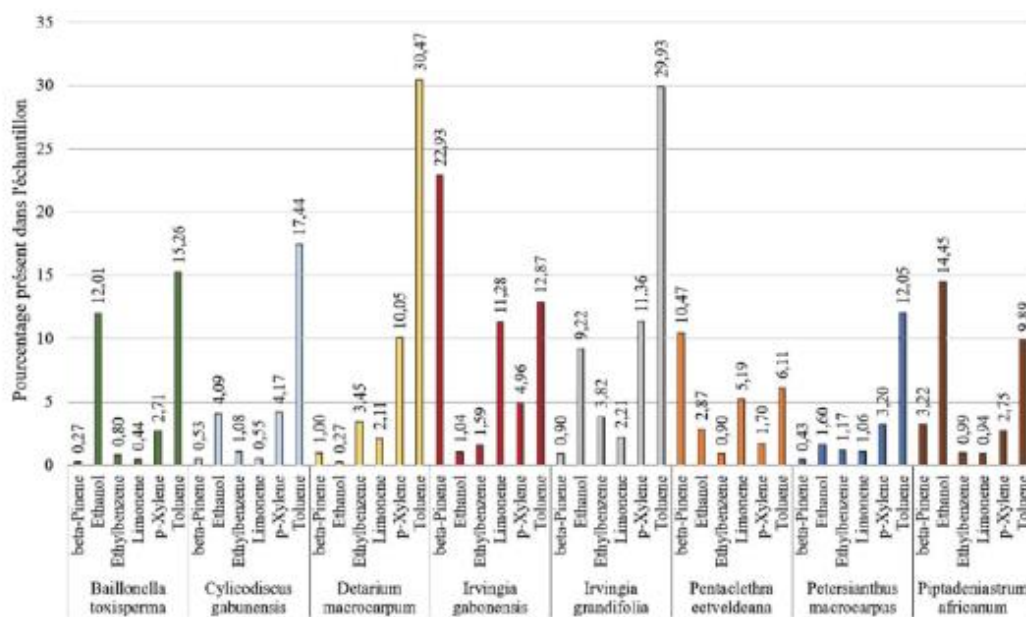


Figure 6 – Quantités relatives (exprimées en pourcentage) des composés organiques volatils communs aux 8 essences (d'Aspremont Lynden, 2020).

D'ici la fin de l'année 2021 :

- les données sur les dégâts d'écorcement observés à CEB-PW doivent être analysées ;
- les analyses sur les échantillons d'écorce prélevés à CEB seront terminées ;
- les analyses sur les dégâts d'écorcement observés à la Lopé seront effectués ;
- les données récoltées lors du suivi des trouées reboisées à CEB-PW en 2020 seront analysées ;
- de nouvelles données seront effectuées par une équipe de CEB, formée pour l'occasion.

Ligne 2.7.4 : La vulgarisation des savoirs en matière de gestion durable des forêts**Action 1: soutien au Programme P3FAC (ATIBT)**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
Protocole C133	Tous	Nature+	172	19/03/18	NA	NA	NA
Contribution PPECF € :150.415 €			Budget total € : 199.815 €				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS1 : améliorer le suivi-évaluation des plans d'aménagement dans les concessions forestières et la gestion de la faune ; ▪ OS2 : capitaliser et vulgariser les connaissances nouvellement acquises sur la dynamique forestière, en matière de sylviculture et sur les techniques d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) afin d'améliorer l'aménagement et l'exploitation industrielle des forêts du bassin du Congo ; ▪ OS3 : appuyer les administrations compétentes pour une prise en compte des innovations en termes de gestion durable des forêts dans les réglementations forestières. 							

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C185 & C186	Tous	Nature+/ Gembloux Agro- Bio Tech	220	4/06/2020	4/06/20	42 mois	16/11/23
Contribution PPECF € : 335 060 & 229 236.			Budget total € : 403 125 & 508 949				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un premier temps, des fiches techniques par espèce d'arbres seront élaborées. Ces fiches techniques seront disponibles en libre accès sur Internet via une base de données web ; ▪ Ce projet vise à termes la description de 500 espèces, ce qui correspond à la richesse moyenne d'une forêt d'Afrique centrale (arbres de plus de 10 cm de diamètre, concession de l'ordre de 300.000 ha). Pour la mise en œuvre du projet GAAC, ces espèces peuvent être priorisées en plusieurs catégories selon la disponibilité des données les concernant et la priorité des besoins des parties prenantes. 							



- **Volet 1** : l'amélioration de la gestion de la faune et du suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement dans les forêts de production d'Afrique centrale, a fait l'objet d'un guide pratique « faune »⁵⁷ [C132 & C134]. Ce volet est en interaction avec les interventions citées à la ligne 2.6.1 « Etude d'impacts environnemental et social » ci-dessus.

Ce guide édité par les Presses Agronomiques de Gembloux, est aujourd'hui disponible en libre accès à l'adresse url :

<http://hdl.handle.net/2268/253115>.



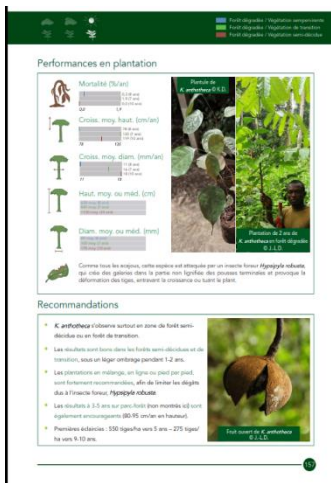
- **Volet 2** s'est achevé par la rédaction d'un guide de capitalisation et de vulgarisation des connaissances acquises sur le reboisement en essences locales dans les forêts du Bassin du Congo [C133]. Ce guide⁵⁸ est en libre d'accès à l'adresse url : <http://hdl.handle.net/2268/259075>

Outre, des chapitres techniques généraux décrivant de façon pragmatique tous les stades en amont de l'entretien des plantations, on y trouve : un chapitre dédié à la description de l'itinéraire spécifique de 50 essences (2 pages par essence, soit 100 pages d'itinéraire sylvicole) ;

- un chapitre synthétisant les recommandations des essences adaptées à chaque type forestier ;
- un chapitre consacré à l'estimation des coûts et retours sur investissements des plantations d'essences tropicales.

Tableau 9. Pratiques de levée de la dormance physique de graines, ou d'amélioration du pouvoir germinatif.

Traitement	Principales étapes	Essences ayant bénéficié d'un test positif
Traitement à l'eau froide	- Mettre les graines dans un récipient contenant de l'eau à température ambiante. - Laisser séjourner pendant 3 à 48 heures au maximum. - Pour les durées supérieures à 12 heures, remplacer l'eau toutes les 12 heures environ. Remarque : essayer sous des alternances de trempage et séchage, de 24 heures chacun (bons résultats avec le framiré - Terminalia ivorensis).	Emien - Alstonia boonoi Framiré - Terminalia ivorensis Iroko - Milicia excelsa Limba - Terminalia superba Niangomo - Allanblackia spp. Otié - Manisotia africana Otié - Garcinia kola
Traitement à l'eau chaude (non bouillante)	- Faire bouillir de l'eau dans un récipient. - La laisser refroidir pendant 10 à 15 minutes, puis y verser les graines. - Laisser tremper pendant 1 à 2 jours.	Ailéé - Canarium schweinfurthii Ako - Xylocarpus anthopicus Fuma - Ceiba pentandra Iroko - Milicia excelsa
Traitement à l'eau bouillante	- Faire bouillir de l'eau dans un récipient. - Enlever le récipient du feu et y déposer aussitôt les graines. - Jeter l'eau chaude. - Verser les graines dans de l'eau froide. - Laisser tremper pendant 1 à 2 jours.	Fuma - Ceiba pentandra Ako - Xylocarpus anthopicus
Scarification manuelle	Deux principales options, à tester séparément : - planter les graines dans un tambour rotatif (exemple : bétonnière) contenant ou tapissé d'un matériau abrasif (ciment durci, gravier, papier de verre, etc.) et effectuer plusieurs minutes de rotation ; - OUI, décrire soigneusement à la main, le réglage à l'aide d'un outil approprié : palan, marteau, lime, cutter/machette, etc. Remarque : le trempage dans l'eau froide après la scarification peut accélérer la germination.	Ayous - Triplochiton scleroxylon Emien - Alstonia boonoi Essesang - Ricinodendron heudelotii Fuma - Ceiba pentandra Iroko - Milicia excelsa Limba - Terminalia superba Mukuluju - Aulandraa congoensis
Traitement à l'acide sulfurique (H ₂ SO ₄)	- Préparer ou se procurer de l'acide sulfurique concentré à 90-95 %. - Mettre une quantité suffisante d'acide dans un bocal en verre. - Y déverser les graines. - Laisser l'ensemble pendant 2 à 45 minutes (le temps est d'autant plus long que les graines auront été stockées longtemps). - Verser l'acide dans un bocal ou bidon d'acide usagé. - Rincer les graines abondamment à l'eau froide. - Verser les graines dans un récipient contenant de l'eau froide. - Laisser ainsi l'ensemble pendant 1 à 24 heures.	Fuma - Ceiba pentandra Tali - Erythrophloeum spp. Moungui - Distemonanthus benthamianus Lo - Parkia bicolor



A noter, toujours dans le cadre du volet 2, que les contrats [C185 & C186]⁵⁹ en cours, ont pour objectif de produire un troisième guide sur les arbres d'Afrique centrale, complet et facile d'utilisation, pour faciliter les inventaires, en informant

les concessionnaires, sur la phénologie

des essences, leur dispersion, leurs usages, leurs importances pour les communautés locales,

⁵⁷ Malgré la publication de nombreux documents traitant des méthodes d'inventaires et de suivi de la faune, il n'existait pas d'outil opérationnel facilement adoptable par les exploitants forestiers. Pour pallier ce manque, un état des lieux des méthodes d'inventaires et des mesures de gestion de la faune mises en place dans les concessions d'Afrique centrale a été réalisé. En particulier, les pratiques des exploitants certifiés FSC® ou dont la gestion de la faune est reconnue, ont été analysées et traduites sous forme de fiches techniques dans un guide technique opérationnel qui rejoindra la future boîte à outils du PPECF en préparation.

⁵⁸ Il comble aujourd'hui, l'absence d'un ouvrage de vulgarisation des itinéraires sylvicole d'essences commerciales du Bassin du Congo.

⁵⁹ Le projet GAAC fait l'objet de deux contrats : le premier a été signé entre le PPECF et Nature+ le 04/06/2020 et le deuxième entre le PPECF et Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT) le 29/09/2020.

pour la faune, etc. de manière à optimiser la gestion forestière selon les critères de la certification durable. A noter que ce guide, en détaillant également les propriétés technologiques des bois, a aussi pour but d'appuyer la promotion commerciale de nouvelles essences. Il vise à terme la description de 500 espèces.

Ce travail est structuré en quatre phases, représentant chacune un ensemble de livrables à produire :

- phase 1 : développement d'une base de données Web et élaboration de 140 fiches descriptives d'essences de référence ;
- phase 2 : élaboration de 60 fiches descriptives complémentaires d'espèces commerciales pour les 5 pays du bassin du Congo ;
- phase 3 : élaboration de 300 fiches descriptives complémentaires d'espèces d'importance pour couvrir les critères de la certification, pour appuyer la promotion commerciale de nouvelles essences et combler les besoins des divers utilisateurs (exploitants forestiers, négociants, chercheurs, cadres des administrations,...) ;
- phase 4 : édition d'un ouvrage en versions papier / pdf et développement d'une application Web interactive pour les 500 espèces décrites.

Exemple de fiche :

OKOUMÉ
Aucoumea klaineana Pierre
Burséracées

Cameroon, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, République gabonaise

Caractères distinctifs
Grand arbre de 35 à 50 m de haut (jusqu'à 60 m) et 2 m de diamètre, à feuillage gris-vert, léger, à base épaissie ou présentant des contreforts. Son tronc est brun et lisse à l'état jeune puis rouge-brun marqué par des **écailles qui se détachent en plaques** chez les sujets âgés. Sa écorce, rouge-rose et fibreuse, laisse échapper un **liquide transparent** ainsi qu'une **forte odeur d'incens**. Des **amas de résine**, blanchâtres à l'état frais puis noirâtres, peuvent se former. Ses feuilles sont composées, **rougeâtres à l'état jeune**. Les folioles sont opposées, **luisantes sur la partie supérieure et dotées de longs pétioles**. Ses fleurs sont blanchâtres et ses fruits en forme de toupeie s'ouvrent en **3 parties coriaces qui rappellent des cuillères**, comme ses graines allées.

Habitat et tempérament
Espèce des forêts sempervirentes du sud-Cameroun au sud-Congo, l'okoumé est abondant dans les zones récemment ouvertes et les mosaïques forêt-savane. Il préfère les sols sablo-argilo-limoneux fertiles et profonds. Il s'agit d'une espèce pionnière longévive et grégaire.

Phénologie
Espèce non caducifoliée (tempérvirente : à renouvellement simultané des feuilles), dioïque. Son diamètre de fructification régulière est de 55 cm.

Plantule
Germination épigée, phanérocotyle. Les cotylédons sont foliacés, à sommet arrondi avec une nervation palmée. Les premières feuilles sont simples.

Fructification

2 Guide des Arbres d'Afrique Centrale 3

OKOUMÉ

Aucoumea klaineana Pierre
Burséracées







Apparence du bois

De couleur blanc-noirâtre à brun rouge, le bois force à la lamelle pour prendre une teinte proche de celle de l'acajou. L'aubier est habituellement bien distinct, avec une couleur blanc à gris pâle, et ne dépasse pas 5 cm d'épaisseur. Le bois a un grain fin à moyen, et un fil droit ou un léger contrefil. Il contient de la sève (jusqu'à 0,3%) et de la résine. Il apparaît parfois taché ou nœudé, avec un aspect rubané ou poreux sur quartier.

Caractéristiques et transformation

La graine ne se conserve que modérément en forêt, il est donc recommandé de la traiter en préventif. Le bois est léger, relativement tendre, et à durabilité moyenne. Les taux de retraits lors du séchage sont assez élevés mais sans risques importants de déformation. Les outils d'usage à dentures vitifiées et au carbure de tungstène sont à favoriser. Un affûtage régulier améliore la finition, évite une surface pelucheuse et compense l'action combinée de la sève et de la résine. Le rabotage peut s'avérer difficile avec le contrefil, un angle de 20° est indispensable pour éviter les risques d'arrachement des fibres du bois. Okoumé est l'un des meilleurs bois de déroulage. Le bois maché ou taché peut être traité en plaques d'inhibeur très décoloré. Un enduit bouche-pores est à appliquer pour obtenir une bonne finition.

Le module d'élasticité longitudinal est de 9690 N/mm², la compression axiale de 36 N/mm² et le point de saturation des fibres de 40%.

Anatomique de la face transversale

Les cernes de croissance sont indistincts à distincts, dépendant de la dynamique saisonnière de l'arbre étudié. Cellulose de couches pâles et foncées apparaît globalement bisannuelle, mais un rythme annuel peut toutefois être détecté.

Le bois d'Okoumé est de porosité diffuse : les vaisseaux (5-20/mm²) sont tous de diamètre similaire. Ils ne montrent pas d'organisation particulière. Le parenchyme axial est généralement absent. Les rayons (4-12/mm) ont une largeur de deux à trois cellules. Ces cellules contiennent des grains de silice, et sont couchées avec un rang de cellules marginales droites.

Utilisations industrielles

Contreplaqué, panneau léché ou aggloméré, placage tranché, menuiserie intérieure légère, construction navale (surtout intérieure), équipement sportif, boîte à cigares et caisse d'emballage.

Utilisations traditionnelles

Fabrication de pirogue monoxyde peu durable, combustible (bois de chauffe), écorce et résine utilisées en médecine traditionnelle (résine pour soigner les plaies et désinfecter l'eau), résine pyrolysée employée comme encens et fœne indigène. Découpe d'arcs employés comme anti-dépensité, que et antihémorragique en interne, et contre les infections buccales (antiplaquet et analgésique) en gargarisme.

Propriétés pharmacologiques et chimiques

La résine est valorisée en cosmétique. Son huile essentielle présente des activités anti-coagulantes et inhibe la peroxydation des lipides. Elle contient principalement des monoterpénoides (96%) dont le delta-3-carene (25%), le terpinolène (6%), le p-cymène (4%), le limonène (4%) et l'alpha-terpèneol (4%). Des colles naturelles à base de tannin et/ou de lignine sont valorisées pour l'industrie des panneaux à partir des sous-produits ligneux d'Okoumé vert. Les teneurs en tannin varient selon l'origine et la partie de l'arbre.

Croissance

Croissance assez rapide de 0,73 ± 0,05 cm/an, tous diamètres confondus. Les arbres présents dans les classes diamétriques [10 cm - 30 cm] et [30 cm - 90 cm] ont un accroissement moyen de 0,34 ± 0,14 cm/an et 0,86 ± 0,06 cm/an respectivement.

Disperser et interaction avec la faune

Les graines sont dispersées par le vent. Pas d'interactions fortes avec la faune (quelques cas d'herbivorie reportés).



Statut de conservation

Okoumé est considéré vulnérable d'après le classement actuel de l'IUCN, donc assimilée comme menacée. Elle ne figure cependant pas dans les annexes de la CITES.

En considérant les DME nationales et le réseau d'aires protégées traversant l'aire de répartition de l'espèce, une réduction de moins de 30 % de sa population est attendue dans 100 ans. Par ailleurs, en raison de son aptitude à coloniser les savanes, l'espèce ne devrait pas être considérée comme menacée.

Il s'agit de l'espèce la plus exploitée en Afrique centrale : elle assure donc un approvisionnement considérable en bois (HVC 4). Des parties de l'arbre sont utilisées par les communautés locales pour diverses utilisations traditionnelles (HVC 5 et HVC 6).



A	B	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB	AC	AD	AE
N°	Nom Pilote	Flottabilité du bois	Cl. de résistance aux champignons	Cl. de résistance aux insectes de bois sec	Cl. de résistance aux termites	Classe d'emploi	Classe de résistance mécanique	Retrait tangentiel total Rt [%]	Retrait radial total Rr [%]	Retrait volumique à 1% Hum [%]	Anisotropie (Rr/Rt)	Remarques	Notes JFG															
1	Amvout																											
2	Amvout																											
3	Ofoss																											
4	Ofoss																											
5	Onzabill	Géra	F	Géra	S	Géra	S	Géra	S	Géra	1	Géra, 2016	AFNC	6,9	Géra	4,6	Géra	0,45	Géra	1,5	Géra	Sensible aux insectes	Meunier	Pas de fiche PROTA				
6	Onzabill	ATIBT, 1986																										
7	Onzabill	PROTA 2/Salléna, 1955																										
8	Afo/Ovoja	Géra	F	Géra	S	Géra	S	Géra	2	Géra, 2016	AFNC	7,3 / 6,9	Géra	2,7 / 2,5	Géra	0,45	Géra	2,7	Géra	Bois léger, tendre	Fouarge	Pas de fiche PROTA						
9	Ebom	Sallé	F	Sallé	S	ITTO	S	ITTO	1	ITTO (dédutte)																		
10	Moambe jaune	Sallé	F	Foua	S	Foua	S	Foua	S	Foua	1	Foua, 1964																
11	Okale	Foua	F	Foua	S	Foua	S	Foua	1	Foua, 1964																		
12	Emien	Géra	F	Géra	S	Géra	S	Géra	1	Géra, 2016	AFNC	5,7 / 5,2	Géra	3,8 / 3,8	Géra	0,37	Géra	1,4	Géra	Bois très léger	Fouarge	Pas de fiche PROTA						
13	Ngonj Mebam	Géra	F	Foua	S	Foua	S	Foua	1	Foua, 1964																		
14	Caouchouc savan	Meunier et al., 2015																										
15	Ochéro																											
16	Tulipier d'Afrique	Meu	F	Meu	S	Meu	S	Meu	ND	Meunier et al., 2015																		
17	Fromager / Kapok	Géra	F	Géra	S	Géra	S	Géra	1	Géra, 2016	AFNC	6,3 / 3,9	Géra	3 / 2,5	Géra	0,36	Géra	2,1	Géra	Bois léger, très dur et dur	PROTA net							
18	Kapokier de Buond	Géra	F	Géra	S	Géra	S	Géra	1	Géra, 2016	AFNC	5,4	Géra	3	Géra	0,32	Géra	1,8	Géra	Bois léger et tendre	PROTA Confusion résistant et non durable ? Prota net							
19	Kondroti	Géra	F	Géra	S	Géra	D	Géra	S	Géra	1	Géra, 2016	AFNC	8,2 / 4,4	Géra	4,3 / 4,3	Géra	0,4	Géra	1,9	Géra	Bois mi-lourd	PROTA 1					
20	Adjouba	PROT	(F)	ND																								
21	Axié	Géra	F	Géra	S	Géra	S	Géra	1	Géra, 2016	AFNC	9,9	Géra	5,9	Géra	0,42	Géra	1,7	Géra	Sensible au ble	Géra	Pas de fiche PROTA						
22	Atangatié / Salou	PROTA net																										
23	Fo.	ITTO/Salléna, 1955																										
24	1 picto	2 organolept	3 F Transvers	5 ITTO	4 transfo-utilisat*	5 ITTO	ND	Meunier et al	AFNC	7,4	ITTO	3,8	ITTO	0,51	Sallé	1,9	ITTO	Bois mi-lourd	ITTO									

1	Pays	Localité	Type forestier	Classe diamètre cm	Effectif	Durée suivi ans	Accr_mo	Accr_Eca	IC_95%	Remarques
2	R. Congo	Loudoungou	Forêt semi-décidue	Toutes_classes	138	5	0,41	0,38	0,06	Pas de calcul de moyenne pondérée
3	R. Congo	Loudoungou	Forêt semi-décidue	>=90	7	4	0,48	0,34	0,25	Pas de calcul de moyenne pondérée
4	R. Congo	Loudoungou	Forêt semi-décidue	10-50	105	5	0,36	0,36	0,07	Pas de calcul de moyenne pondérée
5	R. Congo	Loudoungou	Forêt semi-décidue	50-90	26	4	0,60	0,41	0,16	Pas de calcul de moyenne pondérée
6	Cameroun	Mindourou	Forêt de transition	Toutes_classes	110	1	0,27	0,26	0,05	Pas de calcul de moyenne pondérée
7	Cameroun	Mindourou	Forêt de transition	>=90	3	1	0,07	0,11	0,13	Pas de calcul de moyenne pondérée
8	Cameroun	Mindourou	Forêt de transition	10-50	77	1	0,28	0,25	0,06	Pas de calcul de moyenne pondérée
9	Cameroun	Mindourou	Forêt de transition	50-90	30	1	0,26	0,29	0,10	Pas de calcul de moyenne pondérée
10	Cameroun	Djoum	Forêt de transition	Toutes_classes	5	2	1,50	0,91	0,80	Pas de calcul de moyenne pondérée
11	Cameroun	Ma'an	Forêt mixte (entre types sempervirent et semi-caducifolié)	Toutes_classes	148	6	0,44	0,37	0,06	Pas de calcul de moyenne pondérée
12	Cameroun	Mbang	Forêt semi-décidue	Toutes_classes	181	6	0,56	0,48	0,07	Pas de calcul de moyenne pondérée
13	Cameroun	Mindourou	Forêt de transition	Toutes_classes	35	6	0,98	0,57	0,19	Pas de calcul de moyenne pondérée
14	Cameroun	Djoum	Forêt de transition	50-90	3	2	1,08	0,68	0,77	Pas de calcul de moyenne pondérée
15	Cameroun	Ma'an	Forêt mixte (entre types sempervirent et semi-caducifolié)	>=90	22	6	0,56	0,41	0,17	Pas de calcul de moyenne pondérée
16	Cameroun	Ma'an	Forêt mixte (entre types sempervirent et semi-caducifolié)	10-50	48	6	0,38	0,40	0,11	Pas de calcul de moyenne pondérée
17	Cameroun	Ma'an	Forêt mixte (entre types sempervirent et semi-caducifolié)	50-90	78	6	0,43	0,33	0,07	Pas de calcul de moyenne pondérée
18	Cameroun	Mbang	Forêt semi-décidue	>=90	20	5	0,81	0,61	0,27	Pas de calcul de moyenne pondérée
19	Cameroun	Mbang	Forêt semi-décidue	10-50	80	5	0,44	0,43	0,09	Pas de calcul de moyenne pondérée
20	Cameroun	Mbang	Forêt semi-décidue	50-90	81	6	0,60	0,46	0,10	Pas de calcul de moyenne pondérée
21	Cameroun	Mindourou	Forêt de transition	>=90	4	5	1,18	0,47	0,46	Pas de calcul de moyenne pondérée
22	Cameroun	Mindourou	Forêt de transition	10-50	14	5	1,01	0,66	0,34	Pas de calcul de moyenne pondérée
23	Cameroun	Mindourou	Forêt de transition	50-90	17	6	0,91	0,51	0,24	Pas de calcul de moyenne pondérée

Les trois guides précités feront bien évidemment, partie de la future boîte à outil évoquée au paragraphe « Ligne 2.7.4 : la vulgarisation des savoirs en matière de gestion durable des forêts ».

- **Volet 3** : appui aux Administrations locales pour l'intégration des nouvelles connaissances sur la gestion durable des forêts dans les réglementations d'Afrique centrale. Les modalités d'actions de ce volet restent encore à définir.

Acteur très proactif la mise en place d'un Comité Scientifique Consultatif au Cameroun, Nature+ a été sollicitée par l'Administration en charge des forêts en République du Congo pour une assistance technique à la mise en place d'une cellule spécialisée dans l'intégration de nouvelles connaissances forestières. En adéquation avec ce volet 3 du protocole de collaboration, Nature+ présentera une requête dans ce sens au PPECF dans le courant du premier semestre 2022.

Action 2: développement d'un guide vers la certification

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C221	Tous	Eco-Consult & Oréade Brèche	257	12/01/21	1/02/21	18 mois	26/07/22
Contribution PPECF € : 268 094			Budget total € : 268 094				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ installer dans les entreprises, une nouvelle culture basée sur des procédures à mettre en œuvre, des compétences, formation et des mutations nécessaires dans leur fonctionnement et dans leur organisation ; ▪ de contribuer fortement à la modération de conflits, car la boîte à outils pourra servir de référence arbitrale en cas de litige où très souvent, le manque d'informations voire des a priori erronés sont à leur origine ; ▪ capitaliser, après dix années, l'expérience du PPECF et celles de ses partenaires (Bureaux d'études, Institutions de recherche, ONGs, etc.) à travers un outil qui fera référence pour de nombreuses années dans la gestion forestière du bassin du Congo. 							

Un contexte favorable à la certification (cf. paragraphe « Ligne 1.1 : soutien à la certification de légalité vérifiée tierce partie » explique que de nombreuses entreprises commencent (ou recommencent) à s'intéresser à la certification : ainsi, dans le cadre de la composante « coaching » du PPECF, vingt-neuf entreprises représentant 8,6 millions d'hectares sont déjà inscrites, dont vingt, représentant 6,5 millions d'hectares ont été diagnostiquées. Elles sont ou seront, pour les raisons expliquées plus haut, en grande partie, à très court terme engagées de façon opérationnelle dans le processus de certification.

Ainsi, l'objectif du guide de certification forestière est de :

- répondre aux besoins des entreprises et autres parties prenantes (ONGs, Administrations, etc.) en termes d'informations, d'explications, de formations et d'outils opérationnels (les entreprises ont généralement une vision très lacunaire du fonctionnement des systèmes de certifications, du niveau d'exigence règlementaire et technique) ;
- installer dans les entreprises, une nouvelle culture basée sur des procédures à mettre en œuvre, des compétences, formation et des mutations nécessaires dans leur fonctionnement et dans leur organisation ;

- contribuer fortement à la modération de conflits, car la boîte à outils pourra servir de référence arbitrale en cas de litige où très souvent, le manque d'informations voire des a priori erronés sont à leur origine ;
- capitaliser, après dix années, l'expérience du PPECF et celles de ses partenaires (bureaux d'études, Institutions de recherche, ONGs, etc.) à travers un outil qui fera référence pour de nombreuses années dans la gestion forestière du bassin du Congo (cf. note à la KfW – annexe I du 5^{ème} rapport semestriel du PPECF) ;
- aider les entreprises asiatiques de plus en plus nombreuses en Afrique centrale. Une traduction du guide en mandarin sera testée dans le courant du dernier trimestre 2021. Cette traduction leur seraient particulièrement utile, car ces entreprises doivent quasiment partir de zéro et sont handicapées par le fait que la plupart des documents qu'elles doivent comprendre sont en français.

Le noyau méthodologique du guide est construit autour d'un ensemble de fiches et d'outils, tels que présenté dans la table des matières ci-après :

MODULE 1.	SYSTEME DE CERTIFICATION, qui comprend les fiches suivantes
Fiche 1.1.	La certification au sein de l'entreprise
Fiche 1.2.	La certification, concepts et définitions
Fiche 1.3.	Manuel de procédure : élément de méthode et pratiques
Fiche 1.4.	La cellule certification et les métiers de la certification
Fiche 1.5.	La gestion documentaire
Fiche 1.6.	La veille légale
Fiche 1.7.	La formation
Fiche 1.8.	Les outils SIG et GPS
Fiche 1.9.	L'entreprise certifiée et son environnement extérieur
Fiche 1.10.	Le déroulement de l'audit
Fiche 1.11.	Les activités pouvant prêter à controverse
MODULE 2.	SOCIAL EXTERNE
Fiche 2.1.	Les relations avec les communautés riveraines et les peuples autochtones
Fiche 2.2.	La prévention des impacts de l'exploitation forestière et la résolution des conflits
Fiche 2.3.	L'élaboration des cartes participatives
Fiche 2.4.	Plan de gestion social
Fiche 2.5.	Communication et concertation avec les populations autochtones, le CLIP
MODULE 6.	AMENAGEMENT/EXPLOITATION FORESTIERE
Fiche 6.1.	L'aménagement dans la certification
Fiche 6.2.	Les composantes environnementales et sociales du plan d'aménagement
Fiche 6.3.	La gestion des cas particuliers

MODULE 7.	EXPLOITATION FORET
Fiche 7.1.	L'organisation d'un chantier forestier
Fiche 7.2.	L'exploitation EFIR : le triage
Fiche 7.3.	L'exploitation EFIR : l'abattage sécurisé
Fiche 7.4.	L'exploitation EFIR : le débardage
Fiche 7.5.	L'exploitation EFIR : Construction pont et digue
Fiche 7.6.	L'exploitation EFIR : Construction des routes et des pistes
Fiche 7.7.	L'exploitation EFIR : Gestion de la carrière de latérite
MODULE 3.	CONDITION DE VIE DES TRAVAILLEURS et DES AYANTS DROITS
Fiche 3.1.	Les bases vies : Planification/exécution/exploitation
Fiche 3.2.	Les bases vies : fonctionnement
Fiche 3.3.	L'accès à l'eau potable et domestique
Fiche 3.4.	La gestion de l'économat
Fiche 3.5.	La gestion des déchets ménagers
Fiche 3.6.	L'accès au soin des travailleurs et des ayants droits
MODULE 4.	DROITS DES TRAVAILLEURS
Fiche 4.1.	Le dialogue social : DP, CHSCT, cahier de doléances, etc...
Fiche 4.2.	La gestion du personnel et des dossiers
Fiche 4.3.	La sous traitance

Sur la période mars à septembre 2021, les actions suivantes ont été réalisées ou engagées :

- rédaction et envoi du rapport de lancement comprenant 3 fiches test :
 - ✓ Fiche 1.4 : la cellule certification et les métiers de la certification ;
 - ✓ Fiche 7.3 : l'exploitation EFIR – l'abattage sécurisé ;
 - ✓ Fiche 8.7 : les pollutions en forêt, sur les bases techniques et les sites industriels.
- mobilisation de Comité de relecture pour l'analyse des 3 fiches test + des supports normalisés associés
- identification d'une structure en vue de la traduction des 3 fiches test + des supports normalisés associés ;
- prise en compte des commentaires du Comité de relecture et finalisation des fiches texte (en cours);
- rédaction des modules 1,2, 6 et 7 (en cours)

Ligne 2.8.2.a : développement d'outils de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs, niveau entreprise**Action 1: développement d'un logiciel « métier »**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C163	Tous	Vincent PELE	209	17/05/19	2/07/19	17 mois	Nov 2020
Contribution PPECF € : 30 220			Budget total € : 30 220				
Principaux résultats attendus							
Présentation sur le terrain de l'outil logiciel de monitoring : a. Amélioration de la maquette b. Rencontre avec les entreprises							

Sans nouvelle sur les contributions des entreprises à développer le logiciel proposé par Ekwato, le PPECF estime que l'appui du PPECF à la présentation de sa solution logicielle, dans les entreprises du bassin du Congo, n'aura pas de suite.

Par contre, il est possible qu'un outil numérique, puisse être proposé aux entreprises, d'ici quelques mois, à partir d'une adaptation de l'outil de suivi des coachings évoqué au § ligne 2.5.2 <Coaching de 15 entreprises>.

Action 2 : suite d'assistants numériques mobiles pour le monitoring EFIR/HSE des pratiques d'exploitations forestière et leurs réduction des émissions carbone associées [DNO n° 275]

L'objectif de ces assistants numériques est de « passer derrière » toutes les activités d'exploitation (construction routes et ouvrages d'art, pistage-triage, abattage et tronçonnage, débusquage-débardage, préparation parc et traçabilité) pour vérifier l'application des normes d'exploitation à faible impact, par les équipes de travail.

Les contrôles EFIR sont assurés par le responsable EFIR et les contrôleurs recrutés, le cas échéant. Le responsable EFIR peut en effet avoir sous sa responsabilité deux, voire trois contrôleurs qui sont chargés de la réalisation quotidienne du contrôle des opérations.

Le responsable EFIR doit dans ce cas vérifier le travail de ses contrôleurs chaque semaine, afin de vérifier si les résultats des contrôles effectués sont cohérents avec la réalité de terrain.

De manière générale, ils sont chargés de contrôler les cinq entités suivantes :

- Construction route et ouvrages d'art (vérification des tronçons de route construits durant la semaine précédente) :
 - ✓ la qualité du tracé route ;
 - ✓ la largeur totale de l'emprise de la route respecte les normes en fonction du type de route ;
 - ✓ le profil, la mise en forme de la route, l'ouverture des exutoires ;
 - ✓ le choix et la position de l'ouvrage par rapport au lit de la rivière ;
 - ✓ la position de l'ouvrage par rapport au lit de la rivière et à la route est correct.
 - ✓ la technique de construction faible impact de l'ouvrage ;
 - ✓ l'impact sur les berges et le cours d'eau ;
 - ✓ etc.

- Pistage-triage :
 - ✓ la qualité du tracé des pistes ouvertes ;
 - ✓ l'ouverture et la matérialisation des pistes ;
 - ✓ le respect des consignes de triage ;
 - ✓ etc.
- Abattage et tronçonnage :
 - ✓ le respect de la procédure d'abattage contrôlé ;
 - ✓ la présence des marquages nécessaires à la traçabilité ;
 - ✓ le respect des consignes de tronçonnage ;
 - ✓ etc.
- Débusquage-Débardage :
 - ✓ le respect du tracé des pistes matérialisées sur le terrain ;
 - ✓ le respect des consignes de débardage à faible impact ;
 - ✓ la préservation des tiges d'avenir et des arbres protégés signalés ;
 - ✓ la préservation du sol et des zones sensibles ;
 - ✓ etc.
- Préparation sur parc Traçabilité :
 - ✓ la préparation des billes sur parc ;
 - ✓ le contrôle et la vérification des documents de traçabilité (rapports journaliers, carnet de chantier, base de données traçabilité) ;
 - ✓ les tests de la traçabilité depuis le parc jusqu'à la souche au moyen des documents de traçabilité, de la carte d'exploitation et de la carte de pistage-triage.
 - ✓ La vérification du respect des consignes de marquage des bois abandonnés ;
 - ✓ etc.

Ecran 1. Choix du contrôle à réaliser

9:41 AM Mon Sep 12

Revenir à l'écran d'accueil

Choisissez l'entité à contrôler

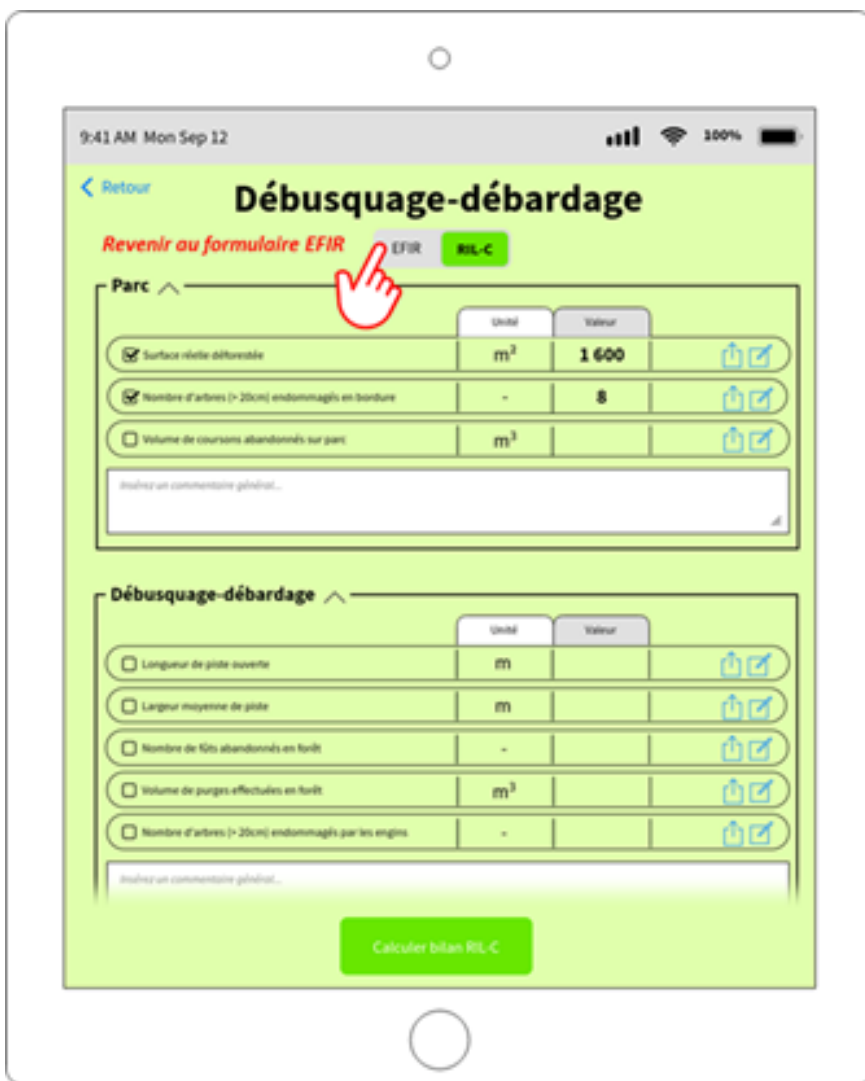
Entité 1	Entité 2	Entité 3
<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Contrôlé le : 10/09/20 ★★★★☆	Contrôlé le : En cours	Contrôlé le : A réaliser

Barre de défilement

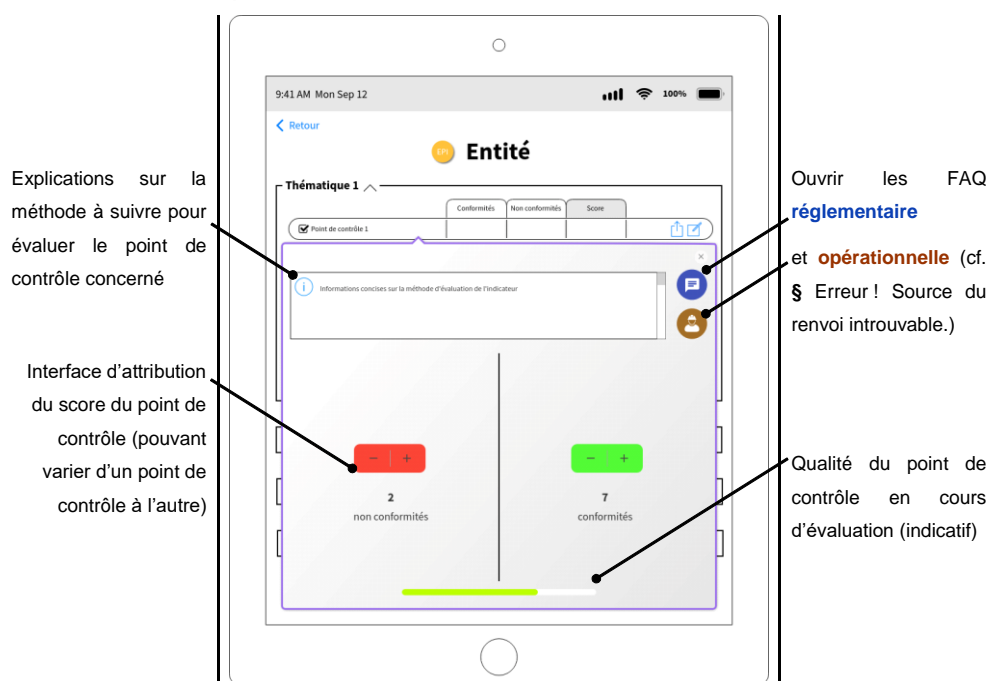
Retour au *Erreur! Source du renvoi introuvable.*

Accéder au *Erreur! Source du renvoi introuvable.* pour l'entité sélectionnée

Informations sur le statut du contrôle (réalisé ou non) pour l'entité. Prévisualisation du résultat du dernier contrôle. Ce statut est mis à jour chaque semaine.



Ecran 1. Evaluation des points de contrôle



Explications sur la méthode à suivre pour évaluer le point de contrôle concerné

Interface d'attribution du score du point de contrôle (pouvant varier d'un point de contrôle à l'autre)

Ouvrir les FAQ réglementaire et opérationnelle (cf. § Erreur! Source du renvoi introuvable.)

Qualité du point de contrôle en cours d'évaluation (indicatif)

Par ailleurs, au vu de l'intérêt grandissant du secteur forestier quant aux services écosystémiques et leur prise en compte dans les référentiels de gestion durable (FSC-FM/PAFC), les assistants numériques de contrôle sous smartphone, outre, d'être un outil de contrôle EFIR, devrait permettre le suivi des flux de carbone forestier associés aux bonnes pratiques, suivant des algorithmes basés sur des équations, issues de la méthodologie RIL-C proposée par « The Nature Conservancy » :

$$C_{RIL,t} = \sum_{t=1}^t A_t * RILC_{AGC,t} * (1 - K)^{t-t*} * K + \sum_{t-10}^t A_t * RILC_{BGB,t} * \left(\frac{1}{10}\right)$$

Ligne 2.8.5b : Activités de surveillance et de monitoring - développements et tests d'outils numériques dans les concessions

Action 1: projet IDROP (drone) [Nature +, SUNBIRDS, Gembloux Agro-Bio T., CEA, CIRAD]

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C151	Pallisco /IFO	Nature+; SUNBIR; Gembloux Agro-Bio T. <i>associés</i> : CIRAD et CEA Tech	173	19/03/18	18/02/19	40 mois (+4 mois)	Sept. 2022 (covid19)
Contribution PPECF € : 196 035			Budget total € : 762 385				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> Un protocole "modèle" d'acquisition d'images drone transposable dans différentes entreprises pour faciliter le maintien de la certification par un outil de monitoring 				<ul style="list-style-type: none"> un logiciel de traitement d'imagerie Intelligent par drone pour la gestion des écosystèmes forestiers tropicaux (IDROP) 			

Pour rappel, le Projet IDROC (Intégration de l'imagerie drone dans la certification forestière des écosystèmes tropicaux forestiers), mené par Nature +, Sunbirds et Gembloux Agro-Bio Tech (organismes associés : CIRAD et CEA), poursuit l'objectif de développer une solution de télédétection drone qui permettrait le survol de grandes surfaces forestières, et de déceler des éléments contraignants pour la planification du réseau routier tels que des escarpements rocheux, des fortes pentes, des salins, marrais et de larges rivières. De même, le drone devrait faciliter l'identification et le suivi de zones de forêt à Haute Valeur de Conservation (HVC) ainsi qu'un suivi des infrastructures et des perturbations du couvert forestier (suivi post-exploitation et surveillance). La qualité des interventions post-chantiers (fermeture de pistes, entretien des ouvrages de franchissement) réalisées pourrait également être évaluée.

Enfin, la détection des perturbations du couvert forestier pourra également servir à surveiller l'absence de perturbations du couvert (coupes illégales de bois, effets du changement climatique) en dehors des zones d'exploitation ou comme outil de suivi des « zones essentielles » (core areas, IFL) : les produits cartographiques standardisés pouvant alors être utilisés dans le cadre d'un audit d'éco-certification.

Début 2020, après plusieurs missions de terrain chez IFO (Congo) et chez Pallisco (Cameroun), plus de 10 000 ha ont été survolés et les résultats obtenus, sont très encourageants :

- la végétation de bas-fond, synonyme de sol gorgé d'eau sont décelables sur les images drones ainsi que le relief ;
- ces informations peuvent servir pour la définition du tracé des routes. Les infrastructures routières peuvent aussi être suivies au cours du temps ainsi que l'évolution du couvert forestier suite à l'exploitation forestière ;
- l'imagerie drone a également permis d'identifier un camp illégal de braconniers.

D'une manière générale, les bonnes pratiques d'une exploitation forestière à impact réduit pourront ainsi être documentées par les sociétés forestières grâce à des informations objectives telles que des images aériennes de très haute résolution (pixel de 10 cm).

Par ailleurs, le drone présente un potentiel important pour le suivi de la grande faune et la lutte anti-braconnage.

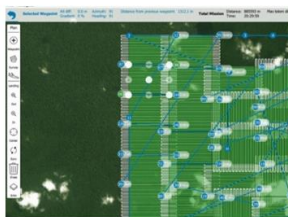
Malheureusement, pendant près de 18 mois, les missions planifiées chez IFO et Pallisco ont dû être reportées en raison du contexte sanitaire. Néanmoins, le Projet IDROC, à travers son cofinancement par le Projet IDROP (financements FEDER et Région Occitanie) a pu avancer sur :

Sur la mise en place d'un service d'inventaire automatisé par drone (IDROP)

En collaboration avec le programme YSPOT du CEA-Tech, a lancé une étude de design produit ayant pour but de définir une solution visant à faciliter l'inventaire et évaluer les ressources des exploitations forestières d'Afrique Centrale. Cette solution a été nommée DeepForest.

Conçue comme un service intégré, depuis la collecte des images par drone jusqu'au traitement des données, le service DeepForest a pour objectif de proposer une solution permettant de réaliser des inventaires forestiers par voie aérienne de façon entièrement automatique.

→ Déroulé des opérations



Elaboration du plan de vol du drone sur la parcelle identifiée

Opérateurs terrain



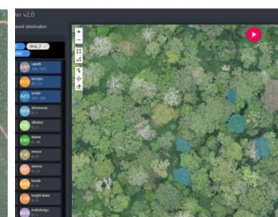
Missions d'acquisition d'images

SB4 drone à énergie solaire



Création de l'ortho photo

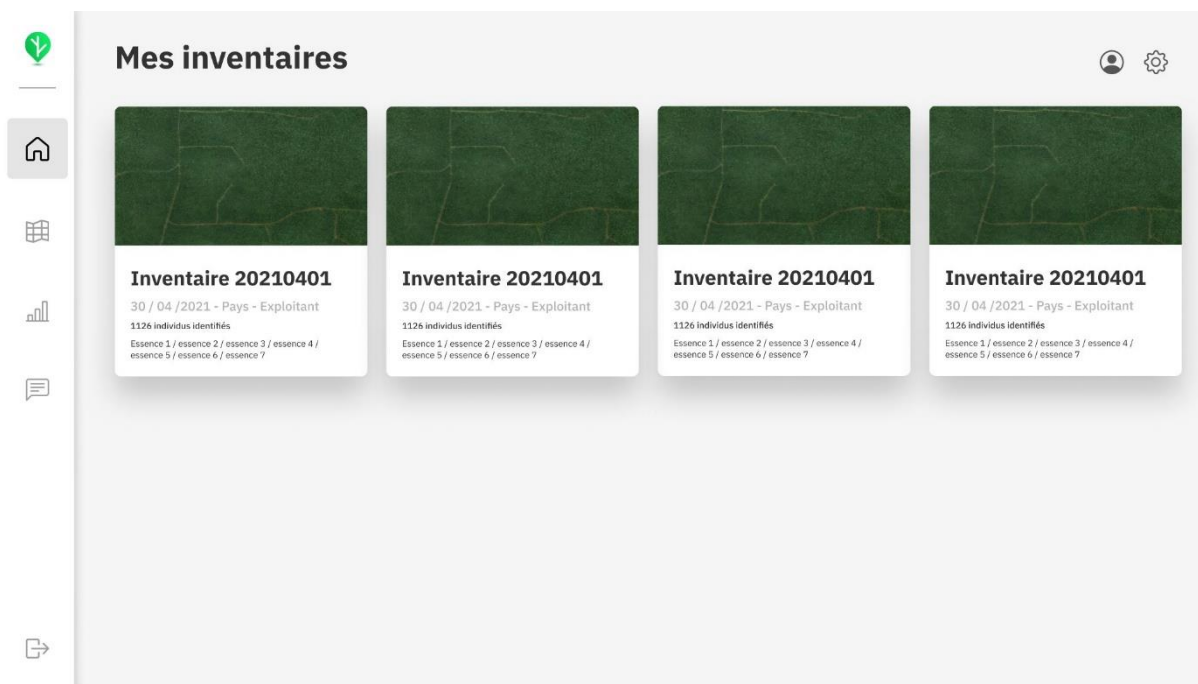
metashape



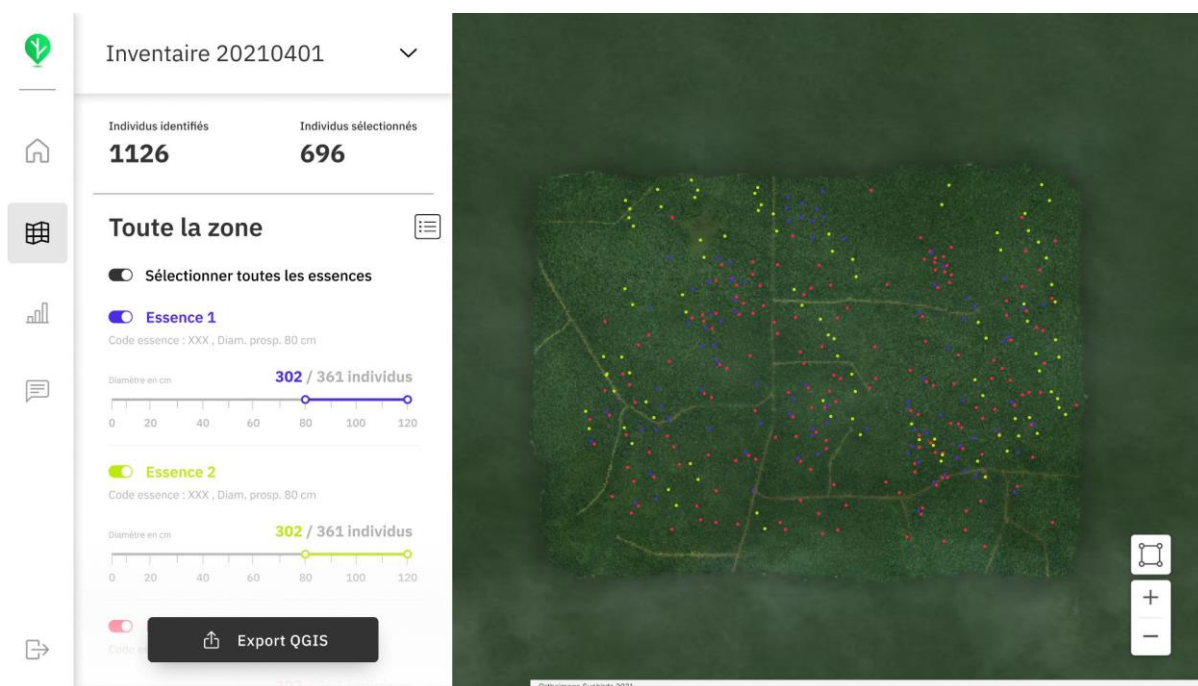
Lancement de l'analyse des données

IDROP Solution d'analyse

Composée de 4 étapes (plan de vol, mission drone, orthophoto, et reconnaissance automatique), la solution DeepForest devrait permettre à l'exploitant d'utiliser la technologie drone sans avoir à la maîtriser lui-même. Une fois le processus déroulé, les données d'inventaires seraient disponibles en ligne via un Dashboard proposant une carte positionnant toutes les essences recherchées.



Ainsi, le service Deepforest permettrait de faciliter l'inventaire et évaluer les ressources des exploitations forestières d'Afrique Centrale, à travers une solution automatisée de collecte et d'analyse de données apportée par des drones capables de cartographier des milliers d'hectares.





Deepforest a ainsi pour but :

- de faciliter le travail des Bureaux d'études et des exploitants ;
- estimer la valeur écologique d'une forêt ;
- estimer la valeur financière d'une forêt ;
- monitorer le territoire.

Deepforest devrait à terme, être en mesure d'apporter des données d'inventaire avant même la prospection terrain et repérer les zones à fort potentiel économique. Ceci en détectant la présence et en localisant les essences les plus commercialisées pour obtenir une visibilité long terme des ressources forestières et prévoir ses stocks sur les années à venir. Il permettra également de localiser les essences rares ou protégées.

→ Essences de prospection et de promotion reconnues par DeepForest

90% de réussite

- Sapelli
- Azobé
- Bossé clair
- Kossipo

Essences reconnues par DeepForest

- Fraké

Essences en cours d'étude

- | | | |
|-------------|-------------|---------------|
| ● Fraké | ● Oukouloun | ● Sopiroko |
| ● Oukomé | ● Tali | ● Wengé |
| ● Iroko | ● Ayous | ● Mohabi |
| ● Limbalé | ● Doussié | ● Suskodiscus |
| ● Kossipo | ● Sipo | ● Azélla |
| ● Limba | ● Padouk | ● Okan |
| ● Mukulungu | ● Moabi | ● Movengi |
| ● Gambé | | |

Essences à étudier

Sur la partie drone versus certification (IDROC)

Courant août 2021, la seconde mission de terrain chez Pallisco a pu se dérouler. Des données ont été collectées sur un massif forestier après exploitation forestière.

Deux drones ont été acheminés par conteneur vers la concession forestière Pallisco-CIFM et ont été utilisés lors de cette mission :

- le Nimbus : drone à ailes fixes VTOL chinois de la marque Foxtech ;
- le DeltaQuad : drone à ailes fixes VTOL hollandais de la marque VerticalTechnologies.

Dans la mesure du possible, les vols ont été réalisés à 400 mètres d'altitude afin d'optimiser la résolution au sol et la surface couverte en un vol. Avant de débiter l'acquisition des données, la hauteur des nuages était vérifiée avec un drone multi-coptère (DJI Mavic Pro). Des données ont été prises sur le terrain afin de caractériser les trouées d'abattage et de comparer les dégâts détectés avec le drone avec la vérité terrain.

La clôture du projet IDROC étant prévue pour juin 2022, l'équipe du projet mobilisera les ressources restantes pour mener le programme d'activités des 6 prochains mois qui articule autour des actions suivantes :

- volet 1 : établissement d'un protocole "modèle" d'acquisition d'images drone transposable dans différentes entreprises :
 - ✓ formation sur l'utilisation du drone chez IFO ;
 - ✓ description des démarches légales pour faire voler les drones en Afrique Centrale (Congo et Cameroun).
- volet 2 : développement d'un outil informatique de prétraitement des données drones
 - ✓ ortho et MNS post-exploitation chez Pallisco ;
 - ✓ protocole de traitement ;
- volet 3 : développement d'outils d'aide à la planification avec de l'imagerie drone
 - ✓ faire une stratification forestière des sites ;
 - ✓ exemples d'aide à la planification des routes ;
 - ✓ inventaire-1: Détection et identification des essences ;
 - ✓ inventaire-2: Estimation du diamètre des essences détectées.
- volet 4 : développement d'un système standardisé de suivi des perturbations de la canopée
 - ✓ cartes des ouvertures de canopées sur 3 000 ha à 5 000 ha/site ;
 - ✓ procédure de traitement des données.
- volet 5 : communication sur drone-gestion forestière :
 - ✓ protocoles / scénarios techniques d'intégration de l'imagerie drone dans le travail de planification et de suivi des cellules d'exploitation et d'aménagement ;
 - ✓ synthèse financière sur les protocoles / scénarios d'intégration de l'imagerie drone ;
 - ✓ document mettant en valeur les résultats du projet pour l'éco-certification ;
 - ✓ "Fiches" vulgarisation/capitalisation de projet IDROC ;
 - ✓ rapport final de projet IDROC.

Action 2: mise en place de la collecte mobile des données au niveau des scieries par les technologies RFID et code-barres - le cas de Precious Woods

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
N° 228	Precious Woods-CEB	PROSYGMA/ ETICWOOD	283	16 juil. 21	20/09/21	6 mois	<i>En attente</i>
Contribution PPECF € : 50.000			Budget total € : 54.000				
Principaux résultats attendus							
<p>La gestion des flux au niveau des scieries est améliorée:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ deux portiques sont installés à une tête de scie et deux à l'entrée d'un séchoir et programmés; ▪ la lecture des codes-barres RFID est intégrée dans les applications mobiles de l'ERP; ▪ le fonctionnement des équipements sur le terrain est testé, et le personnel formé à leur maintenance; ▪ les procédures en place sont adaptées aux nouvelles pratiques et en conformité avec les exigences de certification COC; ▪ le Suivi et évaluation est assuré au bout de 2 mois de collecte de données; ▪ le coût de l'investissement et son amortissement est évalué sur 5 ans, au regard des erreurs que le dispositif élimine. 							

Si la traçabilité entre l'arbre et la scierie est aujourd'hui bien maîtrisée dans les entreprises certifiées, il n'en est pas de même au niveau de la scierie proprement dite, où on peut toujours constater :

- des écarts importants au niveau des stocks physiques et théoriques des coursons qui empêchent d'avoir une visibilité exacte sur les stocks⁶⁰. Les causes sont multiples : i) les intempéries qu'a subi le bois peuvent rendre l'identification difficile ; ii) erreurs humaines. Avec le temps, ces écarts se cumulent au point où les stocks théoriques et stocks réels sont très différents ;
- un ralentissement dans le traitement des données de colisage : entre le temps où les fiches de colisage arrivent au niveau de la saisie et le temps où, elles sont enregistrées, il peut s'écouler de 12 à 24 heures. Sans compter les risques d'erreurs souvent liées à une mauvaise lecture de la fiche (ratures ou d'une écriture peu lisible) ;
- un ralentissement dans le traitement des mouvements de colis au séchoir ;
- l'utilisation massive d'une paperasse qui rend l'archivage difficilement exploitable.

Ces constats affectent évidemment la qualité globale de la traçabilité de la ressource et toute la traçabilité amont (de l'arbre à la scierie) et permet, encore, à de nombreux adversaires de l'exploitation responsable des forêts du bassin du Congo, d'émettre de fortes critiques sur l'origine des bois exportés, en faisant valoir, les risques d'entrées de bois illégaux.

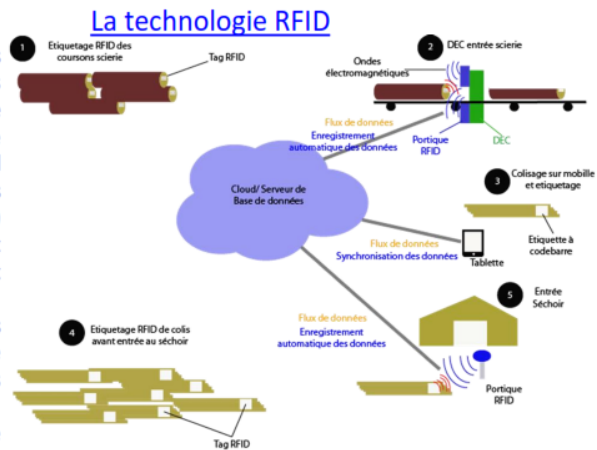
Cette intervention a été présentée au comité de pilotage du 21 juin 2021, sous la diapositive suivante (n° 25) et reprise au tableau des interventions soumises à DNO, sous le numéro AP7 :

⁶⁰ Différents audits ont montré que ces écarts se produisent dès l'entrée du courson au niveau de la tête de scie. C'est à ce niveau qu'on a souvent du mal à savoir quel courson d'une bille a réellement été usiné et lesquels sont toujours en stock.

1.12 Activités de surveillance et de monitoring. Développements et tests d'outils dans les concessions (traçabilité suite)

Action programmée (AP7), pallier :

- les écarts au niveau des stocks physiques et théoriques des coursions qui empêchent d'avoir une visibilité exacte sur les stocks. Les audits ont souvent montré que ces écarts se produisent dès l'entrée du courson au niveau de la tête de scie. C'est à ce niveau qu'on a souvent du mal à savoir quel courson d'une bille a réellement été usiné: i) soit à cause des intempéries en forêt, qui rendent l'identification difficile ; ii) soit erreurs humaines. Avec le temps, ces écarts se cumulent deviennent ingérables au point où stocks théoriques et stocks réels sont très différents;
- la lenteur dans le traitement des données des flux in/out des séchoirs et de colisage. Entre le temps où les fiches de colisage arrivent au niveau de la saisie et le temps où, elles sont enregistrées, il peut s'écouler de 12 à 24 heures;
- l'utilisation massive d'une « paperasse » qui rend l'archivage coûteux.



pour laquelle, l'ANO n° 283 de la KfW a été reçu en date du 16 juillet 21 et un contrat C228 signé le 20/09/21.

4.2.3 AXE III « La communication »

Actions réalisées durant la période :

Ligne 3.3 : Appui à l'ATIBT dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains certifiés FSC® ou PEFC dans minimum 3 pays européens.

Ligne 3.4 : Promotion de l'image des bois tropicaux certifiés en Europe et en Asie

En Europe

Action 1 : programme marketing ATIBT

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C129, C130, C131 & C160	Tous	ATIBT ; STRATÉMARK LINKS Europe	179	25/06/18	7/08/18	14 mois	Oct. 2019
C184 & C189			259	13/05/20	25/04/20	36 mois	Avril 2023
Contribution PPECF € : 560 700 (C129, C130, C131 & C160) ; 600 000 (C184 & C189)			Budget total € : 906 951 (C129, C130, C131 & C160) 747 000 (C184 & C189)				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ les bois tropicaux (y compris quelques LKTS) sont promus sur les marchés responsables, demandeurs de bois certifiés ; ▪ les exploitants sont incités à s'engager dans une démarche de contrôle de légalité, puis la certification ; ▪ les acteurs en aval et les acheteurs publics et privés sont sensibilisés au bilan RSE favorable et aux qualités techniques et naturelles remarquables des bois tropicaux ; ▪ le bénéfice environnemental et social des bois tropicaux issus d'une gestion forestière durable est démontré auprès des relais d'opinion, aux pouvoirs publics, aux ONG et, in fine, au grand public ▪ l'accès à une veille juridique en relation avec le RBUE et autres réglementations est facilitée ; ▪ des outils d'aide à la décision sous forme d'algorithmes (périmètre de rentabilité, choix d'une essence, etc.) sont disponibles et mis en ligne ▪ d'une façon générale, le programme marketing permettra à l'ATIBT de renforcer sa dimension de syndicat au service de ses adhérents. 							

Ce programme est à lui seul [un éventail d'actions qui fait l'objet d'un rapport annuel](#). Nous ne donnerons donc ici, que le résumé des actions de la période écoulée :

- renouvellement des contrats C189 (ATIBT : subvention pour prestations) et C184 (STRATÉMARK : AMO et conseil marketing et communication) à dater du 1er mai 2021 ;
- transmission au PPECF d'une requête la relative aux achats du programme marketing sur la période 2021-2023 (DNO n° 272) ;
- déroulement de deux Commissions marketing : le 21 avril et le 21 septembre ;
- suivi des indicateurs assignés au programme marketing ;
- relations presse : 82 articles publiés entre janvier et août 2021 dans les 6 pays (France, Espagne, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Royaume Uni), audience de 55 millions de personnes, 138 727 € d'équivalent d'achat d'espaces, 53 % des articles publiés dans la presse professionnelle spécialisé et 47 % dans la presse grand public (en progression constante) ;
- élaboration de supports de premier plan en France : AFP, RFI, France Inter, Le Monde, BFM, L'Usine Nouvelle, Le Moniteur, Maison&Travaux, Côté Maison ;

- dynamisation des réseaux sociaux : 4 200 abonnés et une audience moyenne mensuelle de 250 000 personnes ;
- suivi des sites internet : environ 14 000 visiteurs mensuels cumulés sur les sites ATIBT et F&P (notamment grâce aux actualités et aux fiches essences) ;
- contribution aux newsletters de l'ATIBT : 103 actualités publiées en français et en anglais sur le site F&P dans les 6 derniers mois, 3 newsletters communes avec STTC en février, avril et juillet 2021 ;
- poursuite des partenariats opérationnels avec PEFC-PAFC et FSC ;
- contribution à la réalisation des fiches techniques et des fiches essences.
- partenaires F&P : poursuite de l'engagement des membres de l'ATIBT comme partenaires officiels F&P ;
- appui aux engagements F&P : dans le cadre du programme marketing soutenu par le PPECF et en collaboration avec PEFC-PAF. Une mission a été confiée à Simon LHOEST (de Gembloux Agro-Bio Tech - Université de Liège) pour réviser et compléter l'argumentaire en passant en revue la littérature scientifique. Chacun des 10 engagements de Fair&Precious est mis en perspective en expliquant comment la gestion durable des forêts y contribue. Une bibliographie de 212 documents a été jointe au livrable pour produire les sources des arguments scientifiques et pouvoir, le cas échéant, approfondir la démonstration ;
- Dryades : définition des périmètres des pré-produits en bois du Bassin Congo concernés par les ICV collectives et des produits de construction en bois du BC concernés par les FDES et DEP collectives ;
- Thémis : mise en ligne du portail Thémis et début de la collecte de données en avril, fin de la collecte de données en juillet et présentation des premiers résultats par Probos en août.
- Baï TV : projet de test technique dans un parc animalier en France (contact Bioparc Doué-la-Fontaine) ;
- UICN : l'ATIBT est intervenue à plusieurs reprises à l'IUCN Congrès Mondial pour la Nature à Marseille du 4 au 11 septembre 2021. A cette occasion, le forum France-Gabon pour des chaînes de valeur durable a été lancé officiellement. Rencontre avec la fondation ELYX dans le cadre de l'action d'influence ;
- COP 26 : échanges avec le Ministère des Affaires Étrangères. Présence d'Interholco (side event) et de Precious Woods à l'événement ;
- rédaction d'une note méthodologique pour la réalisation d'une étude prospective pour le marché des bois tropicaux à l'horizon 2030 : pistes des marchés de la santé et du luxe ;
- lancement de la réflexion sur les circuits de distribution et la réglementation de la profession de metteur en marché ;
- Ambassadeurs F&P : proposition de développer la prise de parole par les africains premiers concernés par la gestion durable des forêts d'Afrique centrale ;
- Focus Forest : participation de l'ATIBT au groupe de travail FSC ;
- Forum ATIBT : proposition d'organisation du forum ATIBT durant le CIB à Nantes les 1^{er}, 2 et 3 juin 2022 avec un espace de 72m2 sur le salon, à partager avec les entreprises certifiées et des conférences en parallèle avec des intervenants de renom (ex : Jean-Marc JANCOVICI) ;
- SOLIDÉO : préparation de l'action de lobbying pour la levée de l'exclusion des bois tropicaux pour la réalisation des équipements des Jeux Olympiques de Paris 2024 et organisation de la mission diplomatique à Paris du 4 au 8 octobre 2022 avec l'accompagnement des ministres des forêts du Cameroun et du Congo, et du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC à la mairie de Paris, à la conférence sur la préservation des forêts d'Afrique Centrale, et au Ministère des Affaires Étrangères.

- RDV à venir : 4^{ème} Think Tank F&P, conférence STTC, AG FSC, commission marketing et COPIL en décembre 2021.

Action 2 : l'intervention « Dryades »

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C223	Tous	ATIBT/ ESTEANA	224	05/01/21	29/03/21	18 mois	Sept. 2022
Contribution PPECF € : 140 900 €			Budget total € : 153 900 €				
Principaux résultats attendus							
<p>Rendre concurrentiels les produits bois tropicaux dans le secteur de la construction en fournissant pour une gamme de produits certifiés dans le bassin du Congo des données collectives concernant : l'Analyse Cycle de Vie (ACV) des pré-produit, des Déclarations environnementales Produit (DEP) et Fiches de Déclaration Environnementale Produits (FDES).</p> <p>Pré-produits et produits visés par le projet DRYADES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré-produits en bois du Bassin Congo concernés par les ACV collectives : grumes, sciages non séchés avec des sous-familles selon les sections, sciages séchés, bois hydrauliques et traverses, profilés (lames de terrasse, lambourdes, lambris, moulures), carrelets lamellés collés, placages, contre-plaqués • Produits de construction en bois du Bassin du Congo concernés par les FDES et DEP collectives : revêtements extérieurs (platelages, bardages lames, bardages contre-plaqués), revêtements intérieurs (planchers massifs et plinthes). <p>Ainsi, 6 FDES et 6 EPD collectives doivent être envisagées.</p>							

En France, la réglementation RE2020⁶¹ (remplaçant la réglementation thermique des bâtiments RT 2012) entrera en vigueur selon le calendrier suivant :

- à compter du 1er janvier 2022 pour les bâtiments d'habitation ou partie de bâtiments à usage d'habitation ;
- à compter du 1er juillet 2022 pour les bureaux et bâtiments d'enseignement primaire et secondaire ; extensions comprises également ;
- à compter du 1er janvier 2023 pour les extensions des bâtiments ci-avant ainsi qu'aux bâtiments provisoires.

A ces dates, les produits qui n'ont pas de FDES⁶² (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) se verront attribuer des données environnementales par défaut⁶³ très pénalisantes (multiplication par un facteur 3 à 10)⁶⁴.

Pour aider l'ATIBT et le Commerce du bois à répondre à ces nouvelles exigences, un contrat **[C223]** avec un bureau spécialisé, travaille à l'établissement des data des pré-produits en bois du bassin Congo concernés par les ACV (grumes, sciages non séchés avec des sous-familles selon les sections, sciages séchés, bois hydrauliques et traverses, profilés, carrelets lamellés collés,

⁶¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-environnementale-re2020>

⁶² Pour rappel, une FDES est un document français normalisé qui présente les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit, indispensable pour l'éco-conception. Son équivalent européen est une Déclaration Environnementale Produit (DEP, EPD en anglais), si ce n'est qu'elle contient en plus des informations sanitaires.

⁶³ Il est attendu que cette directive serve de référence s'étende à tous les pays de l'Union européenne, obligeant ainsi, les professionnels de la construction à comparer les matériaux sur base des analyses de leur cycle de vie (ACV) et de leur impact sur l'environnement.

⁶⁴ Voir les pages 18 à 35 du document « [Commission technique du 140121 PowerPoint](#) » [PDF] .

placages, contreplaqués) et pour les produits concernés par les FDES et EPD collectives (revêtements extérieurs, platelages, bardages lames, bardages contre-plaqués, revêtements intérieurs, planchers massifs et plinthes).

Au cours des derniers six mois, l'intervention a permis de :

- finaliser la collecte des données fournies par les entreprises. A noter que la société OLAM s'est retirée du projet en raison de l'adoption, au niveau de l'ensemble du groupe, d'un travail global d'analyse du cycle de vie de tous ses propres produits (agroalimentaire majoritairement, mais le bois est inclus). Cette politique s'accompagne de la décision de restreindre pour l'instant tout partage de données techniques du groupe avec tout organisme tiers. Les conséquences pour le projet est une moindre représentativité des résultats, et potentiellement des résultats globaux un peu différents ;
- courant septembre 21, une réunion avec le Centrum Hout a permis de mutualiser davantage les résultats du projet Dryades avec les résultats obtenus par Centrum Hout aux Pays-Bas (essentiellement sur les bois hydrauliques). Le périmètre du projet sera ainsi élargi, et une communication globale pourra être mise en place ayant ainsi plus d'impact sur le marché ;

Les prochains jalons de l'intervention concernent :

- la présentation des résultats au comité de pilotage ;
- la collecte des FDES auprès des importateurs français ;
- la validation des ICV et des FDES : compte tenu d'un changement au niveau des normes, les résultats pourrait être retardés de deux mois.

Rappelons que dans le prolongement des contrats C099 et C100 de la phase I du PPECF, une intervention du PPECF a permis d'obtenir le marquage CE de 50 essences supplémentaires par la technique des <coefficients de passage> [contrat n° 153].

▪ **L'intervention « Thémis »**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C198 C199	Tous	ATIBT/ STICHTING PROBOS	241	09/12/20	22/01/21	20 mois	Sept. 2022
Contribution PPECF € : 17 000 & 57 800			Budget total € : 167 450				
Principaux résultats attendus							
L'objet de cette première phase du projet est la conception d'un cadre générique de politiques d'achat durable et la mise en place d'une base de données nécessaire à la création d'un portail convivial. Identifier les exigences et la portée d'une politique d'achat de bois durable (STPP), dont les progrès peuvent être suivis grâce à l'outil.							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Développer un portail convivial pour les acteurs de la filière bois, à partir des producteurs (concessionnaires) dans lequel les données des membres des fédérations participantes sont rassemblées.</i> ▪ <i>Introduire et mettre en œuvre la PABD (politique d'achat de bois durable) et le portail pour un minimum de trois organisations.</i> 							

- *Analyser et communiquer les résultats de la première année de collecte de données ;*
- *Intégrer les résultats sur mytropicaltimber.org et fair-and-precious.org*
- *Réaliser 3 ateliers pour discuter des résultats de la première enquête et aider à identifier les actions de suivi (1 avec chaque organisation participante).*
- *Communiquer le résultat de la mise en œuvre et le résultat du premier cycle de suivi à la fois au niveau national, aux (membres des) organisations participantes et non participantes et aux autres acteurs concernés, comme le secteur public, ainsi qu'au niveau international.*
- *partager les leçons apprises et les bienfaits avec d'autres associations clés prometteuses pour les inciter à rejoindre l'outil et contribuer à la diffusion de l'approvisionnement durable et donc de la GDF.*

Le concept est de mettre en place, une base de données professionnelle, alimentée de façon incitative par les opérateurs, afin de suivre les progrès d'une politique d'achat durable à l'échelle européenne^{65 66}.

Dans un premier temps, l'intervention impliquera au moins trois organisations européennes dans trois pays pilotes. D'autres fédérations viendraient ensuite rejoindre la plateforme. Ci-dessous quelques pages écran de la plateforme Thémis en construction.

⁶⁵ Idéalement, Thémis sera un outil pragmatique et transparent dans lequel les producteurs et les négociants s'engageront publiquement à atteindre des objectifs de responsabilité et de durabilité et rendront compte publiquement de leurs données d'approvisionnement. Un score devrait permettre de promouvoir les entreprises qui obtiennent de meilleurs résultats et motiver les autres à améliorer leur performance.

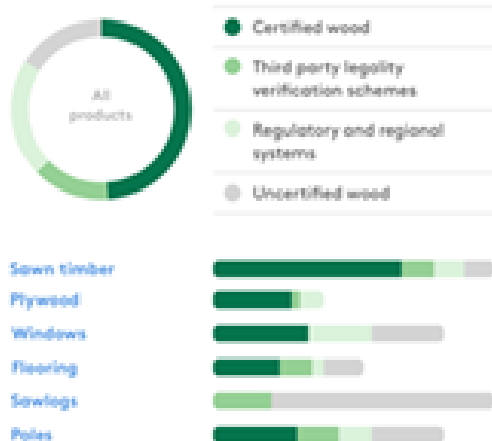
⁶⁶ Par ailleurs, les gouvernements visent, eux-aussi, à soutenir la GDF et à réduire la déforestation importée. Ils sont donc intéressés par le fait d'avoir des informations concernant les parts de marché vérifiées des matériaux durables, ou à tout le moins responsable, également pour cibler les interventions. Si (à terme) le résultat montre qu'un pourcentage élevé provient de forêts bien gérées, cela contribuera à donner une image positive du secteur et du bois en général et éteindra progressivement, l'image négative de l'exploitation forestière dans le bassin du Congo. Ainsi, après une décennie de travail aux Pays-Bas et grâce à un suivi continu, les membres de l'Association néerlandaise du commerce du bois (NTTA) ont importé en 2018 92 % de l'importation totale (1,8 million de m³ de bois résineux, de bois dur et de panneaux) avec un certificat CoC pour la GDF (Probos, 2019). La part d'importation de bois certifié GDF représente donc un indicateur clef de la performance d'une politique d'achat durable (Key Performance Indicator, KPI) et contribue grandement à positionner le bois comme l'une des solutions pour préserver les filières bois (gros employeur dans les pays d'Afrique centrale), et pour lutter contre le changement climatique.



Bobby Fischer
ATIST

Your results

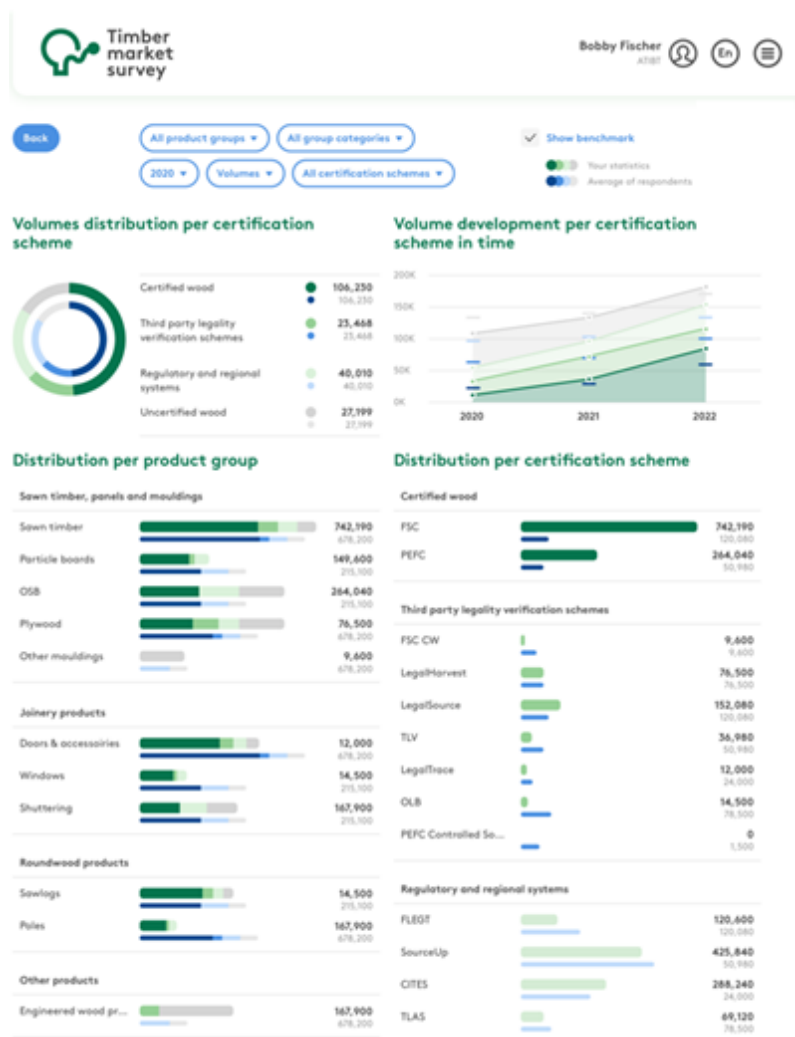
Below are the results of your survey input. The graph shows the distribution per certification scheme. Click on a product group to edit it.



Are you finished?

This is the end of the survey. If you proceed, your survey data will be submitted. It is not possible to return to the survey to edit your data.

[I am done!](#) [Back to survey](#)



Les principaux jalons atteints dans le semestre, sont :

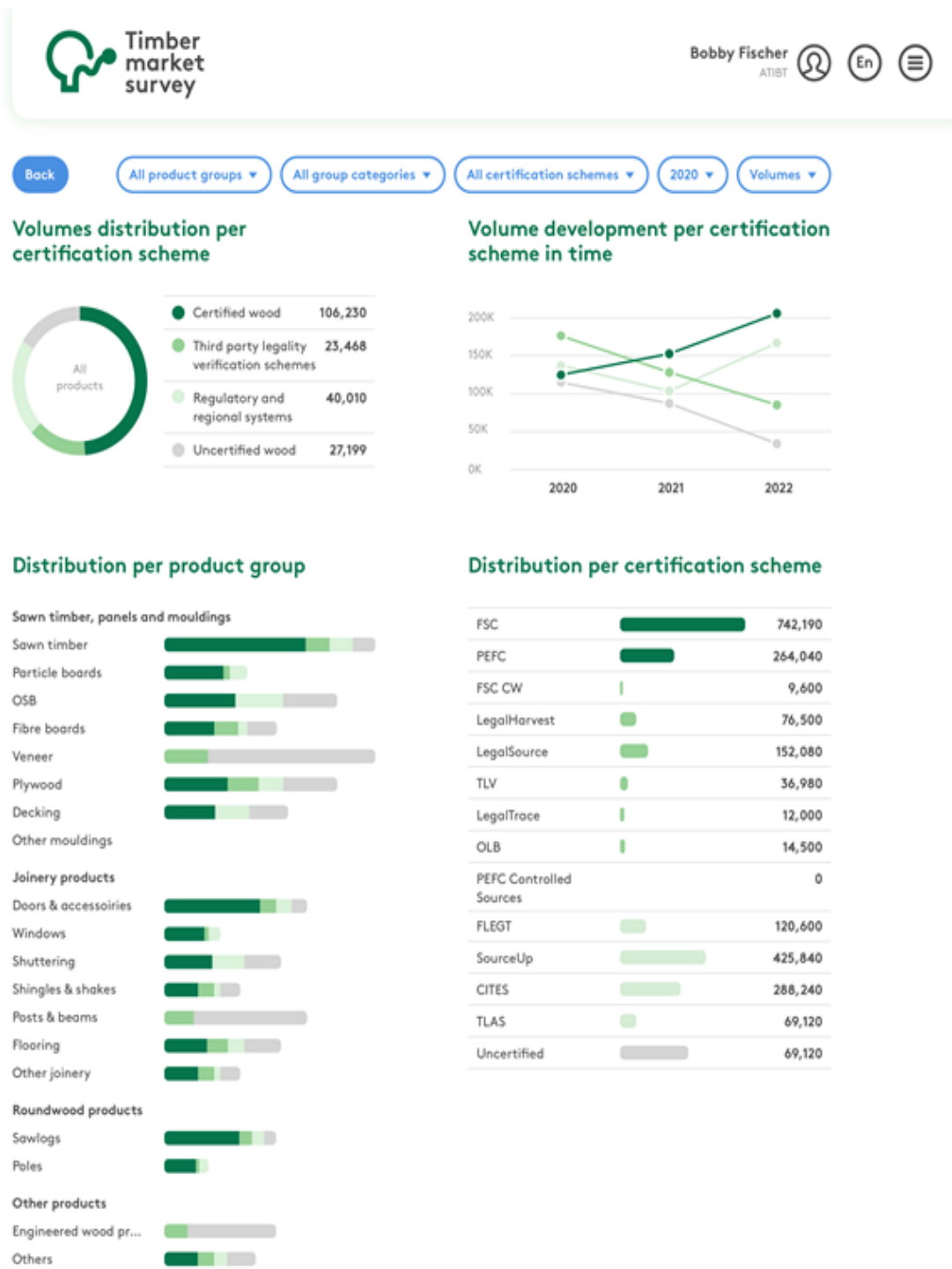
- Avril 2021 : mise en ligne du portail en France et en Belgique (ATIBT, LCB et FEDUSTRIA)
- Avril – juillet 2021 : collecte de données auprès des entreprises
- Aout 2021 : analyse des résultats par PROBOS
- Septembre 2021 : envoi du rapport avec les résultats aux organisations membres du projet (ATIBT/LCB/FEDUSTRIA)
- 27 et 29 septembre 2021 : atelier de présentation des résultats aux membres de LCB et ATIBT

Les étapes à venir :

- 18 novembre 2021 : réunion avec Mark Van Benthem sur l'accord de coopération
- Janvier 2022 : lancement de la collecte de données sur l'année de référence 2021

Thémis sera donc, un outil pragmatique et transparent dans lequel les producteurs et les négociants s'engageront publiquement à atteindre des objectifs de responsabilité et de durabilité et rendront compte publiquement de leurs données d'approvisionnement. En résumé, les scores « Thémis » devraient permettre de promouvoir les entreprises qui obtiennent de meilleurs résultats et motiver les autres à améliorer leur performance.

Il est également à prévoir que la plateforme Thémis soit appelée très rapidement, à jouer un rôle central dans le système de traçabilité qui va être imposé aux traders dans un nouveau texte en préparation par les services de la Commission européenne.



Le pilote de l'application est disponible à l'url ci-dessous :

<https://framer.com/share/Timber-Market-Survey--aSyY67L1U1E66CvVLweD/htid80PFp?fullscreen=1&highlights=0>

Pour l'Asie,

Le PPECF a contribué au financement de la traduction en mandarin, de l'ouvrage de Meindert Brouwer « Central African Forests Forever » décrit au lien :

<https://www.centralafricanforests.org/about-the-book/?lang=fr> 

et pour lequel il existe aujourd'hui, une édition chinoise

<https://www.centralafricanforests.org/chinese-editionpublication-in-2020/>



序言

位于非洲中部的刚果盆地是仅次于亚马孙河流域的世界第二大热带恒绿林区、该区域占地近2.4亿公顷、区域内有喀麦隆、中非共和国、刚果共和国、刚果民主共和国、加蓬和赤道几内亚六个国家、供养总人口超过7500万人。

长期以来，因为政府在森林治理方面成效显著，加之林区通行困难以及基础设施匮乏等原因，该地区的森林覆盖得以保护。因此，刚果盆地的森林成为最后的生物多样性保存区之一。这里，原始森林连接成片，提供基本的生态系统服务。

生态系统功能对国际社会具有重要价值，因为它们巨大的碳储量有助于减缓全球变暖和气候变化。森林是淡水的重要来源，而地球上的淡水资源越来越稀缺。

此外，对于当地社区和“土著居民”来说，森林不仅是一项经济资产，还是他们身份认同的主要来源，以及进行反省和仪式的场所。

与此同时，刚果盆地的森林生态系统正面临着诸多崩溃性的威胁。这些威胁的来源包括：木材和矿产资源的过度开采、生物多样性领域的非法贸易和农产工业的扩张。应对威胁需要与利益相关方合作采取紧急而协调一致的行动，在这些利益相关方中，亚洲运营主体日益成为重要的磋商合作伙伴。

在这方面，得益于中非森林委员会（Central African Forests Commission, COMIFAC）的统一计划，我们看到

各国政府在国际合作的支持下，持续地执行协调一致的措施，此区域的森林治理情况不断改善。

2018年9月26日，加蓬共和国总统阿里·邦戈阁下在加蓬梅万（Mevang）发表讲话，提出了到2022年加蓬所有森林特许权通过FSC认证的目标。

此区域其他国家也应该做出同样的承诺。这一承诺已经促使在加蓬运营的林业公司、特别是亚洲企业、改善与土著居民的关系、加强和改进生物多样性保护做法，并取得了快速进展。

此外，森林特许经营权的可持续管理可以保证今后木材供应的可持续性。

因此，只要让贸易部门和终端消费者认识到保护森林永续发展对人类的至关重要性、他们就愿意为可持续管理做出努力，只购买和使用经过认证的木材。

希望Meindert Brouwer的这部作品能为此做出贡献。

Hervé Martial MAIDOU
中非森林委员会执行秘

中非森林永续 | 9

Des versions « papier » du livre en mandarin, sont en cours d'expédition en Afrique centrale, et seront distribués gratuitement aux acteurs asiatiques de la sous-région, via les organisations syndicales des pays, de même qu'une nouvelle édition du livre CAFF (en français et en anglais), qui intègre 17 nouveaux chapitres.

4.3 Interventions à l'étude

Sur l'axe I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place

- *Les plans d'aménagements de la seconde rotation*

Pour plusieurs entreprises, la fin de la période de validité des premiers plans d'aménagement marque aussi la fin de l'attribution des concessions forestières, et de ce fait, une incertitude sur le droit foncier lié aux statuts de la concession. Il est donc urgent, pour ces entreprises, d'initier une démarche d'aménagement de seconde rotation, afin de pouvoir bénéficier à nouveau de l'attribution des concessions qu'elles exploitent.

L'intervention (toujours en préparation), a donc pour objet d'analyser, chez une entreprise, vingt ans de mise en œuvre des plans d'aménagement, dans les domaines de la gestion forestière (aspects liés à la production / économiques), sociaux, et environnementaux, et de l'accompagner dans la préparation d'un nouveau plan d'aménagement de 2^{ème} rotation.

L'intervention vise trois objectifs principaux :

- ✓ comprendre et faire une analyse critique de la pertinence des hypothèses et décisions d'aménagement élaborées, lors de la première rotation pour les volets sociaux, environnementaux, productifs et industriels ;
 - ✓ capitaliser l'ensemble des connaissances (données et savoir-faire) acquises au cours de ce premier cycle d'exploitation et identifier les lacunes devant être comblées en vue de la préparation du second cycle ;
 - ✓ établir des propositions et recommandations pour la préparation du second plan d'aménagement et les partager avec la filière et l'Administration.
- *Les négociations avec le FSC® autour de la motion n° 65 à la future assemblée générale du FSC® à Bali.*

Grâce à sa participation au Focus Forests Advisory Group (FFAG)⁶⁷ depuis juin 2021, l'ATIBT est aujourd'hui, complètement intégrée à la mise en œuvre du projet Focus Forests.

L'objet de la requête est donc d'identifier les moyens supplémentaires nécessaires à l'ATIBT et ses membres pour atteindre les objectifs du projet Focus Forests et avoir un impact significatif sur les décisions prises lors de la prochaine AG FSC® 2021-2022, tant sur l'évolution de la motion 65 que sur les autres enjeux du système FSC®.

L'objectif principal de l'intervention est donc de trouver une issue favorable à la gestion des IFL dans les concessions forestières certifiées et avoir un impact sur les décisions prises lors de la prochaine AG FSC® 2021-2022 sur les enjeux du système FSC®.

⁶⁷ https://members.fsc.org/sites/default/files/2021-04/Focus%20Forests%20Introduction_0.pdf

Sur l'axe II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée

▪ *Etude diagnostic de sociétés forestières en vue d'un appui à leur certification*

Les sociétés GSF et CDG (Gabon) et SEEF (Cameroun) ont sollicité un appui coaching pour lesquelles, quelques travaux complémentaires au diagnostic, doivent être menés, avant de pouvoir adresser leur dossier pour non-objection à la KfW. Ces diagnostics sont programmés courant mi-novembre à mi-décembre.

▪ *Développement d'une application SIG d'aide à la décision pour les gestionnaires forestiers en matière de planification des différents réseaux de pistes forestières à faibles émissions carbone (routes, parcs et pistes de débardage)*

Depuis les années 2000, se sont développés et se sont consolidés des concepts liés au développement durable. La prise de conscience internationale et le besoin d'agir face au changement climatique conduisent aujourd'hui les détenteurs de certification (FSC/PAFC) à intégrer ces nouveaux enjeux dans leurs outils de suivi et d'évaluation avec notamment des bilans carbone de l'exploitation forestière, à travers un suivi des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la préservation des services écosystémiques.

Ainsi, le PPECF étudie-il, en ce moment, une proposition qui consisterait à développer une application SIG d'aide à la décision, en matière de planification optimisée du réseau routier (de la piste de débardage aux pistes principales) des sociétés forestières, selon des paramètres d'impacts environnementaux (la minimisation des gaz à effets de serre) et économiques, par un outil logiciel basé sur une algorithmie utilisant la puissance de la programmation linéaire⁶⁸ à résoudre des systèmes complexes, soumis à de nombreuses contraintes.

Sur l'axe III : la communication

Au cours de la période, l'ATIBT et son conseil en marketing, la société STRATEMARK, ont identifié, un vecteur de communication à l'occasion d'assises internationales (COP 26, etc.). En effet, la fondation Elyx⁶⁹, reconnue comme le premier ambassadeur digital des Nations unies, est une formidable « machine » à communiquer qui interagit avec des partenaires qui intéressent particulièrement le PPECF, tel que la plateforme <Metagood>⁷⁰, pour déclencher le financement participatif sur les réseaux sociaux en faveur des populations riveraines et des peuples autochtones.

⁶⁸

<http://www2.ift.ulaval.ca/~dupuis/Optimisation%20lineaire%20et%20applications/Fondements%20de%20la%20programmation%20lineaire/Fondements%20de%20la%20PL.pdf>

⁶⁹ <https://unric.org/fr/a-propos/partenaires-nations-unies-france-belgique-luxembourg-monaco/elyx-ambassadeur-digital-des-nations-unies/>

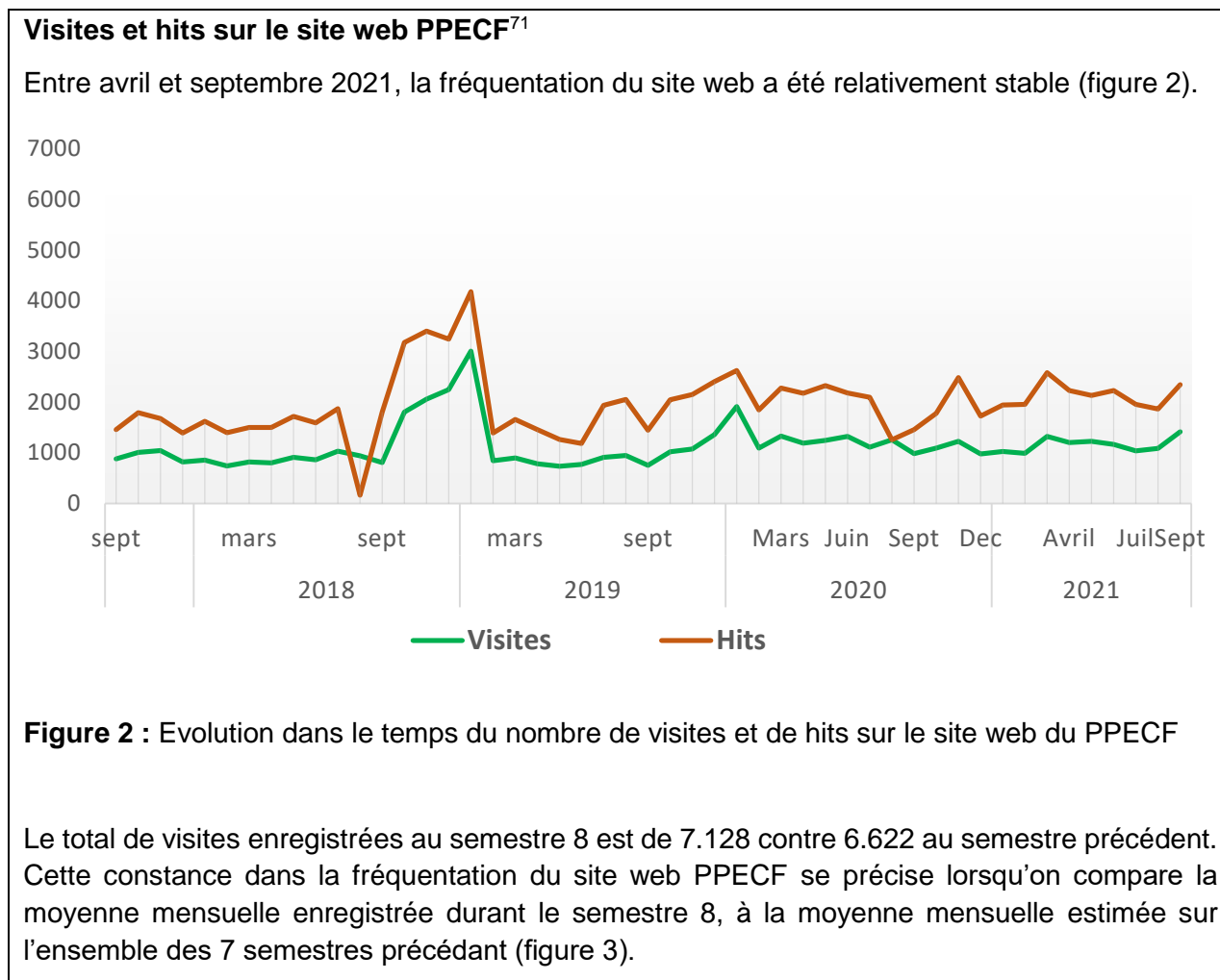
⁷⁰ <https://metagood.com/>

5 Communication et suivi évaluation de la CgP

5.1 Communication

Les activités de communication de la CgP sont principalement centrées sur la gestion du site web du Programme (<http://www.ppecf-comifac.com/>), la préparation de newsletters, la participation du PPECF à divers événements régionaux et internationaux (cf. § 5), et l'appui au « Comité permanent de la communication » du SE COMIFAC.

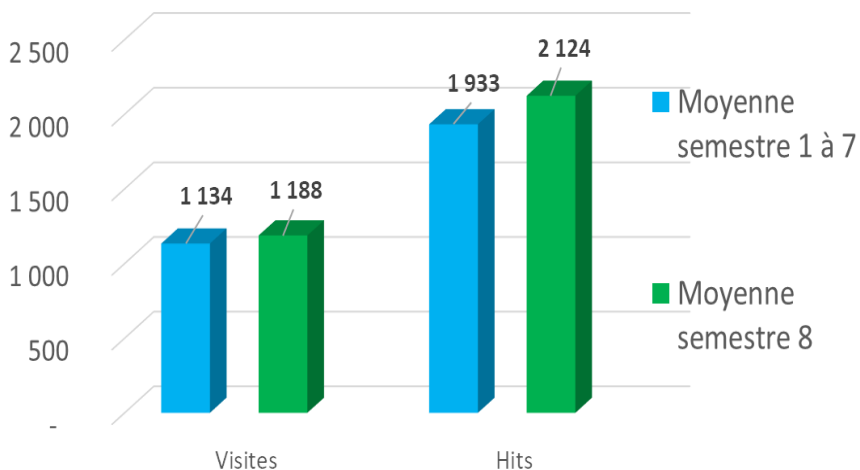
Les encadrés ci-dessous fournissent quelques éléments de statistiques sur la performance du site web au semestre 8.



⁷¹ Les hits sont ainsi, une mesure technique qui est souvent utilisée pour estimer le trafic d'un site mais qui ne représente pas exactement la fréquentation du site. Par exemple, une page qui contient 2 images va générer 3 hits, et une qui en contient 30 va générer 31 hits. Elle constitue une valeur intermédiaire qui permet par la suite de faire des estimations croisées. Par exemple, si la différence est grande entre « Hits » et « Téléchargements », cela veut dire que beaucoup de gens sont des visiteurs réguliers, ce qui est en général une bonne chose pour le propriétaire du site.

Le nombre de visites est une estimation faite à partir des pages vues par un même visiteur. Toutes les pages vues dans un intervalle d'une heure (même adresse IP et même fureteur) sont considérées comme étant une visite. En fait, et en moyenne, le nombre de visites est sous-estimé de 10% à 20%.

Figure 3 : Moyennes mensuelles de visites et hits, semestre 8 vs. Semestre 1 à 7



Ainsi, la moyenne mensuelle des visites pour le semestre 8 est de 1.188 contre 1.134 sur l'ensemble des 7 semestres précédant. S'agissant des hits, la moyenne mensuelle durant le semestre 8 est 2.124 contre 1.933 sur les 7 semestres précédant, soit une légère hausse.

Téléchargements

S'agissant des téléchargements, la tendance est légèrement régressive pour le semestre 8. Cependant, depuis plusieurs années et dans l'ensemble, la tendance reste croissante (figure 4).

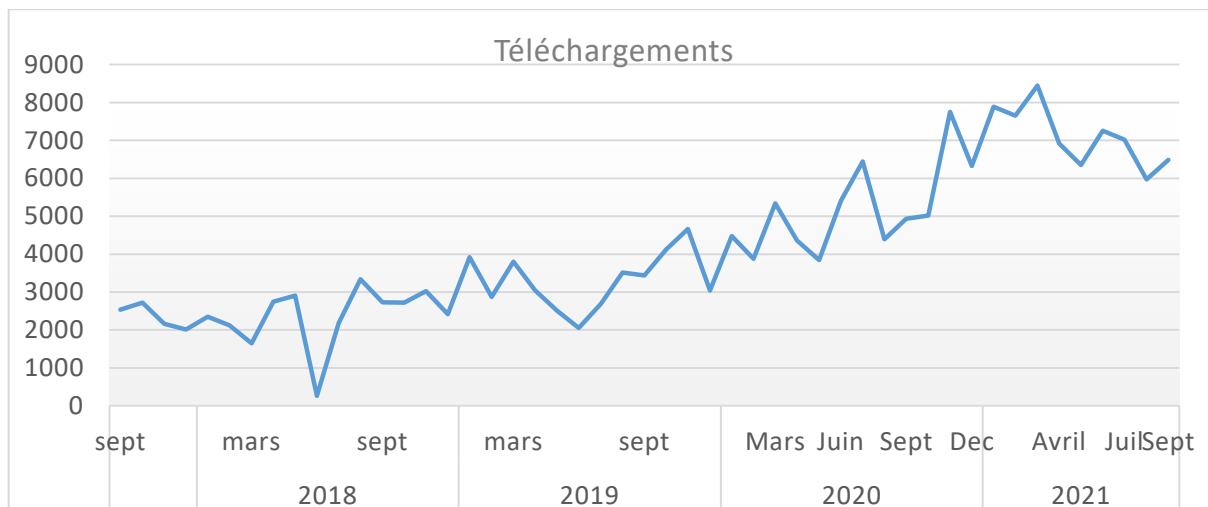
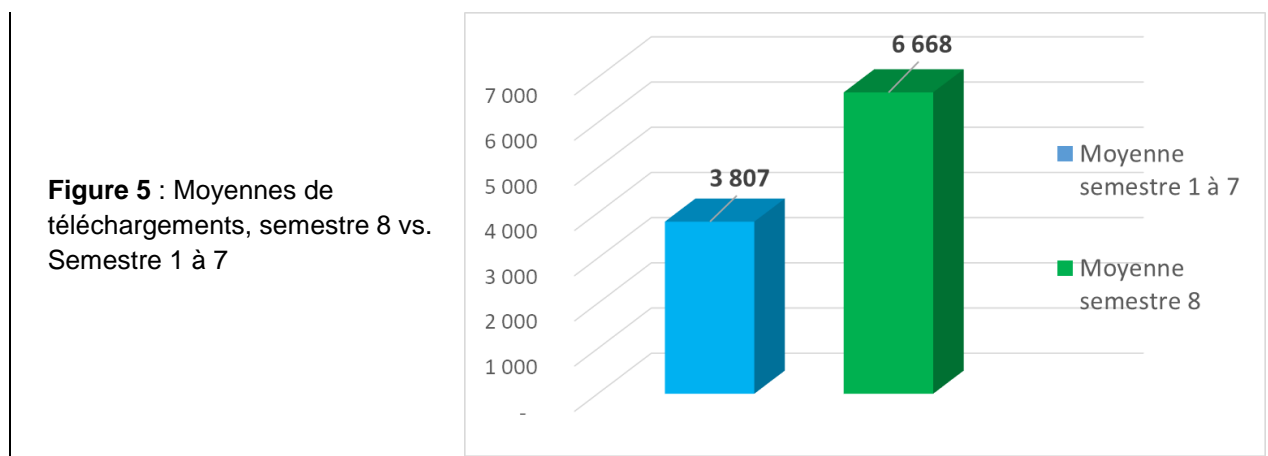


Figure 4 : Evolution dans le temps du nombre de téléchargements depuis le site web du PPECF

Une confrontation des moyennes mensuelles de téléchargement (semestre 8 et 7 derniers semestres) permet de confirmer cette tendance à la hausse. Ainsi, la moyenne mensuelle de téléchargements pour le semestre 8 est de 6.668 contre 3.807 sur les 7 semestres précédant, soit un écart de 43% (figure 5).



S'agissant de la participation de la CgP aux réunions sous régionales, le PPECF a pris part à divers ateliers de réflexion/réunions, organisés par les partenaires et par la COMIFAC (Voir § 5, relatif aux activités de la CgP). Par ailleurs, le PPECF a été sollicité dans le cadre « de comités Ad hoc » d'évaluation et autres « Task-force » mises sur pied par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, pour appuyer/orienter ses décisions dans la mise en œuvre du Plan de Convergence, notamment le « comité de suivi-évaluation », le « comité gestion des bases de données » et le « comité permanent de communication de la COMIFAC ⁷²».

5.2 Suivi - évaluation

5.2.1 8^{ème} comité de décision et d'orientation du PPECF

Le 8^{ème} Comité de Décision et d'Orientation (CDO) du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifié des Forêts (PPECF II) qui a eu lieu le 21 juin 2021 dernier à Yaoundé, sis à l'hôtel DJEUGA PALACE. Vu les restrictions sanitaires imposées par la pandémie COVID 19, seule une quinzaine de participants résidant à Yaoundé ont pris part en présentiel, les autres membres, soit une vingtaine, participaient à distance, par visio-conférence.

Les travaux ont permis de : i) faire un rappel des objectifs du PPECF I, II & III, et des principes d'interventions du programme ; ii) présenter les actions en cours, suivant les trois axes d'intervention du programme ; iii) de faire le point sur la gestion financière et suivi-évaluation, notamment l'évolution des principaux indicateurs du programme.

Les séances de questions-réponses et discussions ont ensuite permis de formuler les principales recommandations ci-après listées :

⁷² Pour rappel, le Comité permanent de la communication COMIFAC auquel fait partie le PPECF, a été créé par décision N°0021 COMIFAC/SE/16, portant création dudit Comité par le SE COMIFAC, ceci dans le but d'un appui au volet communication relatif à la mise en œuvre du plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (2015-2025).

Recommandations générales du 8^{ème} CDO

- i.** Le CDO a pris note des actions programmées (AP) par la CgP et des prévisions budgétaires qui leurs sont liées, [*imputables principalement, sur la convention BMZ 201867845 de 10 millions d'Euros (Phase III)*]. Leur mise en œuvre respective devra faire l'objet d'un avis de non-objection de la COMIFAC et de la KFW ;
- ii.** La COMIFAC souhaite mener des actions de sensibilisation en direction des Administrations forestières des cinq pays concernés par l'appui du PPECF, pour améliorer l'appropriation du Programme au niveau politique et par là, installer une meilleure gouvernance forestière globale dans le bassin du Congo ;
- iii.** Le PPECF doit associer davantage la société civile, pour la sensibilisation et la vulgarisation et l'appropriation des grandes thématiques du Programme, notamment la question des peuples autochtones et de la protection de l'environnement ;
- iv.** Le dispositif de suivi évaluation devrait être l'objet, par un avenant à la convention de financement, d'une révision de certains indicateurs en termes :
 - d'échéances échues ;
 - de formulation de certaines cibles (déjà dépassées) ;
 - de précision sur la cible et les données à comptabiliser dans le suivi (Indicateur2) ;
 - de cohérence dans la chaîne des résultats ;
 - d'interaction avec les organismes de contrôles pour la communication de données publiques d'audit (OLB, TLV) en lien avec les DACs (indicateur 6).

Sur l'AXE 1 : mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles

- v.** Le nouveau régime de partage de production de la République du Congo, devra être particulièrement suivi pour un éventuel appui du Programme au syndicat UNICONGO ;
- vi.** Poursuivre les réflexions/discussions avec les Ministères sectoriels des Etats, sur la mise en place d'une fiscalité incitative, encourageant l'extension d'une gestion durable de l'exploitation forestière ;
- vii.** Poursuivre les appuis au FSC Régional et à l'émergence d'un nouveau standard régional, reconnu par le PEFC, inclusif de la RDC ;
- viii.** Le Programme doit renforcer son attention et ses interventions vers les groupes vulnérables (peuples autochtones et populations riveraines) par : i) promotion de sous-filières PFNL/huiles essentielles ; ii) émergence technico-juridique d'un nouveau modèle de concession, qualifié d' « Agro-Eco-concession », dans laquelle le concessionnaire pourrait assurer des services (logistiques) à un paysannat agro-forestier; iii) tester le crowdfunding pour services éco-villageois sur la plateforme Fair & Precious ; etc.

Sur l'AXE 2 : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée

- ix.** Poursuivre le coaching aux entreprises forestières, et profiter, particulièrement, des nouvelles lois en Chine qui vont placer de nombreux opérateurs asiatiques dans le bassin du Congo, dans une obligation de se certifier, à très courte échéance ;
- x.** Inciter les entreprises sous coaching, qui vont obtenir leur certificat de légalité⁷³, à poursuivre leurs efforts vers une certification de niveau durable FSC-FM-PAFC (exemple la Cie BSO au Gabon) ;
- xi.** Poursuivre les interventions dédiées à la quantification des services écosystémiques, notamment leur intégration dans les certificats FSC FM émis à l'issue des audits (procédure FSC-30-006) ;
- xii.** Développer des outils de suivi des émissions de GES et des stocks de carbone, dans les concessions certifiées ;
- xiii.** Renforcer les formations (notamment EFIR) chez les concessionnaires, notamment par le développement de nouveaux modules e-learning à financer par les entreprises, à partir de l'exemple « sécurité à l'abattage » bientôt disponible ;
- xiv.** Elaborer des outils numériques pour l'entreprise : l' « armoire numérique pour les audits », les « assistants numériques de contrôles », un algorithme d'optimisation du réseau de pistes, les technologies de traçabilité (RFID), etc ;
- xv.** Elaborer de nouvelles méthodologies de lutte anti-braconnage, notamment par la mise en place, en Afrique Centrale, de la version 7 du logiciel SMART, le monitoring par caméra traps, l'implication des populations locales dans le renseignement, la récolte des données, et ;
- xvi.** Mener des réflexions pour identifier des appuis aux forêts communales et communautaires, en vue d'améliorer leurs pratiques d'exploitation forestière et par là les bénéfiques au profit des communautés :
 - ✓ promotion d'une certification de groupe (à condition de lever quelques dispositions « structurelles » qui s'imposent, en dehors de tout cadre législatif et qui ne permettent pas à ces forêts communautaires d'interagir librement avec les marchés ;
 - ✓ valorisation des ressources forestières autres que le bois.
- xvii.** Produire un bilan technique de l'appui PPECF accordé aux concessionnaires pour la lutte contre la pandémie de COVID 19, en vue d'en apprécier l'impact.

⁷³ A noter que la CgP a du, au cours du CDO, lever à nouveau le malentendu sur les certifications de légalité, qui pour certains participants, consiste à être conforme aux textes de lois du pays. Rappelons que les certificats de légalité vont plus loin que la légalité au sens régalién du terme et sont quasi en cohérence avec les normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale.

Sur l'AXE 3 : renforcer la communication sur l'exploitation industrielle responsable

- xviii.** Poursuivre la mise en œuvre du programme Marketing autour de la marque « Fair&Precious » en Europe et initier es actions au niveau des marchés sous régionaux et locaux d'Afrique centrale ;
- xix.** Etablir un lien entre la COMIFAC et la marque Fair&Precious en vue d'assurer une plus grande visibilité de la COMIFAC qui utiliserait cette tribune, pour diffuser son plaidoyer politique ;
- xx.** Renforcer la communication grand public dans la sous-région :
- xxi.** *Mener des actions avec la société civile et de grandes agences intergouvernementales visant le renforcement de la communication sur la certification forestière et la gestion durable aux niveaux régional, national et local.*

5.2.2 Suivi-évaluation des interventions du programme

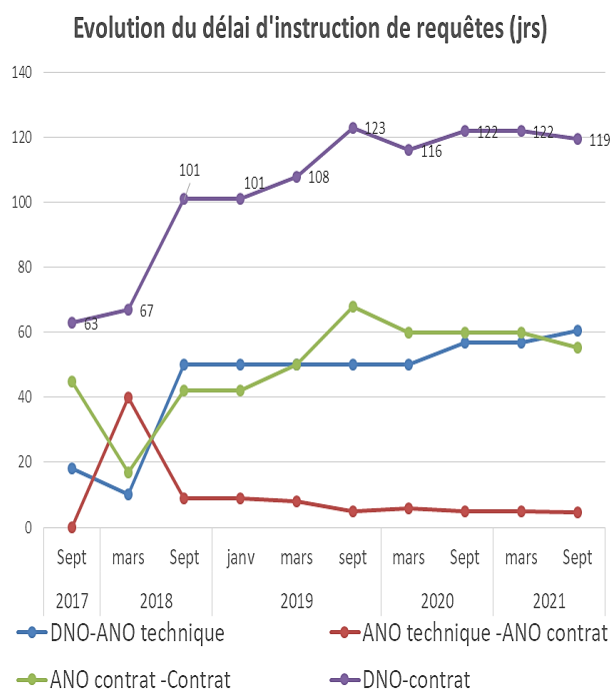
Pour rappel, le dispositif de suivi-évaluation du PPECF II, suivant une approche de gestion axée sur les résultats (GAR), prévoit principalement :

- des tableaux de bord (de suivi des interventions, et de suivi des indicateurs) ;
- un système (d'archivage physique et numérique) de la documentation technique.

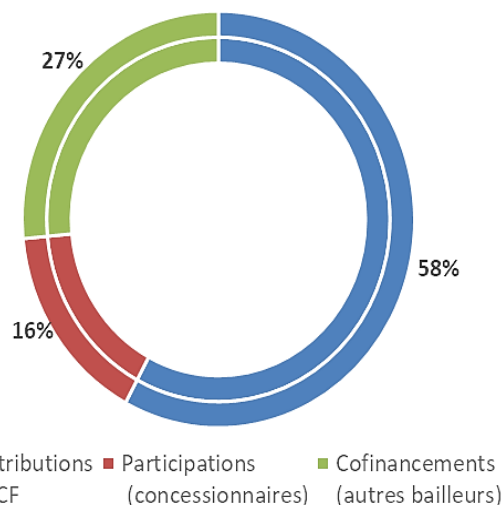
Le système propose deux types de tableaux de bord : l'un pour le suivi-évaluation général des interventions, et l'autre pour le suivi-évaluation des indicateurs du Programme.

Au 30 septembre 2021, le taux d'absorption budgétaire des conventions BMZ 2008667607 (reliquat) et de la convention BMZ 201568203, est estimé à 95 %, pour 100 % du temps écoulé, soit un ratio [pourcentage d'engagement contractuel / pourcentage de temps écoulé] d'environ 1.

Pour mémoire, quelques contrats ont été transférés vers les ressources du PPECF III, et le taux d'engagement sur le budget PPECFIII est estimé à 23,6%. S'agissant du délai d'instruction des requêtes, il a été légèrement raccourci, et est passé à 119 jours en moyenne, durant le semestre 8, contre 134 jours au semestre précédent. Le point 6 [*Tableau des engagements au 30 septembre 2021 (PPECF II et PPECF III) / Suivi des délais contractuels du PPECF II*] reprend le suivi détaillé des échéances contractuelles des interventions en cours. S'agissant du niveau des cofinancements, les estimations indiquent un apport moyen de 16 % de la part des concessionnaires et 27 % de contributions pour les autres bailleurs.



Contributions au budget global des interventions



5.2.3 Suivi évaluation des indicateurs du programme

Suivant la recommandation (iv) du 8^{ème} du PPECF tenu au mois de juin 2021, ci-dessous rappelée :

Le dispositif de suivi évaluation devrait être l'objet, par un avenant à la convention de financement, d'une révision de certains indicateurs en termes:

- d'échéances échues;
- de formulation de certaines cibles (déjà dépassées);
- de précision sur la cible et les données à comptabiliser dans le suivi (Indicateur2) ;
- de cohérence dans la chaîne des résultats ;
- d'interaction avec les organismes de contrôles pour la communication de données publiques d'audit (OLB, TLV) en lien avec les DACs (indicateur 6).

La CgP soumettra pour le prochain CDO des propositions de révision des indicateurs concernés.

En attendant, le dispositif de renseignement des indicateurs est tenu à jour, sur la base de données collectées auprès bureaux de certification. Ci-après, est présentée la situation actualisée de quelques indicateurs⁷⁴ :

- valeur atteinte ou dépassée (indicateur vérifié)
- indicateur approchant la valeur recherchée
- valeur en cours d'acquisition
- valeur très faible ou indicateur non atteint

⁷⁴ Un document annexe reprend de façon détaillé, le suivi de l'ensemble des indicateurs du PPECF.

Indicateur 1 : Les superficies certifiées suivant des Standards de Gestion durable (FSC® ou PEFC/PAFC) restent stables. T0 = 5,5 Mio. Ha (FSC)

Valeur actualisée :

FSC= 5,3 Mo ha (+0 Mo ha) ; PAFC/PEFC= 596 842 ha (en double certification)

Total « Gestion Durable » = 5,3 Mo ha (valeur stable à +/- 5% du T0)

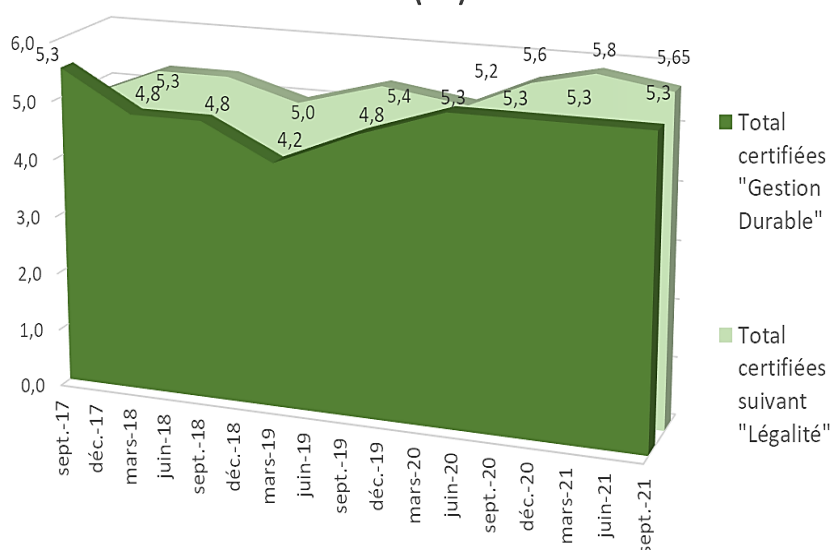
Indicateur 2 : D'ici fin 2023, les superficies certifiées Légalité (FSC-CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha. T0 = 3,1 Mio. Ha ;

Valeur actualisée :

Certifiées OLB = 3 439 641 ha (-147 858 ha) ; LS= 2 067 663 ha et TLV= 147 668 ha ; VLC/FLV (n'existe plus, remplacé par le LS de Nepcon).

Total « Légalité » = 5 654 972 ha⁷⁵ (-147 858 ha sur les 6 derniers mois)

Evolution des surfaces totales certifiées par type de certificat (Ha)



Au cours du semestre, l'entreprise THANRY Congo a vu son certificat OLB suspendu (461 296 ha), et CFC/SEBC a réduit son périmètre de certification de 130 110 ha, ce qui a occasionné une régression de l'ordre de 591 406 ha.

En même temps, des gains de surface OLB ont été enregistrées, notamment chez BSO (au Gabon) nouvellement certifiée au mois de mars 2021, sur une superficie de 294 829 ha, et chez SFIL (au Cameroun) qui a retrouvé son périmètre initial de certification. Les superficies certifiées LS (NEPCON) et TLV (Control Union) sont restées stables.

En cours de coaching PPECF :

--> Total diagnostiqué : 22 entreprises pour 6 868 701 ha ;

--> Total engagé au coaching : 11 entreprises pour 3 759 734 ha

--> Total certifié à travers le coaching PPECF : 773 198 ha

⁷⁵ Certains chiffres circulent qui comptabilisent en sus, 580.000 ha correspondant à un certificat LS de Rougier Mokabi. Or ce certificat, n'est pas à comptabiliser au titre d'une certification de gestion forestière, puisqu'il s'agit d'une attestation qui a été délivrée à Rougier Mokabi pour certifier que le stock de bois actuellement sur site a bien été récolté sous une certification de légalité qui doit à présent, être renouvelée.

LS (442 430 ha) ; TLV (147 668 ha); OLB (183 100 ha)

Indicateur 3 : Au moins 04 standards nationaux FSC ou PAFC /PEFC sont élaborés, testés et validés, d'ici fin 2023. T0= 0

Valeur actualisée : FSC = 3 nouvelles normes publiées (Cameroun, République du Congo et Gabon) ; PAFC = 1 (Gabon)

- *En plus des deux nouvelles normes nationales FSC rendues publiques en septembre 2020 pour le Cameroun et pour la République du Congo, la nouvelle norme FSC du Gabon a été publiée en décembre 2020.*

<https://www.fsc.org/en/document-centre/documents/resource/464>

<https://africa.fsc.org/fr-cd/actualits/id/426>

<https://fsc.org/en/document-centre/documents/resource/273>

- *En RDC, les réflexions sont en cours pour une éventuelle relance du processus, suspendu depuis 2018 (au stade des consultations publiques sur la première ébauche de la norme nationale FSC).*

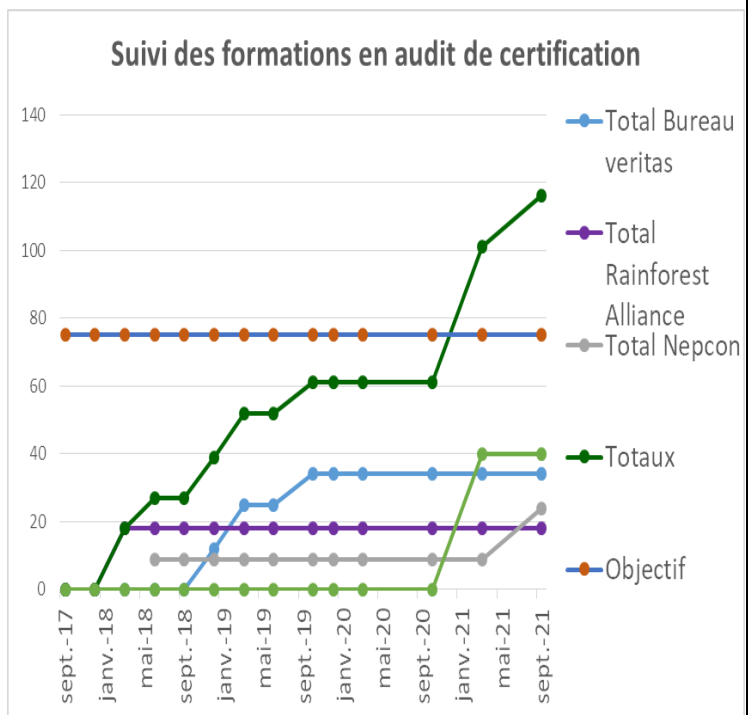
Indicateur 4 : Au moins 75 personnes sont formées d'ici fin 2023, sur les principes de certification de « Légalité » (OLB, VLC) et de « Gestion Durable » (PAFC, FSC).

T0= Bureau Véritas, 61 personnes formées ; Rainforest Alliance, 20 personnes formées sur PPECF I.

Valeur actualisée :

Septembre 2021 : Total = 116 personnes formées (valeur cible dépassée de 55 %)

L'organisme de certification Nepcon /Preferredbynature a tenu avec l'appui du PPECF courant mai et juin 2021, par visio-conférence, deux sessions de formation en audit de certification suivant le référentiel FSC®, au bénéfice de 15 apprenants.



Indicateur 6 : Les Demandes d'Actions Correctives émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement et qui concernent des manquements aux procédures EFI représentent moins de 15% du nombre total de DACs.

T0 = 13% pour les entreprises certifiées FSC (Juillet 2017)

Valeur actualisée :

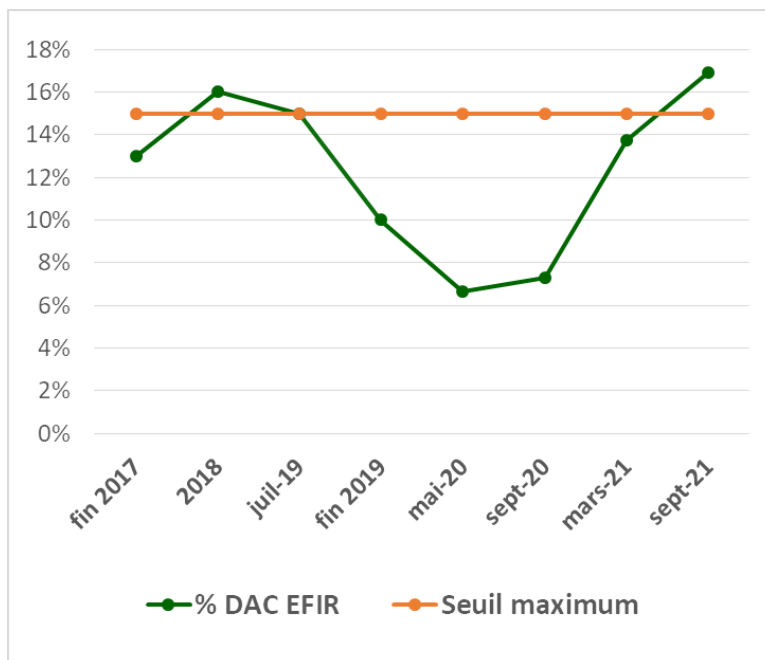
Septembre 2021 = **17%**

(Depuis mai 2020, on observe une augmentation quasi exponentielle du taux de DAC EFIR, qui maintenant dépasse le seuil maximal fixé (15%). Ceci traduit un recul sur les bonnes pratiques EFIR chez les entreprises certifiées du bassin du Congo, qui peut s'expliquer, principalement par l'incidence de la pandémie de COVID 19 sur les activités d'exploitation forestière, et secondairement, par la prise en

compte dans cette évaluation d'un plus grand nombre d'entreprises (notamment certifié OLB).

Source : exploitation/synthèse des rapports public d'audit FSC et LS (DAC et observations)

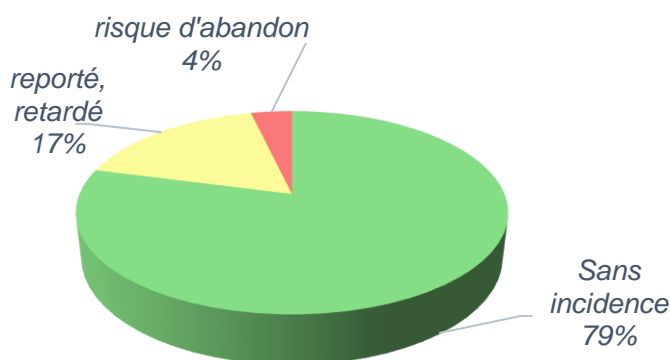
Ainsi, la valeur actualisée intègre désormais TOUS les certificats de niveau « Gestion durable » FSC, de même que les certificats de « Légalité » OLB et LS. Seule une entreprise certifiée TLV n'a pas été prise en compte dans l'évaluation.



5.2.4 Résilience du Programme vis-à-vis de la pandémie au virus Covid-19

Pour rappel, l'analyse de la sensibilité des interventions/activités du Programme face au COVID 19 (situation présentée dès le 5^{ème} rapport semestriel), et actualisée au 30 septembre 2020 montrait que l'ensemble des actions et des sous actions liées aux contrats PPECF (engagements) ne seraient pas trop impacté par la crise sanitaire, exceptées quelques actions de terrain qui nécessitent des déplacements / voyages internationaux.

Seulement 4% des actions planifiées avaient été considéré comme sujet à un « risque d'abandon », et les 96% résilients au COVID19.



Incidence du COVID 19 sur les activités du PPECF
(au 31 mars 2020)

Globalement, au moyen d'activités/outils résilients au COVID 19 (e-learning, guide de certification, études), le PPECF assure un niveau satisfaisant d'activités, malgré une résurgence de la pandémie de COVID19 au cours du semestre. S'agissant du coaching, la dynamique reste soutenue, principalement au Gabon, avec l'enregistrement de cinq nouvelles entreprises candidates au coaching PPECF.

Entre temps, l'approche de « diagnostic PPECF à distance » est en cours de consolidation, suivant le modèle des « desk audit FSC® /ISO », et permet aux référents nationaux PPECF de mener des opérations de terrain avec l'appui à distance de l'expert certification du PPECF (réunion de débriefing journalier pendant la mission de terrain et co-construction du plan d'action et du rapport).

De même, le « Consultant » en cours de formaliser une plateforme numérique pour la mise à disposition de l'information sur le suivi des plans d'actions, et ainsi, répondre au besoin de disposer en temps réel, d'une vision actualisée et des données agglomérées fiables de suivi des plans d'actions, objectives comparables entre les entreprises et entre les pays.

6 Tableau des engagements au 30 septembre 2021 (PPECF II et PPECF III)

Engagements PPECF II

N° de contrat	Pays	Concessionnaire(s) ou bénéficiaire(s) direct(s)	Libellé	Avis de non objection COMIFAC /KfW	N° DNO	Prestataire	Montant contrat (€)	Durée de l'intervention	Date de contrat.	Montant liquidé	Reliquat	transféré PPECF III	Statut
1er semestre (15 septembre 17 au 15 mars 18)													
Hors contrat	Tous	Tous	Production d'un film en vue communication des concessionnaires du	mail KfW	mail KfW	ATIBT	17 670	0,5	11/09/2017	17 670	-		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Concessionnaires	Livraison au MINFOF d'un guide de suivi de la grille des nouveaux aménagements	mail KfW	mail KfW	Nature +	5 189	0,1	09/10/2017	5 189	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	CDO	Organisation du premier CDO de la phase II			CgP	35 058			35 058	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Appui à la programmation et au plan de convergence de la COMIFAC	11/01/2018	169	COMIFAC	6 270	1 semaine		6 270	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Appui à la préparation du Conseil des Ministres de la COMIFAC de février 2018.	11/01/2018	170	COMIFAC	3 929	1 semaine		3 929	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Formation Lead Auditeur en Gestion Forestière (GF) et Chaîne de Traçabilité	NA	NA	Rain Forest Alliance	3 805	1 semaine		3 805	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	538	6 mois		538	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	17 354	6 mois		17 354	-		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	PPECF	Installation et soutien à distance du logiciel comptable INFOR Sunsystems	NA	NA	GFA	7 299	12 mois		7 299	-		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais IM5 pick-up	NA	NA	NA	244	12 mois		244	-		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Ambassade Allemagne	NA	NA	NA	876	1 journée		876	-		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Sécurité site COMIFAC	NA	NA	NA	350	12 mois		350	-		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	76	6 mois		76	-		Clôturé
C006	Tous	Tous	Maintenance site web PPECF				8 100	24 mois		-			En cours
C099	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de 6 essences	7/09/2015	37	ATIBT/FCBA	80 177	10 mois	28/01/2016	80 177			Clôturé
C100	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de 6 essences (suite)	7/09/2015	37	ATIBT/Tu Delft	59 200	10 mois	28/01/2016	49 200	10 000		Clôturé
C122	RCA	Groupe Rougier	Etude d'impact environnemental et social	17/11/2017	166	TEREA	0	11 mois			-		Abandonné
C123	Gabon	Parties prenantes Gabon	Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon	10/11/2017	167	Conservation et Justice PEFC	150 000	40 mois	14/12/2017	90 000			En cours
C124	Cameroun	Parties prenantes Cameroun	Appui à l'émergence et à la validation du système national de certification	2/02/2018	168	International Conservation et Justice	0	10 mois		-	-		Abandonné
C125	Congo	FO/CIB-OLAM/Rougier	Evaluation et remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB	23/02/2018	174	Conservation et Justice	22 400	3 mois	13/03/2018	10 055	12 345		Clôturé
C126	Congo	FO/CIB-OLAM/Rougier	Evaluation et remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB	23/02/2018	174	Orout	18 200	3 mois	13/03/2018	18 095	105		Clôturé
Total-->							436 735			346 185	22 450		

2ème semestre (16 mars 18 au 31 décembre 18)													
Hors contrat	Gabon	Tous	Billets d'avions des participants à la mission SNCF au Gabon	NA	NA	NA	2 127	1 semaine	N/A	2 127	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Frais de missions du SEA pour assister à la réunion ATIBT à Paris	NA	NA	NA	945	1 semaine	N/A	945	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Financement de l'atelier FNUF à Douala	NA	NA	NA	12 606	3 jours	N/A	12 606	0		Clôturé
Hors contrat	Gabon	Tous	Contribution à l'évènement Woodshow organisé par l'ATIBT au Gabon	23/05/2018	184	ATIBT	21 000	1 semaine	N/A	21 000	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais d'intervention de Claude Garcia pour l'atelier "Avenir de la filière bois dans le	NA	NA	Claude Garcia (C	4 060	3 jours	N/A	4 060	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Financement COMIFAC pour leur participation à l'évènement Woodshow au	6/06/2018	186	NA	20 010	1 semaine	N/A	20 010	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 397	9 mois	N/A	5 397	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	27 174	9 mois	N/A	27 174	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Divers frais imprévus	NA	NA	NA	4 677	7 mois	N/A	4 677	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Production fournitures PPECF (polos, stylos, porte-document...)	NA	NA	NA	2 306	2 semaines	N/A	2 306	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	412	9 mois	N/A	412	0		Clôturé
Hors contrat	Europe	Tous	One Shot Relation Press		NA	Open 2 Europe	10 000	9 mois et 15 jou	N/A	10 000	0		Clôturé
Hors contrat	Kinshasa	COMIFAC	Atelier de relance du GTGF		NA	NA	23 005	3 jours	N/A	23 005	0		Clôturé
Hors contrat	Brazzaville	SEEAC	Séminaire international SEEAC		NA	NA	6 708	4 jours	N/A	6 708	0		Clôturé
Hors contrat	tous	ATIBT	Appui à l'ATIBT (prestation graphique, e-mailing dédié, conférence STTC)	NA	NA	LG Design Graphik/Bianca	28 751	9 mois	N/A	28 751	0		Clôturé
Hors contrat	Belgique	COMIFAC	Réunion PFBC Bruxelles du 23 au 25 novembre 18			NA	18 041	1 semaine	N/A	18 041	0		Clôturé
Hors contrat	Brazzaville	COMIFAC	Participation Assembe atelier SEEAC	NA	NA	SEEAC	1 697	1 semaine	N/A	1 697	0		Clôturé
C127	Tous	Tous	Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les	5/07/2018	182	ATIBT	772 340	22 mois	30/07/2018	612 320			En cours
C129	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à	26/07/2018	179	ATIBT	144 000	14 mois	07/08/2018	141 204	2 796		Clôturé
C130	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à	25/06/2018	179	Stratemark	116 600	24 mois	07/08/2018	141 156	- 24 556		Clôturé
C131	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à	25/06/2018	179	Links	95 700	24 mois	07/08/2018	88 700			Clôturé
C132	Gabon	Tous	De l'inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour	20/07/2018	183	mbloux Agrobiot	57 500	30 mois	02/10/2018	52 150			En cours

PPECF II – 8^{ème} rapport semestriel – avril 2021 à septembre 2021

C133	Tous	Tous	Capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur le reboisement	24/07/2018	191	Nature +	180 320	20 mois	05/10/2018	165 320			En cours
C134	Tous	Tous	De l'inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour	20/07/2018	183	Nature +	95 000	30 mois	02/10/2018	95 000			Clôturé
C135	Tous	Tous	Amélioration des rendements matière par le classement des sciages	10/02/2018	171	ATIBT	188 000	24 mois	18/10/2018	51 427	136 573		Clôturé
C136	Tous	Tous	"Aiming to increase certified areas while honouring promises"	9/08/2018	188	FSC	349 958	31 mois	06/12/2018	249 958			En cours
C137	Gabon	SOMIVAB	Appui coaching vers la certification de l'entreprise SOMIVAB	5/10/2018	178	TEREA	96 855	20 mois	05/12/2018	24 086	72 770		Clôturé
C138	Congo	IFO	Etude bathymétrique de la basse Sangha	4/10/2018	196	GIE-SCVEN	21 375	1 mois	15/11/2018	21 375	-	0	Clôturé
C139	Gabon	TTIB	Appui coaching vers la certification	5/10/2018	185	TEREA	146 573	20 mois	05/12/2018	25 801			En cours
C140	Cameroun	PPECF	Contrat audits financiers PPECF II	24/07/2018	A.O.	Bekolo&Partners	27 073	4 ans	25/10/2018	17 028			En cours
C143	Gabon	CEB	Lutte contre la criminalité faunique	24/10/2018	197	nservation et Just	192 600	50 mois	13/11/2018	92 600			En cours
C144	Tous	Tous	Optimisation rendements matières de l'exploitation forrestière	22/10/2018	189	ETICWOOD	48 800	6 mois	12/12/2018	48 800		-	Clôturé
C145	Tous	Tous	Think tank sur la promotion de la gestion durable des forêts	16/11/2018	208	ATIBT	29 510	3 mois	12/12/2018	29 510		-	Clôturé
C146	Cameroun	Tous	Impact de la certification sur la conservation faune		206	WWF	90 000	48 mois	19/12/2018	81 000			En cours
						Total -->	2 841 119			2 126 350	187 582	0	

3^{ème} semestre (01 janvier 19 au 30 juin 19)

Hors contrat	RDC	COMIFAC	Atelier GTGF de la COMIFAC en RDC	NA	NA	NA	24 139	3 jours	NA	24 139	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	576	5 mois	NA	576	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Manjeli Aichatou	Formation OLB de Manjeli Aichatou	22/11/2018	NA	Bureau Veritas	1 638	1 semaine	NA	1 638	0		Clôturé
Hors contrat	Sao Tome	COMIFAC	Mission SE de la COMIFAC à Sao Tome&Principe	NA	NA	NA	2 729	1 semaine	NA	2 729	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 345	5 mois	NA	5 345	0		Clôturé
Hors contrat	Europe	Tous	site webdesign /communication/ digitale/ enregistrement voix du programme de marketing Fair&Precious	NA	NA	Open 2 Europe/Bianca graphisme/LG	53 769	6 mois	NA	53 769			En cours
Hors contrat	Cameroun	Tous	Organisation 7 ^{ème} CDO	NA	NA	NA	20 912	1 mois	NA	20 912	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	7 163	5 mois	NA	7 163	0		Clôturé
Hors contrat	Gabon	Ondoua Adolphe	Formation OLB Ondoua Adolphe par NEPCON	NA	NA	NA	1 263	1 mois	NA	1 263	0		Clôturé
Hors contrat	CMR	Charles Bracke	Participation C.Bracke atelier planification COMIFAC à Nkolandom	NA	NA	NA	2 222	1 semaine	NA	2 222	0		Clôturé
Hors contrat	CMR	COMIFAC	Frais divers COMIFAC (carburant, assurances...)	NA	NA	NA	788	1 mois	NA	788	0		Clôturé
Hors contrat	CMR	COMIFAC	Participation 14 ^{ème} session FNUF du SE et juriste de la COMIFAC	23/04/2019	NA	NA	5 016	1 mois	NA	5 016	0		Clôturé
Hors contrat	CMR	Tous	Frais pour le dédouanement des livres CAFF	NA	NA	NA	2 001	3 mois	NA	2 001	0		Clôturé
Hors contrat	CMR	Tous	Production fournitures (polos logo PPECF, stylos, porte documents)	NA	NA	NA	2 668	1 mois	NA	2 668	0		Clôturé

PPECF II – 8^{ème} rapport semestriel – avril 2021 à septembre 2021

Hors contrat	Europe	V.PELE	Formation NEPCON de V.PELE	NA	NA	NA	2 289	1 mois	NA	2 289	0		Clôturé
Hors contrat	RCA	WWF	Dédouanement drone en RCA	NA	NA	NA	13 365	2 mois	NA	13 365	0		Clôturé
C128	TLP	Tous	Développement certification PAFC en Afrique Centrale	6/06/2018	180	ATIBT	378 250	42 mois	22/01/2019	180 000			En cours
C142	TLP	Tous	Projet développement certification PACF dans le bassin du Congo	6/06/2018	180	TEREA	119 200	42 mois	22/03/2019	83 585			En cours
C147	Gabon	Precious Woods-CEB	Identification EHPVal	12/12/2018	200	mblooux Agrobiot	199 375	48 mois	07/02/2019	179 375			En cours
C149	Gabon	ASI	Appui coaching vers la certification de l'entreprise ASI	13/12/2018	203	Consortium BFC	224 250	30 mois	15/01/2019	89 900			En cours
C150	TLP	Tous	Upgrading du logiciel anti-brucellose SMART	12/12/2018	199	WCS	203 018	18 mois	22/03/2019	180 000			En cours
C151	TLP	Tous	Intégration imagerie drone dans la certification	19/03/2018	173	Nature+	196 035	40 mois	18/02/2019	162 900			En cours
C152	Gabon	BSO	Appui coaching vers la certification de l'entreprise BSO	13/03/2019	213	TEREA	208 300	30 mois	14/03/2019	80 100			En cours
C153	TLP	TLP	Test mécaniques et de durabilités	18/11/2018	193	CIRAD	50 300	30 mois	31/05/2019	37 075			En cours
C154	TLP	Tous	Protocole de collaboration Bureau Veritas	NA	NA	Bureau Veritas	20 000	1 an	01/10/2019	4 648			En cours
C155	RCA	SEFCA	Appui vers la certification de l'entreprise SEFCA	13/12/2018	212	FRMi	223 470	31 mois	22/03/2019	221 863			En cours
C156	TLP	Tous	Formation EFIR	21/01/2019	198	Consortium:TF M Consulting-	75 728	14 mois	07/02/2019	75 728	0		Clôturé
C158	Congo	IFO	Appui au PROGEPP et USLAB de la société IFO	24/04/2019	218	IFO	60 000	8 mois	03/05/2019	48 000			En cours
C162	Gabon	Concessionnaires	Optimisation Elefor	30/04/2019	215	mblooux Agrobiot	100 826	48 mois	21/06/2019	90 000			En cours
C166	TLP	Tous	Production charbon de bois tropical certifié FSC	26/02/2020	205	SIDMARINE	19 500	4 mois	25/06/2019	19 500	0		Clôturé
C167	Cameroun	Douaniers	Formation douaniers camerounais sur la certification des bois tropicaux	28/05/2019	227	ATIBT	7 600	3mois	20/06/2019	7 130	470		Clôturé
						Total -->	2 231 734			1 605 687	470	0	

4^{ème} semestre (01 juillet 19 au 31 décembre 19)

Hors contrat	TLP	F&P	Stratégie digitale/téléchargement vidéo HD			6LAB/Agent Pape	6 100	NA	NA	6 100	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	14 789	NA	NA	14 789	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	647	NA	NA	647	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	12 965	1 mois	NA	12 965	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	H.Arnaud	Frais H.Arnaud 7 ^è CDO	NA	NA	NA	672	1 semaine	NA	672	0		Clôturé
Hors contrat	TLP	F&P	Appui communication LCB	NA	NA	LCB	6 000	NA	NA	6 000			En cours
Hors contrat	TLP	F&P	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	LG Design Graphi	2 400	NA	NA	2 400			En cours
Hors contrat	TLP	COMIFAC	Participation COMIFAC forum Shangai	NA	NA	NA	13 224	1 mois	NA	13 224	0		Clôturé
Hors contrat	TLP	Tous	Participation financement forum Shangai	NA	NA	ITTO	40 194	1 mois	NA	40 194	0		Clôturé

PPECF II – 8^{ème} rapport semestriel – avril 2021 à septembre 2021

Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique juillet 19 Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	1 989	NA	NA	1 989	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Réparation clime véhicule COMIFAC	NA	NA	NA	5 488	1 mois	NA	5 488	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	PPECF	Installation et soutien à distance du logiciel comptable INFOR Sunsystems	NA	NA	GFA	6 180	36 mois	NA	2 367			En cours
C159	TLP	Concessionnaires	Formation sécurité abattage e-learning	29/05/2019	225	ITG	19 855	5 mois	01/08/2019	16 000			En cours
C160	Tous	Tous	responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et	25/06/2018	179	ATIBT	144 000	14 mois	13/08/2019	144 000	0		Clôturé
C163	TLP	Concessionnaires	Logiciel "métier"	17/05/2019	209	EKWATO	30 220	5 mois	02/07/2019	29 493	727		Clôturé
C164	TLP	Concessionnaires	Etude réduction fiscalité entreprises foresti	30/04/2019	221	CIRAD	44 995	5 mois	08/07/2019	44 995	0		Clôturé
C165	TLP	Tous	Production charbon certifié FSC	26/02/2020	205	WALE	12 500	5 mois	01/07/2019	12 500	0		Clôturé
C168	TLP	Tous	Refonte site internet programme marketing F&P			6LAB	48 450	12 mois	31/07/2019	40 350			En cours
C169	TLP	Tous	Appui processus FLEGT-REDD			TFM-consulting	19 200	8 mois	07/08/2019	19 200	0		Clôturé
C170	TLP	Tous	Relation presse média programme F&P			Open 2 Europe	108 000	9 mois	01/04/2019	108 000			Continuation PPECF III
C171	TLP	Tous	Communication digitale programme F&P			Open 2 Digital	94 500	12 mois	01/04/2019	94 500			Continuation PPECF III
C172	TLP	Concessionnaires	Analyse comparative système "légalité"	29/11/2019	233	Caroline Duhesme	9 100	2 mois	01/08/2019	9 100			Clôturé
C175	Gabon	UFIGA	Gestion durable UFIGA Gabon	29/11/2019	234	PROSYGMA	24 750	3 mois	14/08/2019	22 138	2 612		Clôturé
						Total -->	666 218			647 111	3 339	0	

5^{ème} semestre (01 janvier 20 au 30 juin 20)

Hors contrat	Gabon	Nicolas Dubart	Différence prix billet d'avion pour la mission de diagnostic au Gabon	NA	NA	NA	829	1 mois	NA	829	0		Clôturé
Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	828	NA	NA	828	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	196	6 mois	NA	196	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	7 019	NA	NA	7 019	0		Clôturé
Hors contrat	France	Vincent PELE	Remboursement frais de déplacement V. Pelé réunion ATIBT	NA	NA	NA	325	1 mois	NA	325	0		Clôturé
Hors contrat	CMR	Tous	Production imprimés (polos logo, tee, stylos, porte documents)	NA	NA	NA	2 668	1 mois	NA	2 668	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	11 269	6 mois	NA	11 269	0		Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Remboursement des dépenses de voyage (billets d'avion, hôtels, transports, etc.)	NA	NA	NA	4 951	1 mois	NA	4 951	0		Clôturé
Hors contrat	Europe	Tous	site webdesign /communication/ digitale/ du programme Fair&Precious	NA	NA	Bianca graphisme/LG	8 400	12 mois	NA	8 400	0		Clôturé
Hors contrat	Tous	Entreprises forestières	Appui entreprises forestières face covid-19 (FSC)	24/03/2020	256	NA	250 000	6 mois	NA	250 000	0		Clôturé
C173	Gabon	SEEF	Appui coaching vers la certification de l'entreprise SEEF	6/06/2019	217	GFEC	192 100	30 mois	14/08/2019	56 000	136 100		En cours
C176	Ango Brazzaville	Population autochtone	Appui et soutien techniques populations autochtones			CIB	68 935	20 mois	29/01/2020	55 148			En cours
C177	TLP	Tous	Production charbon de bois tropical certifié FSC	26/02/2020	205	SIDMARINE	41 800	4 mois	06/01/2020	41 800	0		Clôturé
C178	Gabon	SBL	Appui coaching SBL	8/10/2018	187	GFEC	184 125	25 mois	06/01/2020	39 062			En cours
C180	Gabon	BONUS HARVEST	Appui coaching Bonus Harvest	9/04/2020	246	BFC	178 375	20 mois	25/05/2020	69 920			En cours
C182	Tous	Tous	Edition CAFF en mandarin			Meindert Brouwer	27 000	6 mois	12/02/2020	15 000			Clôturé
C183	Gabon	Coopérative RIMBUNAN HIJAU	Appui coaching vers la certification du groupe RIMBUNAN HIJAU	6/08/2020	242	GFEC	412 838	25 mois	01/04/2020	11 434	401 404		Abandonné

PPECF II – 8^{ème} rapport semestriel – avril 2021 à septembre 2021

C184	TLP	Tous	Programme marketing de promotion des bois fricains certifiés	27/04/2020	255	Stratemark	252 000	36 mois	25/04/2020	65 049		186 951	En cours	
C185	TLP	Concessionnaires	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	NATURE+	335 060	42 mois	29/05/2020	154 227		180 833	En cours	
C186	TLP	Concessionnaires	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	bmoux Agro bio	229 236	42 mois	29/05/2020	0		229 236	En cours	
C187	ngo/Brazzavil	Entreprises MOKABI	Appui coaching MOKABI	6/08/2020	242	BFC	109 600	10 mois	05/06/2020	79 400			En cours	
							Total -->	2 317 554			873 525	537 504	597 020	

6ème semestre (01 juillet 20 au 31 décembre 20)

Hors contrat	TLP	F&P	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	LG Design Graphi	1 200	NA	NA	2 400			En cours	
Hors contrat	Tous	Entreprises forestières	Appui entreprises forestières face covid-19 (légaux et coaching)	29/06/2020	261	NA	250 000	6 mois	NA	104 537		145 463	En cours	
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 399	6 mois	NA	5 399			En cours	
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	305	6 mois	NA	305			En cours	
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	2 748	6 mois	NA	2 748			En cours	
Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	423	6 mois	NA	423			En cours	
Hors contrat	TLP	PPECF II	Maintenance logiciel INFOR PPECF II	NA	NA	GFA	2 413	1 mois	NA	2 413			Clôturé	
C188	ngo/Brazzavil	reprise Likouala Tim	Appui coaching Likouala Timber			FRMi	165 913	25 mois	06/08/2020	43 363			En cours	
C189	TLP	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et certifiés			ATIBT	348 000	36 mois	29/09/2020	26 000		322 000	En cours	
C190	Cameroun	Tous	Plans d'action d'internalisation des Directives EIES			SEEAC	70 142	12 mois	28/09/2020	54 424			En cours	
C191	Congo	Tous	Réhabilitation 5 forages			IFO	23 761	6 mois	29/09/2020	23 761			Clôturé	
C192	TLP	Concessionnaires	Formation abattage e-learning			BFC	172 664	12 mois	19/10/2020	69 199		103 465	En cours	
							Total -->	1 042 967			334 972	0	570 928	

7ème semestre (01 janvier 21 au 30 juin 21)

Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 417	6 mois	NA	3 417			En cours	
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	6 193	6 mois	NA	6 193			En cours	
Hors contrat	Tous	Tous	Abonnement annuel internet Matthias, maintenance site WEB	NA	NA	NA	30	1 an	NA	30			En cours	
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Réparation véhicule COMIFAC	NA	NA	NA	732	1 semaine	NA	732			Clôturé	
Hors contrat	TLP	F&P	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	LG Design Graphi	5 600	NA	NA	5 600			En cours	
Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	756	6 mois	NA	756			En cours	
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	190	6 mois	NA	190			En cours	
Hors contrat	Cameroun	Tous	Dépenses 8è CDO PPECF	NA	NA	NA	3 334	1 semaine	NA	3 334			En cours	
C226	TLP	auditeurs	Protocole collaboration formation auditeurs NEPCON	NA	NA	NA	4 080	1mois	NA	4 080			En cours	
							Total -->	24 331			24 331	0	0	

8ème semestre (01 juillet 21 au 31 décembre 21)

Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	544	6 mois	NA	544			En cours	
Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	774	6 mois	NA	774			En cours	
C227	Tous	Tous	Appui coaching vers la certification PAFC de BSO	8/10/1900		TEREA	317 182	14 mois	07/07/2021		0		En cours	
							Total -->	318 500			1 318	0	0	

TOTAL --> 9 879 158 5 959 478 751 346 1 167 948

Engagements PPECF III

N° de contrat	Pays	Concessionnaire(s) ou bénéficiaire(s) direct(s)	Libellé	Avis de non objection COMIFAC/ KFW	N° DNO	Prestataire	Montant contrat (€)	Durée de l'intervention	Date de contractualisation	Montant liquidé	Statut
1er semestre (01 janvier 21 au 30 juin 21)											
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 317	6 mois	NA	3 317	En cours
C184	TLP	Tous	Programme marketing de promotion des bois fricains certifiés	27/04/2020	255	Stratemark	186 951	36 mois	25/04/2020	42 000	En cours
C185	TLP	Concessionnaires	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	NATURE+	180 833	42 mois	29/05/2020	0	En cours
C186	TLP	Concessionnaires	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	Gembmoux Agro bioitech	229 236	42 mois	29/05/2020	131 193	En cours
C189	TLP	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et certifiés			ATIBT	322 000	36 mois	29/09/2020	74 548	En cours
C192	TLP	Concessionnaires	Formation abattage e-learning			BFC	103 465	12 mois	19/10/2020	86 332	En cours
C193	TLP	Concessionnaires	Services écosystémiques des concessions certifiées SECODEV			ETICWOOD	199 443	12 mois	14/12/2020	99 720	En cours
C194	Congo/Brazzaville	PPECF	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22			ATIBT	31 332	25 mois	01/11/2020	10 716	En cours
C195	Gabon	PPECF	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22			UFIGA	222 180	25 mois	01/11/2020	126 188	En cours
C196	RDC	PPECF	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22			FIB	33 332	25 mois	01/11/2020	10 716	En cours
C198	TLP	Tous	Projet Thémis	9/12/2020	241	ATIBT	17 000	20 mois	22/01/2021	3 000	En cours
C199	TLP	Tous	Projet Thémis	9/12/2020	241	Stichting Probos	57 800	20 mois	22/01/2021	11 500	En cours
C221	TLP	Concessionnaires	Guide certification forestière en Afrique Centrale			TEREA-BFC	268 094	18 mois	01/02/2021	40 214	En cours
C222	Gabon	Tous	Etude et test complémentaires promotion du Gombé	15/01/2021	263	CBG	112 790	16 mois	02/02/2021	73 300	En cours
C223	TLP	Tous	Analyse cycle de vie produits en bois			ESTEANA	140 900	18 mois	29/03/2021	42 000	En cours
						Total-->	2 108 673			754 743	
2ème semestre (01 juillet 21 au 31 décembre 21)											
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	897	6 mois	NA	897	En cours
						Total-->	897			897	

TOTAL -- 2 109 570

755 641

Récapitulatif PPECF II

			Ratios
	Budget BMZ 201568203	8 045 469	
	Budget BMZ 200866707	303 964	
	Total --->	8 349 433	
Liquidé	5 959 478		71,4%
Engagé non liquidé	2 000 387		24,0%
Taux d'absorption (engagé + liquidé)	7 959 865		95,3%
		Total jours -> 1 440	
Temps écoulé (jours)	15/09/2017	1465	101,7%
	30/09/2021		
		1440,00	

Récapitulatif PPECF III

			Ratios
		Budget total -> 8 950 000	
Liquidé	755 641		8,4%
Engagé non liquidé	1 353 929		15,1%
Taux d'absorption (engagé + liquidé)	2 109 570		23,6%
		Total jours ---> 1 080	
Temps écoulé (jours)	15/09/2021	15	1,4%
	31/10/2023		
		1440,00	

Suivi des délais contractuels du PPECF II

													Délais dépassé de plus de 6 mois								
													Date non échue ou délais dépassé de moins de 6 mois								
													Certificat obtenu								
Contrats de coaching PPECF																					
N° Contrat	Item	Certificat "Légalité" visé	Superficies (ha)	Pays	Prestataire	N° DNO	Date sign. du contrat	Durée Contrat (mois)	Date fin de contrat	Extension due au COVID19 (mois)	Avenant durée (mois)	Date révisée de fin	Dépassement de délais (mois)	Temps restant (mois)	%tage Temps écoulé	%tage montant Liquidé	Statut	Observations			
C137	Appui coaching SOMIVAB	TLV->	147 668	GAB	TEREA	178	5/12/18	20	27/07/20	4		24/11/20	11		NA	25%	Certificat obtenu	RAS			
C139	Appui coaching TTIB	OLB ->	239 429	GAB	TEREA	185	5/12/18	30	23/05/21	4		20/09/21	-	1	103%	16%	En cours				
C149	Appui coaching ASI	OLB ->	206 615	GAB	BFC	203	15/01/19	30	3/07/21	4		31/10/21		0	99%	40%	En cours				
C152	Appui coaching BSO	OLB ->	183 100	GAB	TEREA	213	14/03/19	30	30/08/21	4		28/12/21		2	NA	29%	Certificat obtenu	Poursuite vers PAFC			
C155	Appui coaching SEFCA	OLB ->	721 419	RCA	FRMI	212	11/03/19	25	30/03/21	4	6	24/01/22		3	91%	82%	En cours				
C173	SEEF	OLB ->	438 005	GAB	GFEC	217	14/08/19	30	30/01/22	4		30/05/22		7	78%	29%	En cours				
C178	Appui coaching SBL	LS ->	326 985	GAB	GFEC	187	6/01/20	25	25/01/22	4		25/05/22		7	75%	15%	En cours				
C180	Appui coaching Bonus Harvest	LS ->	128 000	GAB	BFC	246	25/04/20	20	16/12/21	4		15/04/22		6	75%	24%	En cours				
C183	Appui coaching du Groupe RIMBUNAN	OLB ->	399 477	GAB	GFEC	242	27/03/20	25	16/04/22	4		14/08/22		10	66%	3%	En cours				
C187	Appui coaching Rougier MOKABI	LS ->	586 330	COG	BFC	251	29/09/20	10	26/07/21	0	4	23/11/21		1	92%	43%	En cours				
C188	Appui coaching Likouala Timber	OLB ->	525 500	COG	FRM	250	6/08/20	25	26/08/22	4		24/12/22		14	51%	11%	En cours				
C227	Appui coaching vers PAFC de BSO	PAFC ->	183 100	GAB	TEREA	282	7/07/21	14	31/08/22			31/08/22		11	25%		En cours				
Total coaching -->			3 902 528																		

Délais dépassé de plus de 6 mois
Date non échue ou délais dépassé de moins de 6 mois
Contrat clôturé

Contrats hors coaching PPECFII

N° de contrat	Libellé	Pays	Prestataire	N° DNO	Date de contrat	Montant contrat (€)	Montant liquidé	Durée (Mois)	Date de fin de contrat	Extension due au COVID19 (mois)	Avenant sur la durée (mois)	Date révisée fin de contrat	Dépassement de délais (mois)	Temps restant (mois)	% tage de temps écoulé	% tage budget liquidé	Statut	Observation CgP
C099	Caractérisation de classes de résistance de 6 essences	Tous	ATIBT/FCBA	37	28/01/2016	80 177	76 816	10	NA	4		23/03/17	56			96%	Clôturé	
C123	Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon	Gabon	Conservation et Justice	167	14/12/2017	150 000	90 000	40	28/03/2021	4		26/07/21		-3	107%	60%	En cours	
C127	Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-	Tous	ATIBT	182	30/07/2018	772 340	612 320	22	20/05/2020	4		17/09/20	13			79%	Clôturé	
C128	Développement certification PAFC en Afrique Centrale	TLP	ATIBT	180	22/01/2019	378 250	180 000	42	05/07/2022	4		2/11/22		13	70%	48%	En cours	
C130	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et certifiés	Tous	Stratemark	179	07/08/2018	177 000	141 156	24	27/07/2020	4		24/11/20	11			80%	Clôturé	
C131	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et certifiés	Tous	Links	179	07/08/2018	95 700	88 700	24	27/07/2020	4		24/11/20	11			93%	Clôturé	
C132	De l'inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de certification (IPGF	Gabon	Gembloux Agrobiotech	183	02/10/2018	57 500	52 150	30	20/03/2021	4		18/07/21		-3	110%	91%	En cours	
C133	Capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur le reboisement en essences locales dans les forêts du bassin du Congo	Tous	Nature +	191	05/10/2018	180 320	165 320	20	27/05/2020	4		24/09/20	13			92%	Clôturé	
C136	"Aiming to increase certified areas while honouring promises"	Tous	FSC	188	06/12/2018	349 958	249 958	31	23/06/2021	4		21/10/21		0	100%	71%	En cours	
C140	Contrat audits financiers PPECF II	CMR	Bekolo&Partners	A.O.	25/10/2018	27 073	11 352	48	04/10/2022	4		1/02/23		16	67%	42%	En cours	
C142	Projet développement certification PACF dans le bassin du Congo	TLP	TEREA	180	22/03/2019	119 200	57 065	42	02/09/2022	4		31/12/22		15	65%	48%	En cours	
C143	Lutte contre la criminalité faunique	Gabon	Conservation et Justice	197	13/11/2018	192 600	92 600	50	22/12/2022	4		21/04/23		18	63%	48%	En cours	
C146	Impact de la certification sur la conservation faune	CMR	WWF	206	19/12/2018	90 000	81 000	48	28/11/2022	4		28/03/23		17	64%	90%	En cours	
C147	Identification EHPVal	Gabon	Gembloux Agrobiotech	200	07/02/2019	199 375	179 375	48	17/01/2023	4		17/05/23		19	60%	90%	En cours	
C150	Upgrading du logiciel anti-braconnage SMART	TLP	WCS	199	22/03/2019	203 018	180 000	18	12/09/2020	4	6	9/07/21	3		119%	89%	En cours	
C151	Intégration l'imagerie drone iDROP certification	TLP	Nature+	173	18/02/2019	196 035	162 900	40	02/06/2022	4		30/09/22		12	71%	83%	En cours	
C153	Test mécaniques et de durabilités	TLP	CIRAD	193	31/05/2019	50 300	50 300	30	16/11/2021	4		16/03/22		5	84%	100%	En cours	

C158	Appui au PROGEPP et USLAB de la société IFO	Congo	IFO	218	03/05/2019	60 000	48 000	8	29/12/2019	4		27/04/20	18			80%	Clôturé	
C159	Formation sécurité abattage e-learning	TLP	ITG	225	01/08/2019	19 855	16 000	5	29/12/2019	4		27/04/20	18			81%	Clôturé	
C162	Optimisation Elefor	Gabon	Gembloux Agrobiotech	215	21/06/2019	100 826	90 000	48	31/05/2023	4		28/09/23		24	51%	89%	En cours	
C168	Refonte site internet programme marketing F&P	TLP	GLAB	179	31/07/2019	48 450	40 350	12	25/07/2020	4	25	12/12/22		14		83%	En cours	
C176	Appui et maintien activités populations autochtones	Congo/Brazz.	CIB	239	29/01/2020	68 935	55 148	20	20/09/2021	4		18/01/22		3	85%	80%	En cours	
C184	Programme marketing de promotion des bois fricains certifiés	TLP	Stratemark	255	25/04/2020	252 000	107 049	36	10/04/2023	4		8/08/23		22	39%	42%	En cours	
C185	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	TLP	NATURE+	220	04/06/2020	335 060	154 227	42	16/11/2023			16/11/23		25	40%	46%	En cours	
C186	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	TLP	Gembloux Agro bioitech	220	28/09/2020	229 236	131 193	42	11/03/2024			11/03/24		29	31%	57%	En cours	
C189	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et certifiés	TLP	ATIBT	259	29/09/2020	348 000	100 548	36	14/09/2023	4		12/01/24		27	25%	29%	En cours	
C190	Plans d'action d'internalisation des Directives EIES	CMR	SEEAC	243	28/09/2020	70 142	54 424	12	23/09/2021	4		21/01/22		3	74%	78%	En cours	
C191	Réhabilitation 5 forages	Congo	IFO	262	29/09/2020	23 761	23 761	6	28/03/2021	4		26/07/21		-3	148%	100%	En cours	
C192	Formation abattage e-learning	TLP	BFC	260	19/10/2020	172 664	155 531	12	14/10/2021	4		11/02/22		4	68%	90%	En cours	
C193	Services écosystémiques des concessions	TLP	ETICWOOD	252	14/12/2020	199 443	99 720	12	09/12/2021	4		8/04/22		6	53%	50%	En cours	
C194	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22	Congo/Brazz.	ATIBT	267	01/11/2020	31 332	10 716	25	21/11/2022	4		21/03/23		17	31%	34%	En cours	
C195	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22	Gabon	UFIGA	267	01/11/2020	222 180	126 188	25	21/11/2022	4		21/03/23		17	31%	57%	En cours	
C196	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22	RDC	FIB	267	01/11/2020	33 332	10 716	25	21/11/2022	4		21/03/23		17	31%	32%	En cours	
C198	Projet Thémis	TLP	ATIBT	241	22/01/2021	17 000	3 000	20	14/09/2022			14/09/22		11	45%	18%	En cours	
C199	Projet Thémis	TLP	Stichting Probos	241	22/01/2021	57 800	11 500	20	14/09/2022			14/09/22		11	45%	20%	En cours	
C221	Guide certification forestière en Afrique Centrale	TLP	TEREA-BFC	257	01/02/2021	268 094	40 214	18	26/07/2022			26/07/22		9	48%	15%	En cours	
C222	Etude et test complémentaires promotion du Gombé	Gabon	CBG	268	02/02/2021	112 790	73 300	16	28/05/2022			28/05/22		7	54%	65%	En cours	
C223	Analyse cycle de vie produits en bois	TLP	ESTEANA	224	29/03/2021	140 900	42 000	18	20/09/2022			20/09/22		11	38%	30%	En cours	
C224	Actualisation du statut de vulnérabilité des espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale	TLP	Nature+	263	En attente	116 130		12				NA					En cours	
C226	Protocole collaboration formation auditeurs NEPCON	TLP	NEPCON	NA	18/06/21	4 080	4 080	1	18/07/2021			18/07/21			100%	100%	En cours	
C227	Appui coaching vers la certification PAFC de BSO	Gabon	TEREA	282	7/07/21	317 182		14	31/08/2022			31/08/22			25%	0%	En cours	
C230	Actualisation du statut de vulnérabilité des espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale	TLP	Gembloux Agro-Bio Tech	263	En attente	42 525		12				NA					En cours	

7 Recommandations

La CgP recommande de :

- se souvenir des projets⁷⁶ qui ont laissé des résultats tangibles sur lesquels, les interventions s'appuient aujourd'hui. Ainsi, la CgP soulève encore la question des 20 millions d'hectares de forêts concédées qui n'ont toujours pas de plan d'aménagement, base de toute gestion forestière légale ou durable.

Sur ce point, le rapport de la BAD⁷⁷ mentionne qu'il faudrait environ un budget de 150 millions d'euros pour doter ces 20 millions d'hectares, de plans d'aménagement. Ce montant est certainement très modeste en regard de la valeur des services écosystémiques et de l'incidence sur le climat que pourrait induire cette mise à niveau ;

- poursuivre l'élaboration d'« outils » individuels ou collectifs (logiciels métiers, centre de ressources documentaires, fiches d'évaluation environnementales, guides, modules de formation en e-learning, monitoring, etc.) ;
- lancer un appel à propositions multi thématiques ou sur base des résultats de l'enquête de la SDNI qui poursuit l'objectif d'améliorer les standards de certification pour qu'ils soient compatibles avec cette stratégie :

- ✓ questionnaire spécifique FSC®

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScSE-Z6B86c2DBAOczoB6Nkqr-gGJSnug3UB2DZHVxaO8EIlq/viewform?usp=sf_link

- ✓ questionnaire spécifique PEFC

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfh-Y0N1r1c-z8Xazwbx147eVdMzvIBiQRrYYCuvqOGUSWNhA/viewform?usp=sf_link

- capitaliser les engagements pris au forum de Shanghai avec les acteurs asiatiques (GGSC, CTWPDA, UFIAG, etc.) ;
- continuer à améliorer la valorisation des forêts du bassin du Congo, par une approche élargie à d'autres valeurs que le bois (séquestration du carbone, promotion média de la grande faune, chimie verte, etc.) ;
- ré-informer le Congo, la RDC, la RCA et le Cameroun, sur les offres d'appui du PPECF, en particulier les appuis-coaching adaptés à leur situation respective ;
- après trois années de travail sur la revalorisation de l'image des bois tropicaux du bassin du Congo, on peut considérer que le travail sur l'image de la filière est correctement engagé, et

⁷⁶ PARPAF

<https://ur-forets-societes.cirad.fr/projets-de-recherche/projet-d-appui-a-la-realisation-de-plans-d-amenagement-forestier-parpaf-2eme-phase>

⁷⁷ Vision stratégique et industrielle de la filière bois en Afrique centrale <Horizon 2030>.

qu'il faut aujourd'hui, la renforcer par une démarche « mise en marché » plus directe. Celle-ci va se concrétiser courant 2022, par des actions auprès des acheteurs publics, des prescripteurs et des grandes surfaces spécialisées dans la vente de matériaux de construction. Il conviendrait de définir, chaque fois que cela est possible, des actions « simples », telles que :

- ✓ des opérations sur le decking, la parqueterie, le bardage (qui ont l'avantage d'être des produits plats) ;
- ✓ des stratégies d'infiltration de la commande publique, notamment par la mise à disposition de dossiers d'appels d'offres (salles polyvalentes, rocadés, etc.) prêts à l'emploi et faisant appel à du bois tropical ;
- ✓ et surtout s'intéresser à l'explosion de la construction d'immeuble en bois :

<https://www.ossabois.fr/nos-produits/logements-collectifs/>

<https://www.cmpbois.com/infos/immeuble-bois>

<https://www.build-green.fr/immeuble-en-bois-3-exemples-qui-revolutionnent-la-construction/>

<https://www.architecturebois.fr/immeuble-en-bois/>

<https://www.ab-engineering.fr/l'assaut-immeuble-en-bois>

etc.

8 Récapitulatif des principales activités de l'assistance technique

Préparation/suivi des DNO

Instruction de DNO par la CgP					
Rappel du processus d'instruction	n° DNO	Item	Date envoi à la KFW	Date ANO COMIFAC	Date ANO KFW
Demande de financement (Bénéficiaire) ↓	265	FSC-PRO-30-006 services écosystémiques	11/06/21		
	272	Appui au programme marketing de l'ATIBT	21/01/21		
Elaboration d'une grille d'évaluation préliminaire de la requête (CgP) ↓	→ Rejet 273	Coaching de PROSPER Sarl (Gabon)	16/02/21		
	275	Suite d'assistants numériques pour contrôles forestiers	27/04/21		19/10/21
Préparation de la DNO / Consolidation (CgP & Bénéficiaire) ↓	277	Audits de contrôles mutualisés	19/04/21		
	→ Rejet 280	280	Coaching KHLL	27/09/21	22/10/2021
282		Coaching de BSO	24/04/21		02/07/21
283		Test pilote RFID scierie Precious wood	28/06/21		16/07/21
Suivi des ajustement/modifications éventuellement demandés (CgP, KFW/COMIFAC, Bénéficiaire) ↓	→ Rejet 284	"Oil and spices for sustainable landscapes"	18/05/21	22/09/21	
	287	Outils pour la prise en compte des problématiques carbone et GES / PAFC BC	02/08/21	22/09/21	
Contractualisation (CgP, KFW/COMIFAC, bénéficiaire)	288	Coaching de l'entreprise GWI	02/06/21		09/09/21
	290	Appui coaching Woodbois-Gabon	20/07/21	22/09/21	
	293	« Thémis » (phase 1)	18/09/21	22/09/21	

Participation aux réunions

Durant la période de Mai à Septembre 2021, la CgP a assisté aux réunions suivantes :

N° d'ordre de mission	Lieu/ Période	Objet	Participants CgP	Cible	Réalisations / Résultats
NA	Yaoundé 22 octobre 21	Réunion de sanction des DNO n° 280, 292, 298, 299, 300	Romain LORENT/ Eric DASSIE	Avis de non objection COMIFAC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DNO n° 300 mise en attente. ANO pour les autres DNO
NA	Yaoundé 22 septembre 21	Réunion de sanction des DNO n° 284, 287, 290 et 293	Romain LORENT/Eric DASSIE	Avis de non objection COMIFAC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ANO COMIFAC pour les DNO n° 284,287, 290 et 293
086	Mbankomo 13 au 17 Sept 2021	Atelier technique de la task force « gestion des bases de données » de la COMIFAC	Eric DASSIE	Task Force COMIFAC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimisation du dispositif de collecte des données du système COMIFAC ; ▪ finaliser la révision du manuel type de suivi national des indicateurs COMIFAC ; ▪ élaborer un calendrier des missions nationales de validation des données de la campagne 2020-2021, ▪ enrichir le guide d'orientation pour la mutualisation des outils web de la COMIFAC ; ▪ élaborer une feuille de route pour le développement et le déploiement du portail WEB.
085	Brazzaville 09 au 12 Août 2021	Atelier sous régional du Groupe de Travail Gouvernance Forestière (GTGF) COMIFAC		SE COMIFAC et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de la nouvelle structuration du GTGF, ainsi que ses nouvelles missions ; ▪ Examen et consolidation de la Déclaration Commune du PFBC au symposium sur les Forêts tropicales à Berlin (7-8 septembre 2021) ; ▪ examen du cadre logique du programme (TTT/GIZ) en préparation et visant à promouvoir le commerce des bois

					<p>tropicaux légaux et durables entre l’Afrique, la Chine et les marchés internationaux en prélude au symposium international sur les forêts tropicales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation d’une position commune par rapport au boycott du bois tropical africain par les responsables du chantier olympique français ; ▪ préparation d’une contribution de la COMIFAC aux réflexions sur la fiscalité du bois (fiscalité incitative) à présenter lors de l’atelier sous régional, organisé par l’UE.
NA	Yaoundé 1er juin 2021	1er Atelier National sur la fiscalité forestière incitative au Cameroun	Romain LORENT/ Eric DASSIE	Etat du Cameroun et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Échanges sur les résultats de recherche récemment publiés sur ce sujet, par la Banque Mondiale et l’Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) ; ▪ étude d’un cas pratique de mise en place d’une fiscalité écologique dans la sous-région ; ▪ débat sur les leçons apprises au Gabon qui a interdit l’exportation des grumes depuis 10 ans ; ▪ réflexions sur les mesures permettant d’augmenter les recettes forestières au Cameroun ; ▪ propositions de recommandations pour la Commission interministérielle sous l’égide de la Primature.
084	Douala 13 -16 Juin 2021	Atelier de planification annuelle du PTBA 2021 de la COMIFAC	Eric DASSIE	SE COMIFAC et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du nouveau cadre de planification de la COMIFAC à savoir le POPC (plan d’opérationnalisation du Plan de Convergence) ; ▪ Evaluation des réalisations de la COMIFAC et de l’appui des partenaires en 2020, projections pour 2021 ; ▪ Planification opérationnelle des activités et du budget de la COMIFAC pour 2021.

082	Mbalmayo 22 au 23 Avril 2021	Atelier sur le processus d'internalisation des Directives COMIFAC en EIES		SE COMIFAC Pays et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du plan d'action de transposition/internalisation dans le corpus juridique et pratique du Cameroun des directives sous régionales de la COMIFAC, portant sur l'évaluation environnementale et sociale en milieu forestier en Afrique Centrale.
-----	------------------------------------	---	--	-----------------------------------	--

Autres réunions sous le format Webinaire.

Date/Période	Organisateur (s)	Objet	Participants CgP
26 au 30 juil. 2021 depuis Brazzaville	RECEIAC	Atelier sous régional du RECEIAC pour l'accompagnement de la COMIFAC en Communication - participation aux événements internationaux	Eric DASSIE
21 juin 21	PPECF	8 ^{ème} comité de pilotage du PPECF	Romain LORENT/ Eric DASSIE/ backstopping ECOconsult- Oréade Brèche
11 Juin 2021	PAFC/ATIBT	Webinaire sur la certification forestière en Afrique Centrale : focus sur le PAFC Bassin du Congo	Eric DASSIE / Romain LORENT
17 Mars 2021	Mairie de Paris / ATIBT	Conférence de la ville de Paris sur la « préservation des forêts d'Afrique centrale (COP26) »	

Missions de diagnostic dans le cadre du coaching PPECF

Entreprise	Pays	Superficie (Ha)	Date diagnostic	Evaluateurs	Date ANO COMIFAC	Date ANO KFW
WOODOIS	Gabon	100 180	03 au 08 Mai 2021	Hugues MOUIDY & L. KOMBILA / Nicolas PERTHUISOT	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>
KHLL FORESTRY	Gabon	580 000	17 au 23 Juin 2021		<i>En attente</i>	<i>En attente</i>
Total superficies diagnostiquées sur le semestre (Ha)		680 180				
Total superficies admises au coaching sur le semestre (Ha)		<i>0</i>				